



Le portrait du Journal du Palais

Du sol tunisien au monde du luxe

Arrivé en France et en Bourgogne Franche-Comté en particulier pour ses études, Riadh Bouaziz a créé RKF Group et RKF Luxury Linen à Luxeuil-les-Bains en Haute-Saône. Peu à peu, l'entreprise s'est fait une place dans l'univers du luxe en proposant du linge de maison innovant. *Page 40*

LaCanne, l'innovation qui a séduit un géant du BTP

Cadoles révolutionne les relevés topographiques avec LaCanne, un outil innovant conçu pour simplifier la collecte de données sur le terrain, facile à utiliser et accessible aux professionnels du BTP. *Page 3*

CMPHy s'installe à SaôneOr

Le 7 février 2025, élus et dirigeants ont posé dans la ZAC SaôneOr la première pierre de l'usine du spécialiste dans l'analyse et le contrôle non destructif des matériaux. *Page 4*

8 pages d'annonces légales

Lire les pages 28 à 35

SPÉCIAL FORMATION

22 pages



Les dossiers du JDP

Fin novembre 2024, 1.036.800 personnes sont en contrat d'apprentissage, soit un effectif en hausse de 1,8 % par rapport à fin novembre 2023 (+1,5 % pour les formations de l'enseignement secondaire et +2 % pour les formations de l'enseignement supérieur), selon les chiffres du ministère du Travail. Ces chiffres, comme bien d'autres sont à retrouver dans notre dossier spécial formation. Pour ce rendez-vous

annuel, nous avons donné la parole aux différents acteurs de la formation professionnelle en Bourgogne Franche-Comté sur trois grandes thématiques qui résonnent avec l'actualité : la question de l'intégration et de la fidélisation de la génération Z, le désengagement financier de l'État, sur l'alternance comme potentiel frein à l'embauche des apprentis et l'arrivée de l'IA dans la formation.

Pages 5 à 26

Les enjeux des fraudes financières. *Page 36*

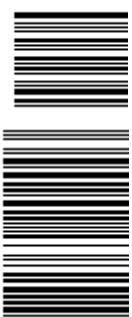
**IMPACT
MAXIMAL
VISIBILITÉ
TOTALE**

Optez pour la une,
soyez
incontournable



03 80 68 23 68

R 28302 - 4955 - 2€



CM
FRANCHISE
CONSEIL

Dans cette période ou il faut réfléchir à son avenir **la franchise est peut être la solution !**

Que vous souhaitiez

- > CRÉER VOTRE RÉSEAU DE FRANCHISE et DEVENIR FRANCHISEUR
- OU
- > MONTER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE et DEVENIR FRANCHISÉ

vous allez découvrir **UN NOUVEAU MÉTIER** : de **franchiseur** si vous développez votre réseau d'indépendants ou **d'entrepreneur franchisé** si vous souhaitez rejoindre une enseigne du marché.

Chaque rôle demande de la vigilance pour assurer sa réussite !

Informez-vous : CM Franchise Conseil - caroline@cmfranchise.com - 06 08 842 607



baromètre



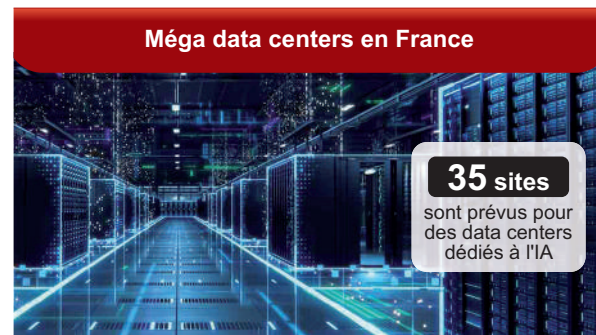
Immobilier : optimisme mesuré

À fin novembre 2024, le volume des transactions de logements anciens en France atteint 778.000 transactions sur un an (contre 792.000 fin juin 2024), selon la note de conjoncture immobilière du Conseil supérieur du notariat de France. L'indice des prix de ces logements (France entière) s'établit à -0,1 % entre le 2^e trimestre 2024 et le 3^e trimestre 2024, soit -3,9 % sur un an. Enfin, les projections avant-contrats à fin février 2025 sont de -0,7 % sur un an. « Des signes de reprise pourraient apparaître çà et là, détaillent les notaires de France, mais celle-ci reste pour le moment erratique et hétérogène sur le territoire. Les volumes de transactions atteignent tout juste leur point de stabilisation et restent trop faibles pour enclencher une dynamique vertueuse. Un optimisme mesuré reste de mise ».



Chambres d'agriculture : la FNSEA-JA garde la tête

Avec une moyenne de 56,11% des voix sur les huit départements bourguignons-franc-comtois, le syndicat FNSEA-JA garde la majorité dans les chambres départementales d'agriculture de la région BFC. Mais la Coordination rurale (marquée à l'extrême-droite) gagne du terrain avec 27,98% des voix sur la région. La Coordination rurale (proche de la gauche) stagne avec environ 16% des voix. Au niveau national, la Coordination rurale se taille un couloir dans le sud-ouest du Cher et de l'Indre-et-Loire jusqu'en Lozère en passant par le Bordelais et décroche aussi les Ardennes. La Confédération paysanne décroche la chambre ardéchoise et la Corse. Le reste du pays est conservé par l'alliance FNSEA-JA.



Méga data centers : un site prévu en BFC

À l'occasion du sommet international pour l'action sur l'intelligence artificielle (IA) qui s'est tenu au Grand Palais jusqu'au mardi 11 février, Clara Chappaz, ministre chargée de l'IA, a annoncé que plusieurs sites sont « prêts à l'emploi » en France, afin d'accueillir des data centers pour l'intelligence artificielle. Ils seront 35 - d'après la carte fournie par l'Élysée - et implantés dans neuf régions françaises, dont un en région BFC. Les autres régions sont les Hauts-de-France (huit centres), Normandie (deux centres), Île-de-France (sept centres), Centre-Val de Loire (trois centres), Nouvelle-Aquitaine (un centre), Grand Est (sept centres), Auvergne-Rhône-Alpes (quatre centres), Provence-Alpes-Côte d'Azur (deux centres).

Rethrow se veut une marketplace internationale dédiée à l'informatique vintage des années 70 à 90.



Patrick Mago au secours de la communauté du rétro-computing

Dijon
Patrick Mago est un passionné de « vieilles bécanes », de ces « microcomputers » nés dans les années 70 et 80. « Mon premier ordinateur était un ZX81, produit par Sinclair Research. Il y a dix ans je suis tombé sur un autre appareil de cette marque : un ZX Spectrum. J'ai craqué et petit à petit, j'ai commencé modestement une petite collection d'ordinateurs ». Au fil du temps et de ses transactions, il découvre qu'il n'est pas le seul à jouer les Marty McFly en quête de ses gros blocs avec clavier qui se branchaient à la télévision via la prise péritel. « Je faisais en fait partie d'une vaste communauté internationale de plusieurs centaines de milliers de passionnés de rétro-computing. Autant de personnes qui comme moi avaient les mêmes types de problèmes quand il s'agissait de compléter leur collection ou de trouver des pièces détachées pour remettre en service leurs machines ». C'est ainsi

qu'à 53 ans, Patrick Mago décide de créer une entreprise qui viendrait en aide à tous ces amoureux de vieux terminaux.

IA ET VIEUX ORDIS

« Pour mon projet, je me suis inspiré de ce qui se faisait dans d'autres secteurs comme les plateformes Discogs pour le monde de la musique ou Bricklink pour les Legophiles. L'idée c'était d'avoir un catalogue exhaustif de toutes ces machines de l'époque, avec en plus la possibilité de partir par exemple d'un ordinateur spécifique et d'être capable de descendre dans l'arborescence de jusqu'à la carte mère, voire jusqu'aux composants de cette dernière. Ensuite, la plateforme pourra également mettre en relation acteurs et vendeurs de matériel informatique. Avec l'appui de l'IA chaque membre de la communauté, du fan au décorateur d'intérieur avide d'objets vintage, pourra lister son inventaire ou sa collection, il recevra également

une aide à l'identification des produits et au diagnostic de pannes (à partir d'une description des symptômes dans une boîte de dialogue, à la manière d'un Chat GPT), un guide des prix, un service de paiement sécurisé... ». Pour faire de son idée une réalité, Patrick Mago a intégré l'incubateur Deca BFC en novembre 2023. Ce qui lui a permis de financer son étude de marché, son plan d'action marketing et de créer l'entreprise Rethrow en juillet 2024. En septembre, il a eu l'opportunité de racheter un important stock de matériel à un collectionneur qu'il a commencé à revendre pour se faire un peu de trésorerie. La suite, « j'envisage de rejoindre une pépinière d'entreprises, de mettre rapidement en ligne ma plateforme avec l'IA dédié qui est en cours de développement par le laboratoire IMVIA du Creusot... et de trouver un partenaire pour la partie développement commerciale ».

Frédéric Chevalier

Ils bougent.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT À LA JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE DE DIJON.

L'association qui se veut un « incubateur de leaders citoyens en faisant émerger à la fois des projets porteurs d'intérêt général et des jeunes talents » a un nouveau président pour sa déclinaison dijonnaise en la personne d'**Arnaud Bordes**, 28 ans. Originaire de Guyane, il est diplômé en droit de l'uB et est actuellement assistant parlementaire de la députée Océane Godard.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-SAÛNE.

Après 24 ans de mandat à la tête du département de la Haute-Saône, **Yves Krattinger (ci-contre)** a souhaité passer la main - il remis sa démission au préfet le samedi 8 février. Et lors de la séance du 10 février c'est son poulain **Laurent Seguin (ci-contre en bas)**, jusque-là son vice-président, qui lui succède au fauteuil de président du conseil départemental. Laurent Seguin est membre de l'instance depuis 21 ans. Également maire de Faucogney-et-la-Mer, il abandonne se dernier mandat pour obéir à la loi sur le non-cumul.

décideurs



NOTRE RÉGION PAR CŒUR



CAPTURE FACEBOOK



CAPTURE FACEBOOK

UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ? Lancez-vous avec nous !

DECA BFC
Incubateur de Talents

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE
D'UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ À L'INNOVATION
DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT
DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com

Région Bourgogne Franche-Comté. À la BSB, la Banque de France a présenté le bilan 2024 et les perspectives 2025 pour le tissu économique régional - encore à la traîne au niveau national - dans un contexte mondial perturbé. L'inflation est derrière nous et il n'y aura pas de récession en 2025.

La BFC dans les derniers wagons du train économique national



La Banque de France, par la voix du directeur régional BFC Laurent Fraisse, a tenu son traditionnel point d'étape économique, analyse éclairante de la situation économique en BFC en regard d'indicateurs macro (zones France, euro et monde) tant en termes de bilan 2024 que de perspectives 2025. Dans une BFC où le niveau d'incertitude engendré par une situation politique instable atteint celui de 2019 (mouvement des Gilets Jaunes), l'attentisme est encore de mise. Industrie et bâtiment souffrent tout particulièrement avec des carnets de commande en baisse ; le chiffre d'affaires dans l'industrie (-1,8%) est baissier, et les dirigeants anticipent une baisse de l'activité par sous-secteurs (agroalimentaire, équipements, matériels de transport et autres produits industriels). « *L'effet prix est légèrement favorable, précise Laurent Fraisse, mais pèse de fait sur les chiffres d'affaires.* »

Mêmes constatations pour les services marchands (-1,1% de CA, -3,2% d'activité estimée en volume).



Laurent Fraisse, directeur régional de la Banque de France. Crédit : JDP.

Le BTP présente des disparités, entre la bonne santé du secteur TP (+2,7% de production totale en 2024) avec néanmoins une prévision d'activité stagnante) et la bérézina du gros œuvre dont l'activité 2024 (-4,6%) comme ses prévisions (-6,8%) restent baissières.

ATTENTISME

Le monde bancaire est à l'unisson de l'atonie avec un rythme de croissance aux crédits aux entreprises en baisse (à 1,06% contre 1,48%

au niveau national). En revanche, les créations d'entreprises sont en forme, à condition de prendre en compte le statut d'auto entreprises... mais les défaillances sont aussi de la partie (113,5 en base 100 sur 12 mois vs 120,1 au national). Au final, si la région BFC est la « *seule région de France à ne présenter que des indicateurs négatifs, y compris dans les services marchands* » en termes d'activité, et bien que dans « *le premier tiers du wagon de queue* » des régions françaises, elle présente des écarts

moins importants qu'on ne pouvait le craindre, face par exemple à une région très dynamique comme l'Occitanie, dopée par l'aéronautique.

« L'ALÉA TRUMP »

Au niveau macro, les experts de la Banque de France escompte une croissance positive en 2025, « *avant de gagner en vigueur en 2026* », ces prévisions ayant été calculées avant l'effet de « *l'aléa Trump* », qui semble-t-il, va redistribuer tous les pronostics. En cause, notamment, la hausse des taxes douanières et un probable report des exportations chinoises des États-Unis vers l'Europe, avec un effet de baisse non seulement sur l'inflation mais aussi sur le PIB. En l'état actuel, la croissance serait de 0,9% (peut-être 0,5% en incluant ledit aléa) en France en 2025, 1,3% en 2026 et 2027. Elle serait de 1,1 en 2025, 1,4% en 2026 et 1,3% en 2027 pour la zone euro. Le Fonds monétaire international avance pour sa part une croissance à 2,7% en 2025 aux États-Unis puis 2,1% et 1,9% pour les mêmes dates, et 4,6% en 2025, 4,5% en 2026 et 3,6% en 2027 pour la Chine. L'inflation quant à elle s'inscrirait durablement sous le seuil des 2%, notam-

ment grâce à une reprise escomptée de la consommation privée couplée à une baisse des taux.

Si la séquence politique nationale a été pour le moins chaotique et continue d'engendrer de l'attentisme, elle aura au moins eu le mérite de mettre sur le devant de la scène ce qui est un leitmotiv des gouverneurs de la Banque de France depuis des décennies : la nécessité de juguler la dette. Le déficit public, après un pic à 6,1% en France en 2024, pourrait se stabiliser aux alentours de 5 à 5,5%, soit en 2027 117% du PIB contre 89% pour la zone euro. L'objectif de 3% en 2029 doit être maintenu sine qua non au rythme de -0,5% par an.

Enfin, un très pertinent travail a été fait à partir du rapport Dragui qui préconise des investissements d'ampleur dans l'Union européenne pour maintenir l'économie de la zone euro face à ses rivaux américains et chinois notamment. On note un retard de la vieille Europe sur les technologies de rupture - à cet égard, les investissements massifs pour l'IA annoncés par Emmanuel Macron en France et par l'Union européenne sont de bon augure.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. Cadoles révolutionne les relevés topographiques avec LaCanne, un outil innovant conçu pour simplifier la collecte de données sur le terrain, facile à utiliser et accessible aux professionnels du BTP.

LaCanne, l'innovation qui a séduit un géant du BTP



Développée par Cadoles (Scop initialement spécialisée dans les logiciels libres et les formats ouverts, à destination des administrations, des entreprises, PME-PMI, écoles...) pour répondre aux problèmes de la topographie et de la collecte de données sur les chantiers, LaCanne se distingue par son interface intuitive. « *Cet outil garantit une collecte rigoureuse des données et répond ainsi aux obligations légales* », confirme Yann Szemro, ancien chef de chantier dans le groupe de BTP Roger Martin, aujourd'hui chef de produit récemment embauché par Cadoles. L'accessibilité et la simplicité d'utilisation sont au cœur du projet. En s'affranchissant des solutions complexes et coûteuses habituellement utilisées dans le secteur, LaCanne permet à des entreprises de toutes tailles, y compris les plus petites structures, d'accéder à



une technologie avancée sans nécessiter de formation approfondie. En plus de simplifier les relevés topographiques, LaCanne joue un rôle clé dans la réalisation d'un chantier. « *Les géomètres sont très demandés et cette innovation va leur permettre de ne pas se déplacer à plusieurs reprises sur un même chantier* », souligne Yann Szemro. Cette fonctionnalité est un atout majeur : la précision des relevés effectués avec LaCanne réduit considérablement les erreurs.

« *Pour accompagner le logiciel, le kit est équipé de deux balises centimétriques. Bien plus précises que les meilleurs téléphones portables.* »

EXPANSION SOUHAITÉE

Dans un contexte où la réglementation devient de plus en plus exigeante, disposer d'un tel outil garantissant la conformité des relevés devient une nécessité pour les acteurs du BTP. En intégrant les contraintes légales dès la collecte des données, LaCanne

s'impose comme un allié précieux pour la planification et l'exécution des travaux.

Roger Martin a rapidement perçu le potentiel de LaCanne. Après avoir participé aux tests et à la phase de rodage, le groupe régional a décidé d'équiper ses équipes avec cet outil novateur. Loin de se reposer sur ses acquis, Cadoles travaille activement à l'amélioration de sa solution. Yann Szemro, en tant que chef de produit, est chargé d'identifier de nouvelles fonctionnalités à intégrer afin d'optimiser encore davantage l'expérience utilisateur. L'objectif est de proposer une solution toujours plus performante et adaptée aux besoins spécifiques des professionnels du secteur. « *Actuellement on travaille pour ajouter le calcul des surfaces dans l'offre* », annonce-t-il. Cadoles mise à moyen terme sur une adoption de sa solution par une majorité d'acteurs des travaux publics.

Enzo Beaudet

Doubs

DELFINEN : LÉGÈRE REPRISE DANS UN CONTEXTE BAISSIER. L'activité du 4^e trimestre 2024 de l'équipementier automobile d'Anteuil (Doubs) s'est mieux comportée qu'au 3^e trimestre, conformément aux anticipations, en dépit d'une nouvelle baisse de la production automobile mondiale. Sur la période, Delfingen enregistre un chiffre d'affaires de 98,8 M€, en baisse de 8,4 %, contre -12,9 % au 3^e trimestre 2024, intégrant un effet de change de +0,4 % lié à la parité €/\$. À taux constants, le chiffre d'affaires du dernier trimestre ressort en baisse de 8,8 %.

Côte-d'Or

LES CHIFFRES 2024 D'INVENTIVA DÉVOILÉS.

Au 31 décembre 2024, la société pharmaceutique de Daix qui développe un traitement contre les maladies hépatiques a enregistré à fin 2024 96,6 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie. Le chiffre d'affaires est de 9,2 M€ pour l'année 2024. La société a informé les représentants du personnel au sein du comité économique et social de l'entreprise de son projet de se concentrer exclusivement sur le développement du lanifibranor (candidat médicament). Le projet comprend l'arrêt de toutes les activités de recherche précliniques à l'exception de celles qui sont nécessaires pour soutenir le programme lanifibranor, ainsi que l'élargissement de l'équipe du programme en lien avec lanifibranor afin de préparer le dépôt potentiel d'une demande de mise sur le marché et sa commercialisation ultérieure. Une réduction des effectifs actuels, d'environ 50 %, devrait être mise en œuvre au cours du deuxième trimestre 2025.

en bref

Yonne. Un concert caritatif a été organisé le 31 janvier à l'église Saint-Pregts de Sens pour collecter des fonds en faveur de la restauration de la chapelle Saint-Jean, érigée au XIII^e siècle et classée MH depuis 1862.

Un concert pour sauver la chapelle Saint-Jean

Située au cœur de l'ancien hôpital de Sens, la chapelle Saint-Jean est un véritable trésor du patrimoine local. Érigée au XIII^e siècle, cette ancienne chapelle abbatiale témoigne de l'architecture gothique avec ses voûtes élancées. Son classement comme monument historique depuis 1862 atteste de son importance patrimoniale.

Néanmoins, au fil du temps, l'édifice s'est considérablement dégradé. Des expertises récentes ont révélé des risques majeurs d'effondrement, en particulier au niveau des voûtes de la nef et des corniches, dont une partie s'était déjà détachée en 2017. Face à l'urgence de la situation, la direction régionale des affaires culturelles (Drac) avait dû entreprendre des travaux de consolidation afin d'éviter une détérioration irréversible.

Cette fragilité structurelle a également eu des conséquences directes sur l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) attendant. En fin d'année 2023, 18 résidents

ont dû être relogés dans d'autres chambres par précaution, réduisant ainsi la capacité d'accueil de l'établissement. La restauration de la chapelle n'est plus seulement une question patrimoniale, mais est devenue désormais, aussi, un enjeu de service public.

UN VASTE CHANTIER DE RESTAURATION

Le projet de restauration prévoit des travaux d'une durée de huit mois et demi, avec une réception du chantier espérée pour la mi-2026. L'objectif principal est double : sécuriser et restaurer la chapelle Saint-Jean tout en rétablissant la capacité d'accueil de l'Ehpad. Mais cette ambition a un coût : 930.000 € sont nécessaires pour mener à bien l'ensemble des opérations.

Pour financer ce chantier, plusieurs acteurs ont été mobilisés. La Mission du patrimoine, portée par Stéphane Bern et la Fondation du patrimoine, ont attribué une aide précieuse de 280.000 €. De son côté, le centre hospitalier (CH) de Sens est en attente d'un budget d'environ 500.000 €, tandis que l'agence régionale de santé (ARS)



À la fin des travaux, le centre hospitalier (CH) de Sens prévoit de vendre l'ensemble de la chapelle Saint-Jean ainsi que l'Ehpad. Crédit : CH de Sens.

de Bourgogne Franche-Comté s'est engagée à hauteur de 200.000 €. La Drac participe également au financement.

Pour compléter ces contributions institutionnelles, un concert caritatif a été organisé ce vendredi 31 jan-

vier et un appel aux dons a été lancé en parallèle. L'association « SOS Patrimoine oublié du Sénonais », engagée depuis plusieurs années dans la sauvegarde du monument, a mis en place une cagnotte en ligne. Plus de 13.000 € ont été col-

lectés, mais l'objectif reste ambitieux : 50.000 € sont espérés pour boucler le budget. L'implication des citoyens et des mécènes est donc essentielle.

Enzo Beaudet

Saône-et-Loire. Le 7 février 2025, élus et dirigeants ont posé dans la ZAC SaôneOr la première pierre de l'usine du spécialiste dans l'analyse et le contrôle non destructif des matériaux.

CMPHY, la « pépète industrielle Made In Grand Chalons » s'installe à SaôneOr

Face à l'augmentation de son activité et à l'exiguïté de ses locaux actuels à Crissey, la société CMPHY, spécialisée depuis 2017 dans la mesure physique et la caractérisation des matériaux, a décidé d'investir un nouveau site de 1.100 m² sur la ZAC SaôneOr. Ce projet, implanté sur un terrain de 0,7 hectare comprendra un atelier, un centre d'essai et un laboratoire de caractérisation et d'étalonnage doté d'équipements de pointe.

Conçu par le Cabinet d'architecture Phytogore (Buxy) et construit par la société Master's Construction (Châtenoy-en-Bresse), ce site représente un investissement total de 1,7 M€. Il bénéficie d'un soutien financier du Grand Chalons (20.000€) et d'une subvention du Fonds Européen de développement régional en cours de traitement, estimé à 450.000€. Une réserve foncière a



Olivier Tainturier, sous-préfet de Chalon-sur-Saône, Arnaud Pelletier, fondateur de CMPHY et Sébastien Martin, président du Grand Chalons lors de la pose de la première pierre de la future usine. Crédit : Grand Chalons.

été prévue pour permettre une extension du site et l'accueil de partenaires académiques, renforçant ainsi la dynamique de recherche et développement de l'entreprise. CMPHY qui compte aujourd'hui sept salariés compte doubler son équipe d'ici trois à cinq ans. Intervenant dans des secteurs stratégiques tels que l'armement (DGA, ArianeGroup,

MBDA Missile Systems, Safran), le nucléaire (Framatome, EDF, Orano) et l'industrie générale (ferroviaire, automobile, sidérurgie, pétrochimie), CMPHY mise fortement sur la R&D en s'engageant dans de multiples projets innovants à forte valeur ajoutée (robotisation des procédés CND, application de l'intelligence artificielle aux techniques

de soudage, développement d'outils de caractérisation électromagnétique des aciers à haute valeur ajoutée).

RAYONNEMENT NATIONAL

La construction de ce bâtiment « confirme une nouvelle fois la capacité de l'agglomération du Grand Chalons à accueillir, sur son site industriel clé en main SaôneOr, des usines, en une année environ, estime le Grand Chalons dans un communiqué. CMPHY, qui a obtenu son permis de construire en septembre 2024 et débuté les travaux de terrassement en octobre 2024, devrait intégrer ses nouveaux locaux fin octobre 2025 ».

Pour Sébastien Martin, président du Grand Chalons, « SaôneOr est en passe d'accueillir une pépète industrielle Made In Grand Chalons. Les projets que cette entreprise porte sont gages de recherche et d'innovation utiles pour tout notre tissu industriel local mais aussi national ».

Emmanuelle de Jesus

Yonne

LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ, LE 18 FÉVRIER À AUXERRE. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Auxerre s'associe au dispositif national la Nuit de la Solidarité qui se tiendra le 18 février de 18h00 à minuit sur la place de l'Arquebuse. Ce dispositif multipartenarial qui regroupe plusieurs organismes institutionnels (préfecture, conseil départemental CCAS, 115) et des mouvements associatifs (Croix-Rouge, Saint-Vincent-de-Paul, Caritas, Auxerre des démunis, Résidence jeune de l'Yonne) animera un « Village des droits » dont l'objectif est d'améliorer la politique publique de l'hébergement et de recueillir la parole de personnes sans abri à travers un questionnaire proposé lors d'une maraude collective..

Saône-et-Loire

SNCF RÉSEAU INVESTIT 2,4 M€ À CHALON-SUR-SAÔNE. 800 traverses renouvelées, 20 agents en moyenne en travail de nuit, 1 km de voies impacté : le site de Chalon-sur-Saône sera concerné par d'importants travaux, opérés en deux phases - actuellement et jusqu'au 28 mars, puis du 18 août au 12 septembre. Si SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national assure que ces travaux seront « sans impact sur la disponibilité du réseau », deux opérations « Coups de poing » entraîneront une indisponibilité de certaines voies en gare de Chalon-sur-Saône les week-ends des 15-16 mars et 22-23 mars. Les travaux s'élèvent à 2,4 M€, pris en charge par SNCF Réseau.

en bref



Dossier

FORMATION

La Gen Z au cœur de la formation

Fin novembre 2024, 1.036.800 personnes sont en contrat d'apprentissage, soit un effectif en hausse de 1,8 % par rapport à fin novembre 2023 (+1,5 % pour les formations de l'enseignement secondaire et +2 % pour les formations de l'enseignement supérieur), selon les chiffres du ministère du Travail. Le Projet Annuel de Performances annexé au projet de loi de finances pour 2025 prévoyait un nombre de nouveaux contrats d'apprentissage fixé à 849.281 pour l'année 2025, soit une légère baisse par rapport aux années précédentes.

Le gouvernement affiche une volonté claire de cibler davantage les formations aux premiers niveaux de qualification (CAP et Bac), en augmentant la part des contrats d'apprentissage à ces niveaux. L'objectif est d'atteindre 57% des contrats dans les niveaux 3 et 4, contre seulement 38,4% en 2023. Ce choix repose sur des études démontrant que les jeunes préparant ces diplômes trouvent plus facilement un emploi, et ce dès la sortie de leur formation ; il est également à mettre en corrélation avec les besoins des entreprises, et ce tout particulièrement dans les filières industrielles (usinage par exemple), mais s'inscrit aussi dans le cadre de maîtrise des budgets publics : l'apprentissage aura ainsi coûté plus de 20 Mds € entre 2018 et 2021. 2025 marque donc un tournant dans les aides accordées par l'État à l'embauche d'apprentis (voir encadré), facilitée depuis 2018 par la loi travail portée en son temps par Muriel Pénicaud et guidée par l'objectif affiché par Emmanuel Macron : un million de contrats d'apprentissage signés par an.

INTÉGRER ET FIDÉLISER LES JEUNES

Si les professionnels (voir pages suivantes) ont des avis nuancés sur la question précise de l'attractivité du dispositif dans un contexte budgétaire contraint, il en est une sur laquelle la réflexion est assez unanime : celle de l'intégration de ces jeunes, nés entre 1995 et 2010, « digital natives » communément regroupés sous l'appellation « Gen Z ». Selon une étude Ipsos pour le réseau d'Écoles d'ingénieurs Cesi datant de juin 2024, les chiffres sont éloquentes : 86 % des dirigeants estiment cette génération de salariés comme « vraiment différente de la génération d'avant », 70 % qu'il est « difficile d'identifier leurs aspirations professionnelles », 49 % qu'il est « difficile de la faire évoluer dans le monde de l'entreprise ». Plus à l'aise avec les outils digitaux et d'intelligence artificielle pour 90 % des chefs d'entreprise interrogés, les salariés de la Gen Z sont perçus à 72 % comme plus attentifs à leur équilibre entre leur vie professionnelle et vie personnelle. Résultat : ils sont aussi perçus comme « moins fidèles à l'entreprise » pour 72 % des dirigeants, et « moins respectueux de la hiérarchie et de l'autorité » (53%). La même proportion de chefs d'entreprise estime « difficile de fidéliser les jeunes salariés qu'ils souhaiteraient garder au sein des effectifs » et 50 % qu'il est « difficile de comprendre les attentes de ces jeunes salariés à l'égard de l'entreprise ». Pour leur part, 91 % des jeunes interrogés estiment qu'avoir un travail que l'on apprécie est « une condition essentielle pour être heureux ». Ils ne sont que 47 % à estimer que « réussir leur vie professionnelle est un objectif essentiel » et malgré la situation économique, « seulement 22 % se déclarent prêts à conserver un emploi stable s'ils en trouvent un, même s'ils ne s'y épanouissent pas ». 51 % trouvent « primordial » l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, 80 % au total le trouvent soit « primordial » soit « important ». Presque 47 % estiment « primordial », la rémunération et



86%

des chefs d'entreprise jugent la Gen Z vraiment différente de la génération précédente.
Source : Quel rapport la Gen Z entretient-elle avec l'entreprise ? (Enquête Cesi/IPSOS du 18 Juin 2024).

les avantages sociaux, un chiffre qui monte à 77 % avec le critère « important ». L'égalité hommes-femmes intéresse 72 % des jeunes : les indicateurs sont à peu près unanimes, l'attractivité des entreprises et sa capacité à retenir les jeunes talents sera fondée sur sa RSE. Autant de critères et de réflexions à prendre en compte non seulement lors de la formation mais aussi lors de l'intégration de ces jeunes salariés. La très bonne nouvelle est que ces derniers sont prêts à s'investir pour une entreprise dès lors qu'ils en partagent les valeurs (à 74 %), au-delà de leur fiche de poste (à 73 %) et 79 % sont confiants dans leur insertion dans le monde du travail. À cet égard, la formation professionnelle, au contact direct avec la vie de l'entreprise semble en adéquation avec leurs aspirations.

Emmanuelle de Jesus

RÉFORME

◆ Depuis le 1er janvier, le gouvernement français a mis en place une réforme importante des aides à l'embauche d'apprentis. Ce dispositif, désormais universel, s'applique à tous les contrats d'apprentissage, couvrant les diplômés allant du CAP au master (bac+5). Les montants des aides sont ajustés en fonction de la taille de l'entreprise : 5.000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (contre 6.000 € en 2024) ; 2.000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus, à condition de respecter un quota d'alternants. Une aide spécifique de 6.000 € est maintenue pour les apprentis en situation de handicap, sans distinction de taille d'entreprise.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

19-20 MARS 2025

ENTRÉE LIBRE 9H-17H
PARC DES EXPOSITIONS
DIJON

Explore les MÉTIERS

ET VIS EN DIRECT
LA COMPÉTITION RÉGIONALE
DES MÉTIERS WORLDSKILLS



bourgognefranchecomte.fr



Ma Région | avancer, partager



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

L'ECM, l'école de commerce par alternance a 30 ans



Photo ci-dessus :
L'ECM, qui accueille ses étudiants dès le BAC, est spécialisée dans quatre univers : marketing-communication, commerce-vente, gestion-finance et Ressource Humaines.
Crédit : ECM.

Cette année, l'École de commerce et de management (ECM) née à Besançon fête ses 30 ans : « l'année de la maturité », affirme Sébastien Cretin, directeur général de l'ECM. Ces dernières années nous avons connu un fort développement avec l'implantation d'écoles à Belfort, Dijon, Mulhouse, Strasbourg, Nancy et Clermont-Ferrand pour la petite dernière. Dans le même temps, nous avons renforcé notre équipe RH passant d'un format d'école gérée à la façon d'une TPE à une vraie organisation avec une équipe de 15 personnes dédiée à la pédagogie, à la préparation des programmes et à la gestion des examens ». Ces dix dernières années, l'ECM a également renforcé sa relation école-entreprises avec 30 collaborateurs dédiés à l'entretien de ce lien spécifique avec les employeurs du territoire. Deux personnes ont même été affectées à une cellule grands comptes pour les entreprises pouvant accueillir plus de dix salariés en apprentissage en même temps. « Notre école est unique dans le paysage des écoles de commerce à la fois parce

qu'elle a 95 % de ses étudiants en apprentissage, notamment grâce à son partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), mais aussi par son principe fondateur de méritocratie. Ici, les tarifs d'entrée ne sont pas prohibitifs, les étudiants salariés en apprentissage financent leur parcours. L'alternance nécessite une pédagogie très spécifique et un savoir-faire unique, marque de fabrique de l'ECM, dont la capacité à mener à l'emploi flirte avec les 95 % », explique Sébastien Cretin, qui affirme ne pas craindre la baisse annoncée de l'engagement de l'État en direction de l'apprentissage : « Il n'y a pas de séisme à prévoir, c'est plutôt un retour à la normale après des aides d'un niveau exceptionnel octroyées pendant la période de la Covid. On retourne à quelque chose de plus raisonné, loin des effets opportunistes, avec des acteurs qui s'impliquent sur la durée avec de vraies perspectives d'embauche. En tant qu'école nous ne sommes pas là pour vendre des contrats low costs mais bien pour former les cadres et dirigeants opérationnels de demain ».

La méthode d'enseignement se base sur trois niveaux de formation. « Tout d'abord, nous visons l'acquisition de compétences opérationnelles immédiatement applicables, ensuite nous travaillons sur la dimension organisation : gérer son activité, apprendre à manager une équipe, à gagner en autonomie... Enfin, on ajoute à cela une strate de vision et de stratégie : comprendre l'avenir, l'anticiper... Notre école se veut ainsi "une machine" à maturité professionnelle », appuie le directeur général qui évoque également la création de temps de sortie pour permettre une ouverture au-delà de l'école. « Les apprentis ont tendance à s'enfermer dans leur projet professionnel, dans une filière, un métier, l'idée est de leur apporter un autre regard, une dimension culturelle, économique et civique. On organise ainsi une dizaine de sorties par an (plateforme logistique chez Colruyt, caserne de pompiers, Parlement européen...) ».

Aujourd'hui, l'ECM accueille 2.000 apprentis et contractualise avec plus de 1.500 entreprises locales. « 70 % de nos étudiants viennent des territoires d'implantation de nos écoles. La plupart sont là pour cinq ans. Cinq années pendant lesquelles ils réalisent des missions de conseils auprès de dirigeants d'entreprise. Ils mènent des activités d'études, de stratégie et d'accompagnement opérationnel. En cela l'ECM participe à l'ancrage des étudiants sur le territoire ».

Frédéric Chevalier

ecm Ecole de Commerce
et Management

GRANDE ÉCOLE EN ALTERNANCE

Parcours Grande École
Licence & Master du Cnam le cnam
Bourgogne - Franche-Comté
Bachelor & Mastère IGENSIA
EDUCATION

LE CLA un acteur de la stratégie de formation territoriale



Au delà de la langue, c'est toute une réflexion interculturelle en lien avec l'activité professionnelle qui est proposée au CLA. Crédit : Marc Muller Studio.

École unique en son genre, le Centre de linguistique appliquée (CLA) de l'université Marie et Louis Pasteur s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises, organisations et collectivités. Basé à Besançon, il enregistre 4.000 inscriptions du monde entier chaque année et propose l'enseignement de 11 langues. « Nous nous positionnons comme un acteur du développement socio-économique territorial, précise Carlos Tabernero, directeur du CLA. En ce sens, nous agissons en complémentarité des stratégies de formation déployées par la région notamment via l'enseignement des langues et de tout ce qui touche à l'interculturel. Nous enregistrons des demandes de secteurs très variés comme l'industrie agroalimentaire, le secteur médical, le bancaire, le juridique... Nos professeurs sont en capacité

de s'adapter pour préparer des cours sur mesure en fonction du niveau de l'apprenant, de son emploi du temps et de ses attendus spécifiques ». Cette offre de formation en langues de spécialités se base sur une compréhension accrue de l'environnement de travail de chaque métier, c'est avant tout une méthodologie transférable à souhait. Il ne s'agit pas ici de l'anglais, de l'allemand ou de l'italien de tous les jours, mais bien de termes techniques employés dans ces langues dans des secteurs aussi précis que les microtechniques ou le médical. L'un des atouts du CLA est la richesse de ses professeurs. Le CLA se distingue également dans ces méthodes d'apprentissage. « Nous travaillons sur les relations interculturelles liées à l'entreprise. L'idée est de voir comment un même concept est appréhendé par différents pays. Nous réalisons des sketches et des mises en situation : déjeuner professionnel au restaurant par exemple, détaille Carlos Tabernero. Ces questions sont déterminantes notamment dans une région frontalière comme la nôtre où s'échangent aussi bien les idées que la main-d'œuvre et où il est important d'avoir un capital humain bien formé ».

Le CLA travaille également sur la question de l'intelligence artificielle : « Nous avons des enseignements chercheurs qui œuvrent sur le sujet avec une réflexion sur comment l'IA peut être un outil d'aide à la didactique. Nous travaillons également à l'intégration d'outils grands publics dans la malette des professeurs... », résume Carlos Tabernero.

Enfin, le CLA agit également sur le volet de l'insertion des salariés non francophone : « En partenariat avec les CFA, nous développons des modules d'apprentissage du Français à destination des immigrés dans le cadre d'une meilleure intégration professionnelle. Il y a des leviers d'actions pour les années qui viennent ».

Frédéric Chevalier



CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE

MAÎTRISER UNE OU PLUSIEURS LANGUES ÉTRANGÈRES, UN VÉRITABLE ATOUT AU QUOTIDIEN

Besoin d'une formation en langues pour monter en compétences ou vous développer à l'international ? Le Centre de linguistique appliquée (CLA) de l'Université Marie et Louis Pasteur a forcément la formation qu'il vous faut !

Le CLA, qui enregistre près de 4000 inscriptions du monde entier chaque année, entend être un acteur clé de la dynamique du tissu socio-économique de Bourgogne Franche-Comté. Pour cela, il encourage le développement des compétences linguistiques et culturelles et facilite les échanges internationaux en contexte professionnel.

DES FORMULES PERSONNALISÉES
De l'anglais à l'italien en passant par le japonais et le chinois, le CLA propose l'enseignement de 11 langues. Il invite les professionnels de la région à apprendre ou de se perfectionner dans une langue étrangère. « Les entreprises nous contactent par exemple pour du renforcement linguistique. C'est notamment le cas dans les secteurs du commerce et du tourisme. Certains font aussi appel à nous parce qu'ils souhaitent que leurs collaborateurs développent de nouvelles compétences, appliquées à un secteur particulier comme l'industrie automobile ou encore l'aéronautique » indique Carlos Tabernero, Directeur du CLA.

L'anglais médical est notamment très demandé tout comme l'anglais juridique, pour les cabinets de conseil et d'audit. Parmi les clients réguliers, du CLA figurent aussi les filières bancaires, de l'industrie, les établissements d'enseignement privé ainsi que du médical et paramédical, bien implantés dans le bassin bisontin.

LA PAROLE ET LE GESTE
Au-delà de l'apprentissage de la langue étrangère, c'est aussi toute une réflexion interculturelle en lien avec l'activité professionnelle qui est proposée par le CLA. Chaque pays ayant également ses propres rythmes corporels, sa posture, sa gestuelle... Dans une relation professionnelle, la communication non verbale est aussi importante que la seule maîtrise de la langue. « Nos professeurs sont majoritairement des natifs des pays dont ils enseignent la langue, ils ont donc une bonne connaissance des codes culturels liés » précise le CLA.

Apprendre les langues autrement !

CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE
Université Marie et Louis Pasteur
Contact : lve-cla@univ-fcomte.fr / 03 81 66 52 61
www.cla.univ-fcomte.fr

Gen Z, IA, attractivité de l'apprentissage : la formation en trois questions

Le Journal du Palais a recueilli l'avis de différents acteurs de la formation de la région sur ces thématiques.



Olivier Dalla Piazza, directeur des activités Formation (CCI Formation) et des écoles de la CCI Côte-d'Or et Saône-et-Loire (Smart Campus by CCI, ESADD by CCI - École Supérieure Appliquée au Design et au Digital, et CFA Automobile de Macon)

Parmi les écoles chapeautées par la CCI Métropole de Bourgogne, SmartCAMPUS by CCI est une école spécialisée de l'enseignement supérieur en alternance qui accompagne chaque année plus de 450 entreprises dans le recrutement de leurs alternants (vente, commerce achats, e-commerce, marketing digital, distribution, RH, gestion, assistantat, et qualité). Au total, 17 diplômes proposés sur quatre campus (Beaune, Chalon-sur-Saône, Dijon et Mâcon).

Compte tenu du désengagement financier de l'État, embaucher des apprentis est-il toujours aussi attractif ?

Il convient d'être prudent sur les aides puisque le décret d'application est toujours attendu. L'aide de 6.000 € encore en vigueur en 2024 devrait être revue à 5.000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés. Pour les grandes entreprises, elle ne devrait pas dépasser 2.000 €. Cette aide est valable pour tous les contrats d'apprentissage sans distinction de niveau ou de domaine de formation, contrairement à ce qui avait été envisagé pendant un temps. Alors évidemment, 1.000 € en moins sur un an, ça représente une certaine somme pour une entreprise. Mais le coût net global d'un contrat en apprentissage dans une PME ou TPE reste tout à fait intéressant pour une entreprise. Il reste même très avantageux, à le comparer avec un stage long. Globalement pour une entreprise, la baisse des aides représente à peine plus de 80 € par mois sur un contrat d'apprentissage de 12 mois, ce qui ne devrait pas constituer un frein trop important. Dans les grandes entreprises, on peut imaginer que la baisse des aides aura pour effet de diminuer un peu les volumes globaux d'apprentis. Mais l'apprentissage est ancré dans la culture de ces grands groupes et demeure l'une des sources privilégiées de recrutement de leurs jeunes recrues. Ici, il n'y a pas que l'aspect financier qui compte pour l'entreprise. À noter enfin que l'aide de 6.000 € est maintenue pour les recrutements des personnes en situation de handicap.

Les chefs d'entreprises sont nombreux à se montrer démunis pour intégrer et fidéliser la Génération Z. Comment cette dimension d'intégration prend corps dans les formations que dispense votre organisme ?

Les chefs d'entreprises et les écoles comme les nôtres n'ont pas d'alternatives et sont obligées de s'adapter à l'évolution des générations, d'autant qu'il faut bien mettre en évidence que nous commençons à subir sérieusement les effets de la baisse de la natalité des années 2000. Les entreprises ont des difficultés à recruter. Et quand elles parviennent à recruter, elles ont du mal à fidéliser leurs jeunes recrues, plus volatiles que leurs aînés.

Pour intégrer et fidéliser ces jeunes, nous devons mieux appréhender la façon dont les jeunes fonctionnent et adapter nos façons de faire... Nos candidats en apprentissage sont de plus en plus nombreux à ne jamais écouter leur message téléphonique et ne rappellent donc pas un éventuel employeur qui leur fixe un rendez-vous. Je suis surpris de constater qu'un jeune apprenti en entreprise va voir son tuteur pour lui parler des opportunités professionnelles qu'il identifie à la concurrence, et lui

demande des conseils alors-même qu'il est en emploi dans une entreprise qui veut le garder. C'est une façon un peu « débridée » et tout à fait transparente de fonctionner des nouvelles générations, et nous devons nous y adapter. Nous avons profondément modifié nos processus de recrutement sur nos diplômes, en plaçant chaque jeune au centre du dispositif d'accompagnement. Quand nous mettons des jeunes en relation avec des entreprises pour un contrat d'apprentissage, nous travaillons très en amont avec l'entreprise sur les missions, le cadre d'accueil, les conditions de travail... Les jeunes sont aujourd'hui davantage attirés par des conditions globales de travail que par le seul critère de la rémunération. Il convient donc « d'habiller la mariée » et de « vendre l'entreprise »...

En formation, notre mission consiste à concilier les objectifs d'une entreprise aux aspirations d'une jeunesse exigeante. Et rien n'est mieux, à mon sens, que de susciter la convoitise des jeunes en faisant témoigner d'autres jeunes qui ont réussi et qui sont des ambassadeurs de leurs entreprises comme de nos diplômés. Ils parlent le même langage. Ils se comprennent. Les étudiants peuvent ainsi se projeter.

Nous faisons participer les entreprises aux cas d'application en formation. Très tôt dans leur formation, les jeunes sont confrontés, en groupe « projet » à des professionnels qui leur soumettent des problématiques d'entreprises. Je citerai des briefings sur un besoin en particulier qui donne lieu à des réflexions, des brainstormings et travaux en mode projet. Les jeunes se sentent « investis » et appréhendent ce qui sera leur quotidien professionnel après la formation. La crise sanitaire et le confinement ont eu un impact fort sur les jeunes, actuellement en construction de leur avenir professionnel. Paradoxalement, on dit que nos jeunes sont « hyper-connectés », mais quand on a l'occasion de discuter « en off » avec eux, je me rends compte que beaucoup sont assez « esseulés », qu'ils manquent de contacts inspirants, de références, de liens... dans nos écoles, nous passons beaucoup de temps avec chacun de nos jeunes, et instaurons des moments privilégiés d'échanges. Il faut, avec eux, savoir parler un peu d'autre chose que de leur progression pédagogique et de leurs résultats. Savoir aller sur d'autres terrains et identifier les freins à leur épanouissement. Parler de leurs activités extra-professionnelles, de sujets de société, de leurs projets personnels. Ces jeunes sont nos futurs collaborateurs, nos futurs clients, nos futurs partenaires. C'est aujourd'hui que nous devons leur donner confiance, leur témoigner de la considération, les aborder comme de futurs professionnels et leur permettre ainsi de se projeter dans une entreprise et une carrière.

Nous ne pouvons plus, dans nos écoles, nous permettre d'avoir un discours descendant. Ça ne fonctionne plus. Nous devons avec nos jeunes, instaurer très tôt, une relation de professionnel à professionnel, ce qui n'empêche pas de fixer un cadre et de le faire respecter, tant qu'on est en mesure de l'expliquer. Et de leur faire comprendre qu'il y a un cadre dans les entreprises, et que chacun peut y évoluer et apporter son individualité de façon positive.

L'IA est désormais incontournable. Comment est-elle appréhendée dans vos formations ?

L'IA, à ses débuts, était une nébuleuse. Tout le monde en parlait sans vraiment la définir. Rappelons que ChatGPT n'a pas plus de trois ans d'existence et qu'il est déjà très utilisé, notamment par nos étudiants, qui y ont eu recours bien avant nous, pour des rapports de stage, des mémoires de fin d'études, des lettres de motivation, des traductions en langue étrangère, etc... La première de nos problématiques a été d'adapter nos exigences pédagogiques afin d'empêcher nos étudiants d'avoir recours systématiquement à l'IA sans mieux essayer de

réfléchir par eux-mêmes. Les prestations à l'oral reprennent donc une place importante dans la manière dont nous évaluons leur progression. Mais aujourd'hui, nous devons intégrer l'IA comme un outil pédagogiques parmi tant d'autres, et notre action consiste à apprendre à nos étudiants à l'utiliser à bon escient. L'IA leur permet par exemple d'obtenir des livrables sur le développement d'un projet, une étude de concurrence ou encore un rapport d'étonnement sur un sujet d'entreprise. La vraie valeur ajoutée de l'IA, c'est quand on apprend à nos étudiants à nourrir leur demande de leur propre expérience et de leurs connaissances. Nous devons leur apprendre à l'utiliser et à en faire un outil complémentaire à leur « propre intelligence ». Pour nos écoles, l'IA est aussi un formidable moyen de gagner du temps et d'optimiser nos processus. Nous travaillons actuellement à l'utilisation de l'IA comme correcteur de tests de sélection ou de partiels. Puisque nos étudiants sont en apprentissage dans des secteurs et sur des fonctions extrêmement variés, nous utilisons l'IA pour obtenir des données sectorielles et des méthodologies d'étude précises à chacune de leur problématique. Nos chargés de la relation entreprise sont ainsi mieux armés pour les accompagner dans leur entreprise. Nous accompagnons aussi nos formateurs à l'utilisation de l'IA dans le développement de leurs cours et les évaluations de nos étudiants. Nous organisons des séminaires sur le sujet à leur intention.

Enfin, CCI Formation (notre organisme de formation continue pour les salariés d'entreprise) a mis en place tout un programme de formations sur le digital et le numérique, et en particulier sur les usages de l'intelligence artificielle en entreprise, afin que les salariés puissent être formés aux applications de l'intelligence artificielle dans leurs missions au quotidien.

Quelle est l'actualité de votre organisme de formation ?

Dans nos écoles, nous travaillons sans cesse à adapter notre offre et nos outils pédagogiques aux besoins des entreprises et aux aspirations des jeunes.

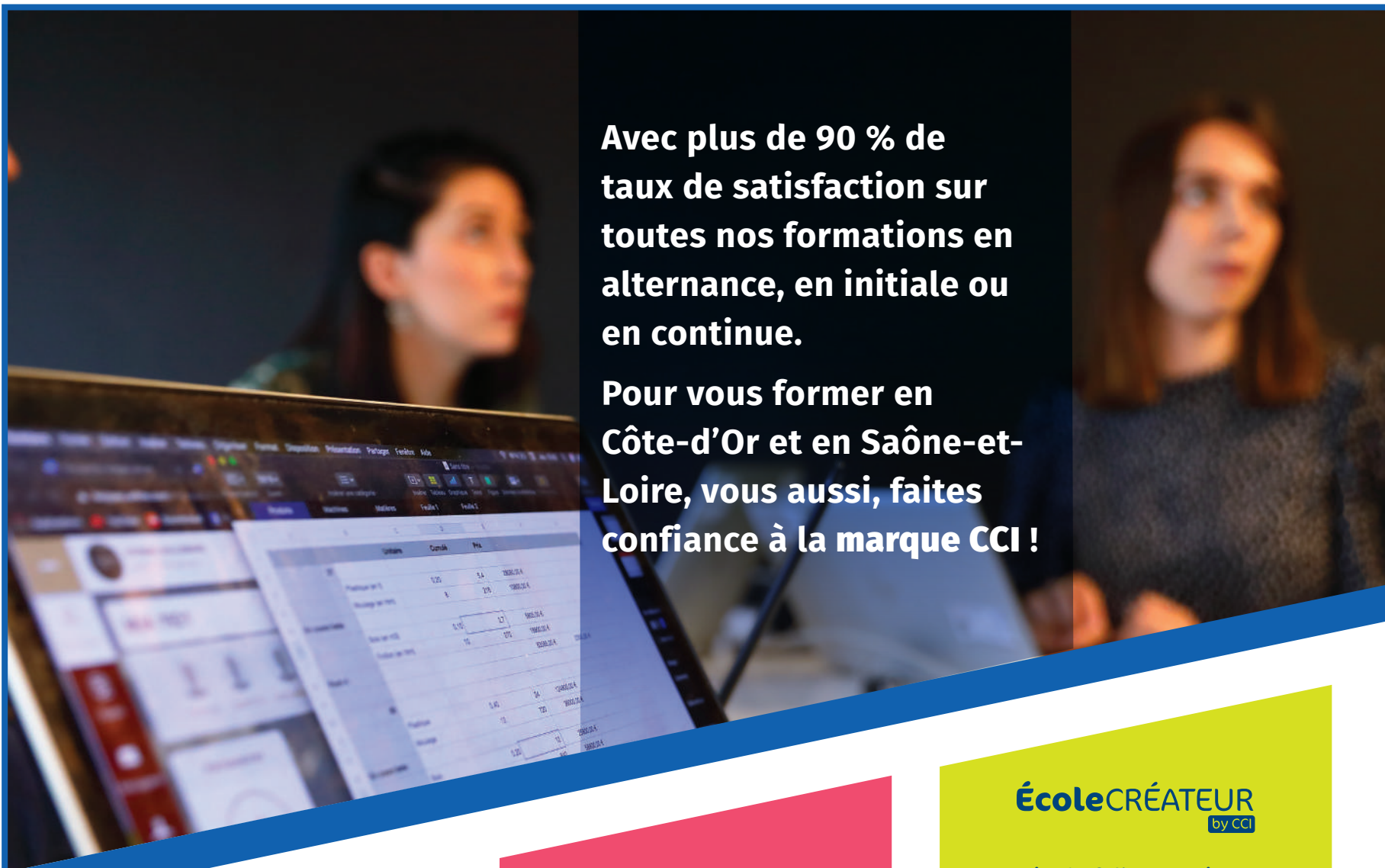
En 2025, l'ESADD, déjà bien implantée à Dijon depuis son ouverture en 2019, inaugurera une antenne à Montbéliard, dans les locaux de la CCI Saône-Doubs, pour son bachelor de designer numérique.

Chez SmartCAMPUS, nous poursuivons le déploiement en apprentissage de nos BTS, Bachelors et Masters dans les domaines du commerce et de la gestion. Un master de Manager des Ressources Humaines et un master de Manager de Centre de Profit (aussi bien pour les enseignes de la distribution spécialisées que pour les postes polyvalents de développement dans les PME) verront le jour sur Dijon en septembre. Un Bac+2 d'attaché commercial, sur Mâcon et sur Dijon, sera mis en place, avec une option pour les métiers de la banque et une option sur le social selling, promouvant les outils de vente par le biais des réseaux sociaux.

Au CFA de l'Auto, nous adaptons notre offre à la transition du secteur de la mobilité au sens large, en acquérant des véhicules électriques (voitures, motos, camions) et en mettant l'action sur nos BTS dont nous souhaitons augmenter les effectifs. Un partenariat avec CAR AVENUE (BMW/Mini) est en cours de signature, pour favoriser la formation des jeunes en apprentissage mais aussi la formation in-situ de nos formateurs aux évolutions des métiers.

À travers ces évolutions et ces nouveaux projets, nous réaffirmons notre engagement à proposer des formations toujours plus en phase avec les réalités du marché et les attentes des jeunes. En misant sur l'innovation pédagogique, l'apprentissage et des partenariats stratégiques, nous préparons nos étudiants aux défis de demain et leur offrons toutes les clés pour réussir dans leur futur métier.





Avec plus de 90 % de taux de satisfaction sur toutes nos formations en alternance, en initiale ou en continue.

Pour vous former en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire, vous aussi, faites confiance à la marque CCI !

SmartCAMPUS by CCI

17 formations en alternance du Bac+2 au Bac+5 en RH, achats, commerce, management, banque/assurances, gestion, marketing, assistantat, QSSE, international.

FormationPRO by CCI

Plus de 200 programmes de formations continues pour renforcer vos compétences professionnelles. Formations certifiantes, éligibles au CPF.

ÉcoleCRÉATEUR by CCI

Devenir chef d'entreprise ne s'improvise pas. Se préparer à l'être est une bonne manière de mettre en oeuvre la réussite de votre projet.



19 formations en alternance dans les métiers de l'automobile et de la mobilité en CAP, Bac Pro, BTS, CQP et Titre à finalité professionnelle.

EGC BUSINESS SCHOOL CENTRE BACHELOR

Une école de commerce et de management à taille humaine pour obtenir un diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac+3).



Un Bachelor designer numérique et un Mastère manager de projet numérique pour devenir un acteur de l'innovation numérique.

BSB BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS

Des formations du Bachelor au Master, en formation initiale ou en alternance, dans les spécialités : finances, marketing, comptabilité, management, innovation...

www.mdb.cci.fr



MÉTROPOLE DE BOURGOGNE

70 %

des répondants de l'enquête réalisée par LaborIA en 2023 « Usages et impacts de l'IA sur le travail, au prisme des décideurs » et 250 décideurs révèle que les systèmes d'IA ont un impact réel sur l'évolution des compétences et des savoir-faire.

83 %

des moins de 25 ans intègrent l'IA dans leur stratégie de recherche d'emploi, contre seulement 69 % des plus de 50 ans.
Source : Pôle Emploi.



INDUSTRIE : LE CAS DU NUCLÉAIRE

◆ Bien que ne disposant pas de centrale nucléaire, la Bourgogne Franche-Comté est un territoire clé de la filière (23.000 emplois et 270 entreprises). C'est particulièrement le cas sur le Grand Chalon où 5.000 salariés travaillent de près ou de loin dans ce domaine : « Le Grand Chalon est en train de s'imposer comme un véritable pôle d'excellence du nucléaire en France. Entre le développement de nouvelles formations, le soutien aux technologies de pointe et l'agrandissement de l'usine Framatome, notre territoire prend toute sa place dans la relance de la filière. Nous avons ici les compétences, les infrastructures et l'ambition pour répondre aux défis énergétiques et industriels de demain », affirme Sébastien Martin, président du Grand Chalon. « 80 % des entreprises de la métallurgie ont une dimension nucléaire en Saône-et-Loire », ajoute Isabelle Laugerette, secrétaire générale de l'IUMM 71. C'est donc tout naturellement que Chalon a été choisi pour accueillir, le 3 février, le lancement de la Semaine des métiers du nucléaire en Bourgogne Franche-Comté. Objectifs : faire davantage connaître, notamment auprès des femmes, cette filière d'avenir à l'heure où la relance du nucléaire est en marche en France et contribuer à structurer un écosystème nucléaire fort sur le territoire. « La commande de l'État est de six nouveaux réacteurs, précise Carmen Munoz Dormoy, directrice action régionale du groupe EDF en BFC. Les besoins en main d'œuvre d'EDF dans les dix prochaines années sont de 10.000 personnes par an au national et de 7.600 en BFC. Le groupe EDF est un acteur clé de la filière en région avec les équipes de Framatome, mais également d'Arabelle Solutions (fleuron français pour les turbines et alternateurs des réacteurs nucléaires. Ndlr) qui a rejoint le groupe EDF en juin 2024 avec 1.500 salariés à Belfort. Nous allons recruter dès cette année en BFC près de 850 personnes ». Face à ces besoins hors normes, « l'objectif aujourd'hui en région est de former pour être au rendez-vous des milliers d'emplois à venir, d'avoir un écosystème qui garde une offre de formation en adéquation avec les besoins présents et futurs de l'industrie sur tout le territoire, défend Yves Seguy, préfet de Saône-et-Loire. Avec cette idée d'attirer nos jeunes, de dissiper les préconçus pour faire reculer les préjugés qui courent encore sur l'industrie. Avec la filière nucléaire nous avons un certain nombre de valeurs qui peuvent être mises en avant pour donner envie à la génération Z notamment : les notions de souveraineté, de décarbonnée, de transition énergétique, les perspectives d'emploi sur 20 à 30 ans, la diversité des postes, la rémunération 25 % au-dessus de la moyenne des emplois dans l'industrie en général... ». C'est dans cette dynamique qu'a été annoncée la création d'un nouveau diplôme dédié au nucléaire, qui ouvrira dès la rentrée 2025. Une licence Conception et amélioration de processus et procédés industriels (Cappi) orientée Innovation produit/process - parcours nucléaire. Ce programme inédit en France, accessible à Bac+2, conçu en partenariat avec le Cnam BFC et le Pôle Formation UIMM 21-71 à Chalon-sur-Saône (lieu où se déroulera l'année de formation), permettra de former, à hauteur de douze alternants par an, des techniciens spécialisés en conception et fabrication d'équipements nucléaires fortement recherchés par les entreprises du territoire.



SERVICE COMMUN
DE FORMATIONS CONTINUE
ET PAR ALTERNANCE (SEFCA)
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE EUROPE

Dessignons le monde de demain !

FORMATION PROFESSIONNELLE À L'UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

- Valoriser son parcours professionnel par la VAE
- Monter en compétences par les formations courtes
- Reprendre ses études
- Se former en apprentissage
- Réaliser un bilan de compétences
- Former ses salariés

NOUVEAU : Semaine de l'Emploi et de l'Apprentissage à l'université du 06 au 14 mars !

Vous souhaitez recruter des apprentis ? L'Université Bourgogne Europe organise des **jobs dating** dans les domaines de l'informatique, l'information-communication, l'électronique, la physique-chimie, les Ressources Humaines, la comptabilité-gestion, la gestion d'entreprises, l'aménagement paysager, la paie, la biologie, la nutrition-santé, et bien d'autres

Une table ronde « Comment devenir maître d'apprentissage ? Les clés de la réussite » sera également organisée durant l'événement le 12 mars à 17h

INFOS &
INSCRIPTIONS



<https://blog.u-bourgogne.fr/lasemaineverslemploi-ube/>

Service de Formations Continue et par Alternance - Université Bourgogne Europe
Maison de l'université, Esplanade Erasme - BP 27877 21078 DIJON CEDEX
03 80 39 51 80
formation.continue@ube.fr

<https://sefca.u-bourgogne.fr/>



Geiq
Industrie 21

CONTRAT, ALTERNANCE, QUALIFICATION, EMPLOI

*Nous mettons en relation les candidats en recherche
d'alternance avec les entreprises industrielles*

PLUS D'INFO





Véronique Guillon,
déléguée générale
de l'UIMM Côte-d'Or
et directrice
chez Défi 2 Conseil.
Crédit : UIMM.

Geiq Industrie 21 est un groupement d'employeurs qui met à la disposition d'une ou plusieurs entreprises adhérentes, des salariés expérimentés à temps partagé ou des salariés souhaitant acquérir au terme d'un parcours en alternance un diplôme ou une certification de niveau supérieur. Défi 2 Conseil propose aux dirigeants des solutions pour le développement des entreprises, en matière de droit social, ressources humaines, management, QHSE et développement industriel. Les deux structures émanent de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (Uimm) 21.

Compte tenu du désengagement financier de l'État, embaucher des apprentis est-il toujours aussi attractif ?

Embaucher des apprentis reste une démarche particulièrement attractive pour les entreprises. Grâce à des initiatives innovantes, comme la création de notre entreprise de travail temporaire dédiée, GENI, les entreprises peuvent mieux connaître les candidats afin de sécuriser leur recrutement en apprentissage. Ce dispositif permet de répondre aux besoins spécifiques des entreprises, notamment dans les secteurs en tension qui peinent à recruter des profils qualifiés. De plus, l'apprentissage demeure un levier clé pour former des talents adaptés aux réalités du terrain. Les entreprises utilisatrices du **GEIQ Industrie 21** bénéficient d'un accompagnement complet grâce à l'équipe du GEIQ, qui prend en charge la majorité des procédures RH. Cela leur permet de se concentrer sur leur cœur de métier tout en investissant dans l'avenir de leur secteur.

Les chefs d'entreprises sont nombreux à se montrer démunis pour intégrer et fidéliser la Génération Z. Comment cette dimension d'intégration prend corps dans les formations que dispense votre organisme ?

L'intégration et la fidélisation de la Génération Z représentent un défi majeur pour de nombreuses entreprises. Chez **Défi 2 Conseil**, nous avons développé des solutions concrètes pour répondre à ces enjeux. Nos accompagnements et formations en cohésion d'équipe, en sécurisation des recrutements, en RSE et en marque employeur sont spécifiquement conçus pour attirer et engager les jeunes talents. Ces thématiques permettent aux entreprises de construire un environnement de travail aligné sur les attentes des nouvelles générations, notamment en termes de valeurs et de culture d'entreprise. Par ailleurs, nous intégrons systématiquement le dispositif Process Communication dans nos accompagnements, une méthode

qui aide les dirigeants et les équipes à adapter leur communication en fonction des profils individuels. Cela se révèle essentiel pour établir un dialogue constructif et fidéliser durablement les collaborateurs, en particulier ceux de la Génération Z, qui recherchent des relations authentiques et un réel sens dans leur travail.

L'IA est désormais incontournable. Comment est-elle appréhendée dans vos formations ?

L'intelligence artificielle est aujourd'hui une composante incontournable de la transformation des entreprises, et nous avons intégré cette réalité dans notre offre de formation. Elle permettra en effet d'optimiser le temps de travail des collaborateurs. Chez **Défi 2 Conseil**, nous avons développé un module dédié à l'IA, spécifiquement pensé pour répondre aux besoins des entreprises industrielles. Cette formation permet aux industriels de mieux comprendre les opportunités qu'offre l'IA, de maîtriser ses applications concrètes et d'accompagner leur transition technologique. Notre objectif est de fournir des outils pratiques et adaptés aux défis spécifiques de l'industrie, tout en aidant les entreprises à rester compétitives dans un environnement de plus en plus digitalisé.

Quelle est l'actualité de votre organisme de formation ?

Défi 2 Conseil est en constante évolution pour répondre aux besoins du marché et des entreprises industrielles. Récemment, nous avons enrichi notre offre avec le lancement du CQPM Technico-commercial, une certification qui permet de former

des professionnels capables d'allier compétences techniques et aptitudes commerciales. Ce diplôme répond aux attentes des entreprises industrielles qui recherchent des profils polyvalents pour accompagner leur développement.

Par ailleurs, nous avons renforcé nos actions d'accompagnement auprès des dirigeants en intégrant le dispositif Process Communication Model dans nos formations. Cette méthode, axée sur la compréhension des dynamiques interpersonnelles, aide les leaders à mieux gérer leurs équipes, à améliorer la communication interne et à renforcer la cohésion au sein de leur organisation. Elle permet également de prévenir les comportements sous stress, améliorant ainsi la qualité des relations professionnelles et la performance collective.

Notre Ecole de Production Industrielle, qui a accueilli sa première promotion en septembre 2023, étoffe ses parcours en proposant deux nouveaux diplômes à partir de la rentrée 2025. Un Bac Professionnel TRMP (Technicien en Réalisation de Produits Mécaniques) pourra accueillir douze élèves issus de seconde générale ou d'un CAP, tel que le CAP CIP, déjà dispensé par l'EDPI21. Ce Bac Pro en 2 ans permet aux élèves de développer des compétences pointues en usinage de pièces à l'aide de machines à commande numérique. Un deuxième CAP en Electricité spécialité Tableautier sera également proposé aux élèves de 15 à 18 ans, avec une spécialité industrielle. Toujours basé sur la pédagogie du « faire pour apprendre », ces nouvelles sections permettront de former les industriels de demain aux métiers en tension sur le territoire.



84.800

C'est le nombre de contrats de professionnalisation qui, à fin novembre 2024, ont commencé depuis le début de l'année, soit une baisse de 23,5 % sur un an. Le nombre de nouveaux contrats se réduit de 28,2 % pour les moins de 26 ans et de 19,3 % pour les 26 ans ou plus.

Source : ministère du Travail.

1.036.800

C'est le nombre de personnes en contrat d'apprentissage à fin novembre 2024, dont 842.800 qui ont commencé signé leur contrat au cours de l'année, soit une augmentation de 2,4 % sur un an (+2,5 % pour les contrats du privé et -0,7 % pour ceux du public). L'effectif global de l'apprentissage est en hausse de 1,8 % par rapport à fin novembre 2023 (+1,5 % pour les formations de l'enseignement secondaire et +2 % pour les formations de l'enseignement supérieur).

Source : ministère du Travail.



**QUALIFIEZ VOS ÉQUIPES
COMMERCIALES GRÂCE AU CQPM
TECHNICO COMMERCIAL INDUSTRIEL**

PROCHAINE SESSION EN AVRIL 2025

www.defi2conseil.fr



Sandrine Marlet, directrice du développement à l'Afpa.
Crédit : Afpa.

Compte tenu du désengagement financier de l'État, embaucher des apprentis est-il toujours aussi attractif ?

Je pense que oui. D'abord, même réduite, il reste une aide et de toute façon, le fait d'embaucher des apprentis est toujours quelque chose d'intéressant pour une entreprise parce que ça permet d'avoir des personnes formées et qu'on adapte aux besoins de l'entreprise. Et puis l'apprentissage cela veut dire des jeunes, qui ont parfois une vision différente et qui bousculent les organisations et c'est bien !

De plus, cela permet aux entreprises d'anticiper sur leurs futurs besoins. Aujourd'hui, on sait qu'on a une pyramide des âges avec beaucoup de départs à la retraite et du coup c'est un moyen d'intégrer de nouveaux profils tout en faisant en sorte qu'on transfère le savoir. Il a le savoir un peu théorique apporté par l'établissement mais derrière il y a la structure de l'entreprise qui rentre en jeu et du coup cela permet une meilleure transmission des savoirs internes, de ce qu'un organisme de formation ne pourra pas transmettre parce que c'est lié à la culture d'entreprise, c'est lié au produit que va faire l'entreprise et dans ce cas-là, le tuteur va transmettre cela en fait, ce savoir-faire et quand on est sur des gens qui vont partir à la retraite, cela permet de faire perdurer ce savoir. Prenez des artisans, qui ont des savoir-faire spécifiques. Nous, l'organisme de formation, nous allons pouvoir donner aux jeunes tout ce dont ils ont besoin pour pouvoir acquérir le métier mais l'entreprise, elle va amener le vernis.

Les chefs d'entreprises sont nombreux à se montrer démunis pour intégrer et fidéliser la Génération Z. Comment cette dimension d'intégration prend corps dans les formations que dispense votre organisme ?

Ce sentiment n'est pas nouveau ! Le fait que les anciens trouvent que les jeunes ne savent pas, c'est un peu toutes les générations. Par contre, ce sont des jeunes qui vont plus vite, qui veulent effectivement des choses différentes et je pense qu'en fait pour intégrer, il faut accompagner les deux : les jeunes pour aller vers l'entreprise et du coup en avoir les codes, mais il faut aussi accompagner les tuteurs.

À l'Afpa, on travaille à la fois sur l'accompagnement et sur la formation et pour moi, c'est moins un problème de formation - parce que la formation c'est le

savoir-faire technique - qu'un problème d'accompagnement. Pour parer ça, on a mis en place une journée d'accueil des apprentis qui rentrent tous la même semaine. Ça nous permet de travailler en fait cette forme d'accompagnement-là. On va travailler sur la mixité, on va travailler sur la diversité, toutes ces choses-là qu'en plus ils aiment bien et donc ils adhèrent. Et c'est dans le programme de cette année, on fera des webinaires à la même semaine à l'attention des tuteurs. Ça permettra un échange entre eux de manière à mettre en place tout de suite le trinôme, c'est-à-dire le salarié apprenti, l'organisme de formation et le tuteur. Et là, on pourra aborder ces questions. Par exemple, sur la demande de rééquilibrage entre vie pro et perso, il faut aussi accompagner les employeurs à entendre certaines choses. Il y a des secteurs d'activité où ils n'ont pas encore pris complètement cette mesure-là. C'est là où il faut accompagner dans les deux sens. À un moment donné, dire aux jeunes. "OK tu as ta vie perso c'est bien mais il y a des codes et il faut les respecter" et puis à l'entreprise qu'il y a un cadre en

apprentissage on est sur des jeunes qui peuvent avoir 16 ans, donc il y a aussi les règles du code du travail. Des choses auxquelles ces jeunes sont sensibles, c'est la marque employeur, les valeurs et le projet de l'entreprise. Ces jeunes ont besoin de mettre du sens dans le travail. Ils ne viennent pas à l'Afpa par hasard, ils le disent tous dans les entretiens.

L'IA est désormais incontournable. Comment est-elle appréhendée dans vos formations ?

Notre ingénierie pédagogique a mis en place des groupes de travail sur les usages de l'IA dans le cadre de l'ingénierie pédagogique et la production de ressources. Aujourd'hui, on parle de plus en plus de parcours individualisés. L'IA est un super outil pour faire des parcours individualisés et pour faire des outils pédagogiques qu'on va adapter aux personnes. Par exemple, quand nous recrutons un apprenti, nous devons faire un bilan de positionnement c'est-à-dire vérifier les prérequis par rapport à la formation et nous permettre aussi de voir ce dont



L'alternance à l'Afpa est accessible via deux dispositifs : l'apprentissage, pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus ou le contrat de professionnalisation, pour les jeunes de 16 à 25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.



Recruter en alternance avec l'Afpa, la solution gagnante pour votre entreprise en 2025 !

Investissez dans les talents pour en faire une force de votre entreprise

Avec le CFA Afpa en Bourgogne-Franche-Comté

- Des entrées en formation en janvier, mars, mai, septembre et novembre
- Des contrats d'une durée moyenne de 12 mois
- Une montée en compétence rapide et accompagnée
- Des formateurs experts de vos métiers
- 45 métiers de l'industrie, de la construction, des services, de l'administratif

Pour un service personnalisé, contactez-nous : alternance.bfc@afpa.fr

f y t i n [afpa.fr](https://www.afpa.fr)

Afpa
se former, avancer

la personne a le plus besoin. Nous en sommes à ce stade-là ; nous travaillons déjà sur nos outils de positionnement au regard des référentiels et comment je peux utiliser l'IA qui va aider à être plus précis dans les questionnements. Après cette phase, nous verrons comment intégrer l'IA dans les différents métiers.

Quelle est l'actualité de votre organisme de formation ?

C'est ce dont je parlais auparavant : depuis l'année dernière, nous faisons cinq entrées par an, avec tous les apprentis à la même date, quelle que soit la formation. Ça nous permet de créer un premier collectif, de travailler comme je vous l'ai dit avec les tuteurs, de mettre en place les bons réflexes à acquérir dans l'entreprise puisque ça, c'est presque un tronc commun pour les jeunes qui démarrent. Nous avons lancé un diplôme de technicien supérieur de maintenance industrielle option hydrogène sur Belfort et du tuyautage à Montceau-les-Mines. Et c'est un peu prématuré d'en parler mais on réfléchit à une offre qui permettra de former sur tous les territoires aux métiers de l'assistantat grâce à du distanciel.



**Bâtiment CFA
BFC
Centre de
formation régional
multi-sites
aux métiers
du bâtiment de la
région, du TP
au second œuvre
et à la domotique,
génie civil
ou métiers
du bois.**

Compte tenu du désengagement financier de l'État, embaucher des apprentis est-il toujours aussi attractif ?

Les aides à l'apprentissage, du dispositif "1 Jeune, 1 Solution" sont destinées à aider les employeurs à couvrir une partie du salaire de l'apprenti et à encourager le développement de l'apprentissage dans différents secteurs d'activité. Notre offre de services est un avantage pour l'entreprise : Nous facilitons les démarches administratives (mise en relation entre les candidats et les entreprises, rédaction du contrat d'apprentissage et de la convention de formation, dépôt des documents auprès des opérateurs de compétence...) depuis notre plateforme régionale, joignable au 03 72 612 612, du lundi au jeudi de 08h30 à 17h30 (vendredi, fin 16h00). Ces services sont proposés gratuitement.

Les chefs d'entreprises sont nombreux à se montrer démunis pour intégrer et fidéliser la Génération Z. Comment cette dimension d'intégration prend corps dans les formations que dispense votre organisme ?

L'intégration au Bâtiment CFA BFC passe par un accompagnement structuré et spécifique à chaque étape du parcours. Ce soutien vise à garantir la réussite de la formation..

En amont de la formation : Chaque site de formation a sur place un promoteur de la formation professionnelle, chargé des relations entreprises. Ils proposent un accompagnement des entreprises souhaitant recruter un apprenti. Chaque candidat est reçu en entretien de positionnement individuel afin de valider leur entrée en formation. Suite à cet entretien, les promoteurs de la formation professionnelle proposent aux entreprises des mises en relation avec ces candidats.

Pendant la formation, deux types d'ac-

compagnements sont proposés :

- ◆ Un accompagnement par les formateurs : ces derniers assurent un suivi pédagogique régulier et personnalisé en fonction des besoins de chaque apprenant. Ils veillent à ce que l'apprentissage soit adapté au rythme et aux spécificités de chacun.

- ◆ Un accompagnement de l'équipe administrative : tout au long de la durée du contrat, les équipes administratives restent à l'écoute des entreprises. Nous proposons également un **accompagnement spécifique : médiateur référent TH.**

Pour les apprenants en situation de handicap, un médiateur référent TH (travailleurs handicapés) est désigné. Ce professionnel intervient pour offrir un soutien spécifique, en aidant à la gestion des éventuelles difficultés rencontrées pendant la formation. Le médiateur s'assure que l'apprenant bénéficie des aménagements nécessaires et accompagne l'entreprise dans la mise en œuvre de ces aménagements.

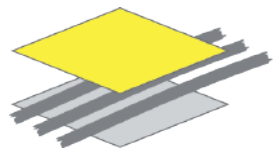
Quelle est l'actualité de votre organisme de formation ?

Dès septembre 2025, notre offre de formation s'élargit et proposera le BTS Bâtiment et le bac pro Technicien menuisier agencier.

Afin de s'adapter à tout type de public, nos sites de formation sont en mesure de proposer des contrats plus longs. Des accompagnements spécifiques sont mis en place (RQTH, FLE...)

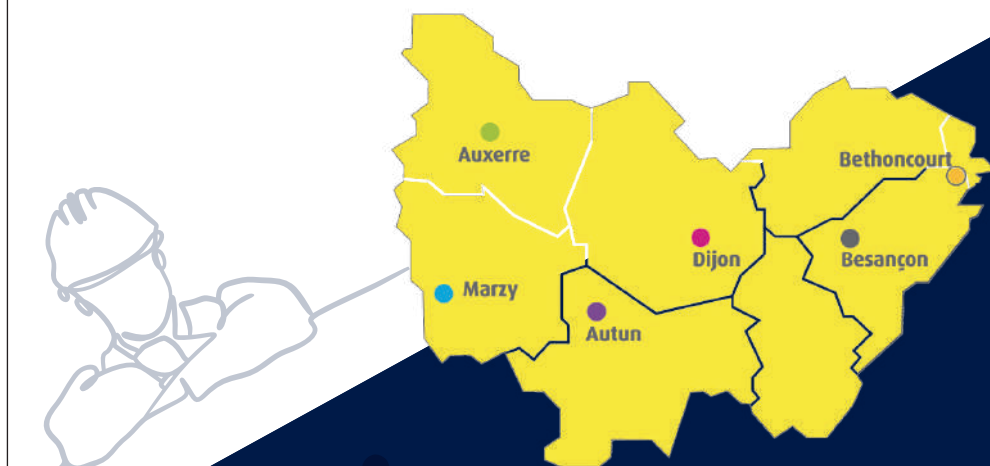
Nous sommes en entrées permanentes et nous accueillons tous les nouveaux apprenants tout au long de l'année, de janvier à décembre.

Nous formons à plus de 50 diplômes Bâtiment par Apprentissage et Formation Professionnelle Continue, du CAP à Bac+3.



**BÂTIMENT CFA
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**
Organisme de formation régional-BTP de Bourgogne-Franche-Comté

Le 1er réseau de "Développeur de compétences"
en région Bourgogne-Franche-Comté au service des professionnels du Bâtiment.



**Apprentissage
& Formation
professionnelle
continue**



JPO Journées
Portes
Ouvertes



**Renseignements et
Inscriptions**



2025

contact@batimentcfabourgognefranchecomte.com
www.batimentcfabourgognefranchecomte.com

03 72 612 612

**FORMATION À TOUS
LES MÉTIERS DU BÂTIMENT
DU CAP À BAC +3**





Michel Girard, directeur pédagogique du Diage (département d'ingénierie informatique appliquée), l'une des formations du Centre Universitaire Catholique de Bourgogne. Crédit : JDP.

Compte tenu du désengagement financier de l'État, embaucher des apprentis est-il toujours aussi attractif ?

Les PME, en particulier celles qui se trouvent dans une situation économique instable, ont tendance à analyser plus précisément les coûts liés à l'apprentissage, ce qui a conduit à une baisse du nombre d'employeurs potentiels intéressés par les apprentis. Nous avons davantage de retours négatifs. Mais, je ne dis pas que ce n'est forcément lié qu'à ça parce qu'il y a un autre élément qu'il faut prendre en compte, c'est l'augmentation du nombre d'apprentis : on a dépassé le million au lieu des 400.000 qu'on avait il y a quatre ans. Pourtant en France, le tissu économique ou du moins l'écosystème qui est autour du numérique, le secteur spécifique de la Diage, n'a pas changé à ce point.

Les chefs d'entreprises sont nombreux à se montrer démunis pour intégrer et fidéliser la Génération Z. Comment cette dimension d'intégration prend corps dans les formations que dispense votre organisme ?

Nous on travaille beaucoup en synergie avec les entreprises. Ça veut dire que cette problématique de génération Z nous l'avons entre guillemets « gommée » en se préoccupant des attentes des entreprises et en travaillant de manière très proche avec les entreprises, en grande proximité avec nos tuteurs. Pour vous donner un exemple, cela veut dire que nous avons effectivement avec la génération qui arrive des comportements, des exigences, des volontés qui sont peut-être différentes comme pour toute nouvelle génération mais nous avons fait le choix d'encadrer beaucoup plus les étudiants par rapport à ça. Notre méthode de travail est d'avancer en mode projet, en mode équipe. Donc ça veut dire que toute notre formation est basée sur ce concept : la structuration de l'apprentissage ne se fait qu'au travers d'équipes et de

projets. Donc ce qui veut dire que l'étudiant est déjà formé en ayant cette dimension de relation aux autres. Nous n'avons pas d'individualisme sur les analyses des productions, mais bien un travail collaboratif tout le temps.

Nous avons par ailleurs intégré des méthodes de travail issues de l'entreprise ; par exemple, on a une réunion tous les matins pour se dire : "qu'est-ce qu'on a fait hier, qu'est-ce qu'on va faire aujourd'hui, qu'est-ce qu'on prépare parce qu'il y a un intervenant qui vient, quelles seront les questions qu'on va lui poser et puis quel bilan faire de la journée d'hier." Donc là, c'est une dimension déjà où l'étudiant n'est pas en mode individualiste par rapport à son objectif personnel, mais il est bien dans un cadre d'apprentissage qui est dédié à ça.

Nous avons aussi fait des encadrements uniquement avec des gens issus de l'entreprise sur la partie « comportement » qui, à partir de leur expérience, peuvent aider un jeune à être bien dans son apprentissage. On est bien là pour favoriser l'apprentissage et on se préoccupe de sa capacité à communiquer. Après chaque projet il y a une partie d'analyse rétrospective ; l'étudiant est acteur dans sa formation au sens où il va se dire "j'ai fait comme ça, pour m'améliorer je vais essayer de faire autrement".

Dernier exemple : pour montrer la relation avec la hiérarchie, nous avons des chefs de projet d'entreprise qui viennent là pour incarner réellement la gestion de projet... Et si un étudiant rencontre une difficulté, il fait appel à un expert qui pourra lui proposer des façons de la résoudre. Il n'y a pas cette notion de savoir descendant, le "fais comme ça parce que c'est comme ça". Donc cette notion de hiérarchie, avec des gens qui sont référents, est bien admise, acceptée par les étudiants. Il y a pas de souci ensuite dans le monde du travail.

L'IA est désormais incontournable. Comment est-elle appréhendée dans vos formations ?

L'IA est arrivée de manière trop brusque dans les écoles de niveau lycée ce qui fait que les étudiants arrivent avec une déformation qui est la suivante : je cherche à faire produire le résultat par l'IA qui va le faire à ma place.

Nous nous leur expliquons qu'effectivement l'intelligence artificielle doit être mise en contribution. Pourquoi ? Parce qu'en fait, elle va nous permettre de faire mieux. Donc ici, le but ce n'est pas de faire un résultat, c'est d'être capable d'expliquer le parcours et de se servir de l'IA générative pour s'assurer qu'on a bien maîtrisé le processus. Dans notre approche, on apprend aussi aux étudiants à s'en servir pour optimiser leur travail. On va prendre les conseils de l'IA, ou pas d'ailleurs, pour arriver à améliorer les résultats.

Par ailleurs, nous travaillons avec des sociétés qui développent des applications avec l'IA. Nos étudiants vont aller développer ces applications, mettre en place des sécurités etc... qui vont permettre aux salariés de l'entreprise d'utiliser l'IA. Dans ce cas-là, on ne sert pas de l'IA générative : là, on est sur de l'IA intégrée à notre système informatique. C'est le deuxième aspect d'utilisation chez nous.

Quelle est l'actualité de votre organisme de formation ?

Notre actualité c'est en fait le fondement de notre façon de former : en effet, on ne « prend » pas des étudiants dans nos formations, on leur demande de savoir s'ils veulent venir chez nous. C'est une énorme différence ! C'est pour cela qu'on ne recrute personne sans immersion c'est-à-dire que lors des journées d'immersion, nos portes sont ouvertes. Les étudiants peuvent librement assister à toutes les cours, épreuves TD, TP, soutenance... Tout le monde peut venir : futur étudiant, étudiant déjà engagé dans un cursus, salarié... nous étudions tous les projets professionnels !

Le Centre universitaire catholique de Bourgogne (CUCDB) est associé à l'Université catholique de Lyon et propose quatre départements de formation supérieure dont le Diage, département d'ingénierie informatique appliquée, en deux parcours : développement et infrastructures des réseaux.



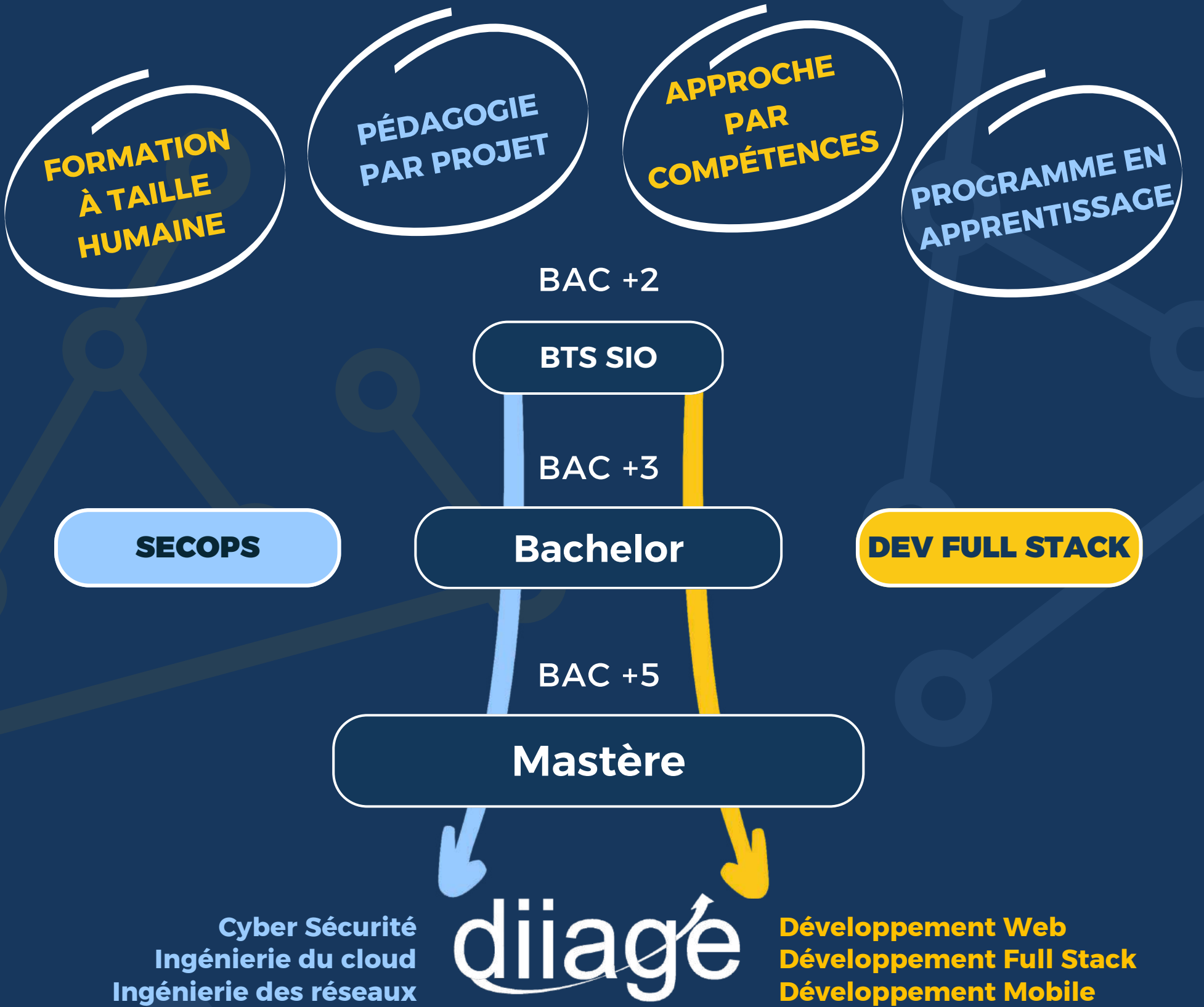
“ ON NE « PREND » PAS DES ÉTUDIANTS DANS NOS FORMATIONS, ON LEUR DEMANDE DE SAVOIR S'ILS VEULENT VENIR CHEZ NOUS. C'EST UNE ÉNORME DIFFÉRENCE !

MICHEL GIRARD - CUCDB





le combo parfait pour ton avenir dans le numérique !



Contactez-nous et venez échanger sur votre projet professionnel !





Myriam Le Merdy,
directrice CESI Dijon.
Crédit : CESI

Née à la fin des années 1950, CESI est la première structure à proposer dès 1989, un parcours ingénieur en apprentissage. L'école compte à ce jour plus de 8.400 diplômés sur ses différents campus.

Compte tenu du désengagement financier de l'État, embaucher des apprentis est-il toujours aussi attractif ?

Malgré le contexte de revue à la baisse des aides à l'embauche pour les entreprises et des niveaux de prise en charge des formations, le recrutement d'apprentis reste attractif. Il s'inscrit dans une véritable stratégie de pré-recrutement pour les entreprises. Les jeunes talents mettent en pratique toutes les connaissances acquises au cours de leur formation, tout en développant une très forte culture d'entreprise en intégrant ses valeurs, ses codes et ses savoir-faire. C'est donc un investissement gagnant à moyen terme !

Les chefs d'entreprises sont nombreux à se montrer démunis pour intégrer et fidéliser la Génération Z. Comment cette dimension d'intégration prend corps dans les formations que dispense votre organisme ?

Pour aider les entreprises à intégrer et fidéliser la génération Z, CESI a mené, en collaboration avec Ipsos, une enquête auprès de 1.000 jeunes âgés de 18 à 28 ans et de 405 chefs d'entreprise.

Les résultats révèlent des divergences significatives entre les perceptions et attentes de ces deux groupes. Par exemple, 74 % des jeunes estiment comprendre les attentes des entreprises, mais seulement 33 % pensent que les entreprises comprennent les leurs. De plus, 80 % des dirigeants considèrent que les jeunes sont moins engagés dans leur travail que les générations précédentes, tandis que 60 % des jeunes estiment que les entreprises ne leur offrent pas suffisamment de responsabilités.

Pour combler ces écarts, CESI intègre dans ses formations des modules axés sur le développement des soft skills, la gestion de projet en mode collaboratif et l'adaptation aux environnements numériques. Ces approches visent à préparer les jeunes à

s'intégrer efficacement dans le monde professionnel et à sensibiliser les entreprises aux attentes spécifiques de la génération Z, favorisant ainsi une meilleure compréhension mutuelle et une collaboration fructueuse.

L'IA est désormais incontournable. Comment est-elle appréhendée dans vos formations ?

L'intelligence artificielle est désormais incontournable dans le paysage éducatif et professionnel. Nous explorons l'utilisation de l'IA dans la conception et l'évaluation pédagogiques, en veillant à aligner ces pratiques sur des critères éthiques et pédagogiques rigoureux.

Notre école, aux côtés de 11 partenaires dont l'Université Bourgogne Europe et Dijon Métropole, participe notamment au projet CAIRE (Citizen-oriented Artificial Intelligence training for a Responsible Education), visant à sensibiliser et former 28 000 élèves et encadrants sur 5 ans aux compétences

essentielles en IA.

Par ailleurs, certains de nos programmes permettent aux étudiants de se spécialiser : Le Bachelor grade de licence en Intelligence Artificielle dans le domaine de la santé, exclusivement dispensé à CESI Dijon, est la 1ère formation en France à former les étudiants à gérer des projets d'IA pour la santé, exploiter les données de manière responsable et développer des solutions informatiques révolutionnaires pour le secteur de la santé, Le cursus ingénieur en sciences du numérique, avec une majeure en Data Science et Intelligence Artificielle, développe des compétences en apprentissage automatique, analyse de données massives et développement de solutions intelligentes, tout en intégrant les dimensions éthiques et sociétales de l'IA.

Quelle est l'actualité de votre école ?

Notre école, de par sa présence sur tout le territoire français avec 25 campus, se veut



ATTEINDRE L'EXCELLENCE

Recrutez des talents opérationnels

- À la pointe des technologies métier
- Dans 25 campus en France
- En proximité avec votre bassin d'emploi
- À un rythme adapté à la vie de votre entreprise
- En France ou à l'international

Formez vos équipes

- À des diplômés uniformes sur l'ensemble du territoire
- Reconnus et accrédités par France Compétences, la CTI ou la CGE
- Sur des certifications complémentaires à CESI

Participez à notre success story

- Créez et intégrez une chaire d'enseignement
- Contribuez aux projets pédagogiques de CESI
- Valorisez votre entreprise auprès de nos étudiants

Management & RH

Informatique & Numérique

BTP & Génie Civil

QSE & Développement Durable

Industrie & Innovation

CAMPUS DE DIJON

22 B rue du Cap Vert, 21800 QUETIGNY

Établissement d'enseignement supérieur technique privé
CESI siège social : 1 avenue du Général de Gaulle 92074 Paris La Défense



CESI
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

être au plus proche des besoins en formation et en compétences des entreprises des territoires.

Notre campus CESI Dijon s'inscrit pleinement dans cette proximité et cette relation partenariale avec tous les acteurs de l'écosystème enseignement supérieur et recherche et les entreprises de Bourgogne Franche-Comté, en témoigne notre récente intégration à l'Université Bourgogne Europe.

Notre école s'installera à terme au cœur de l'Université Bourgogne Europe au sein du bâtiment Santenov, qui accueillera de nouvelles activités de formation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat dans les domaines de la santé et du numérique. Ce nouveau campus renforcera le développement de nos formations et permettra de valoriser et d'ouvrir encore davantage nos activités de recherche en santé numérique avec l'installation d'une plateforme technologique ouverte. Nous formons actuellement à Dijon, 385 étudiants au sein de différents programmes :

Programme Grande Ecole : un cycle préparatoire sous statut étudiant et un cycle ingénieur en apprentissage avec 2 spécialités : généraliste et informatique,

Programme Bachelors : sous statut étudiant ou en apprentissage, dans différents domaines/spécialités :

Informatique - Intelligence artificielle dans le domaine de la santé -- BTP

Programme Mastères Professionnels : en apprentissage, Informatique - Ressources Humaines

Programme Mastères Spécialisés : Qualité Sécurité Environnement et Développement Durable

Programme Executive : Management - Qualité Sécurité Environnement et Développement Durable



74%

des jeunes estiment comprendre les attentes des entreprises mais seulement 33 % pensent que les entreprises comprennent les leurs.

Source : Quel rapport la Gen Z entretient-elle avec l'entreprise ? (Enquête Cesi/IPSOS du 18 Juin 2024).



Le CESI Dijon va s'installer dans de nouveaux bâtiments au cœur du campus de l'Université Bourgogne Europe. *Crédit Patriarche.*



Séverine Delidais,
directrice de l'École des
Métiers Dijon Métropole.
Crédit : École des Métiers

L'École des métiers, ex-CFA
La Noue porte les ambitions
la région BFC en termes
d'apprentissage. Ses filières
en coiffure, fleuristerie et
automobile sont complétées
depuis 2022 par les métiers
de bouche. L'École des
métiers accueille 1.350
apprentis par an.

Compte tenu du désengagement financier de l'État, embaucher des apprentis est-il toujours aussi attractif ?

L'aide aux entreprises, comprise entre 5.000 et 6.000€, est toujours accordée et cette aide reste un soutien non négligeable notamment pour les TPE. Recruter un apprenti c'est pérenniser son entreprise. Ce que recherche tous les dirigeants, c'est transmettre le savoir faire de son entreprise, ses valeurs, sa passion, renouveler des compétences et assurer l'avenir.

Nous partageons cette valeur commune qui est la passion c'est d'ailleurs pourquoi, très prochainement notre baseline sera « La Passion se transmet ».

Les chefs d'entreprises sont nombreux à se montrer démunis pour intégrer et fidéliser la Génération Z. Comment cette dimension d'intégration prend corps dans les formations que dispense votre organisme ?

À l'EDM, les Accompagnatrices jeunes entreprise (AJE) facilitent la rencontre et l'intégration entre l'entreprise qui recherche son futur collaborateur et le jeune à la recherche d'un contrat d'apprentissage.

Elles veillent à ce que le profil proposé corresponde exactement à la recherche de l'entreprise afin de faciliter le recrutement. Nous organisons à cette occasion, un Job Dating le 23 avril à l'EDM (infos sur notre site internet www.ecoledesmetiers.fr).

En parallèle, au cours de l'année, plus de 1.500 visites d'entreprises sont assurées par les enseignants du domaine professionnel et général afin de sécuriser les parcours de formation.

Enfin, le livret d'apprentissage numérique permet de faire le lien au quotidien entre l'entreprise, l'apprenti et l'EDM.

L'IA est désormais incontournable. Comment est-elle appréhendée dans vos formations ?

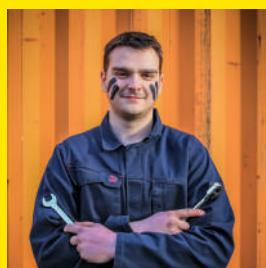
En 2023, nous avons structuré notre stratégie de développement numérique autour de qua-

tre axes complémentaires : excellence pédagogique, attractivité et culture numérique, système d'information partagé et préparation aux métiers de demain. Pour nos formations, nous avons décidé d'appréhender l'IA au travers de quatre actions engageantes :

- ◆ Formation et acculturation des enseignants aux outils d'IA et leur intégration dans les pratiques pédagogiques.
- ◆ Création d'un groupe d'enseignants "Ambassadeurs" dédié aux outils IA.
- ◆ Développement de ressources mutualisées en exploitant les outils IA et les outils 3D



JOURNÉE PORTES OUVERTES



15
MARS

L'EDM VOUS ACCUEILLE DE

9h À 16h



ÉCOLE
DES MÉTIERS
DIJON MÉTROPOLE

L'excellence par l'alternance

1 CHEMIN DE LA NOUE 21600 LONGVIC - 03 80 68 48 80



pour enrichir les supports d'apprentissage
 ♦ Concevoir une cartographie des outils IA appliqués métier développés par les acteurs de nos filières professionnelles.

Quelle est l'actualité de votre organisme de formation ?

Chaque année, de nouveaux diplômés voient le jour à l'EDM ! Après le développement des formations de la filière Hôtellerie Restauration avec la Mention Complémentaire Barman et le Titre Pro Sommelier Conseil Caviste en 2024, c'est le BAC Pro Optique Lunetterie qui viendra étoffer l'offre de formation de la filière optique permettant ainsi de suivre un cursus complet du BAC à

la Licence Pro.
 Côté tertiaire, c'est le BTS GMPE qui ouvrira en septembre 2025.
 Nos apprentis continuent à se former à l'étranger avec le programme Erasmus pour découvrir d'autres pratiques professionnelles et développer leurs compétences. C'est une véritable immersion professionnelle, sociale culturelle et linguistique possible grâce à un travail commun entre l'EDM, le jeune et son entreprise.
 Trente départs sont prévus cette année et actuellement nous pouvons référencer des apprentis à Tenerife, Copenhague, Bruges et en Italie dans les filières Hôtellerie Restauration et Métiers de Bouche.

35%

des apprentis sont embauchés à la fin de leurs études dans l'entreprise dans laquelle ils ont été formés. Quant aux lycéens de la voie professionnelle, environ 15 % le sont dans une entreprise où ils ont été stagiaires.
 Source : Caisse des Dépôts 2023.

IFAG®

Ecole de management
 Depuis 1968

POST BAC :

BAC +2

BAC +3

BAC +5

JOURNÉE PORTES OUVERTES

22 MARS 2025

BTS MCO ▲ BACHELOR ▲ MASTÈRE

- MANAGEMENT
- COMMERCE
- COMMUNICATION
- RESSOURCES HUMAINES

9h-12h

Pour + d'infos :
 Équipe IFAG
recrutement@pole-formation.net
 03 89 49 26 20



Campus d'Auxerre
 6 route de Monéteau



Valérie Delmotte,
directrice du Pole Enseignement Supérieur du Campus by CCI Nièvre qui comprend les écoles cs2i Bourgogne et DIGISUP.
Crédit : Campus by CCI Nièvre.

CFA Sup Bourgogne est le fruit d'un partenariat entre l'université de Bourgogne, les CCI, la Burgundy School of Business (BSB) et la région BFC. Il forme 2.200 apprentis par an et regroupe plusieurs campus, dont un campus nivernais.

Compte tenu du désengagement financier de l'État, embaucher des apprentis est-il toujours aussi attractif ?

À l'exception du secteur informatique, nos entreprises partenaires en alternance sont majoritairement des PME. Pour l'instant, nous n'avons pas encore ressenti les effets de cette diminution des aides, mais il est certain que l'impact se fera sentir dès la rentrée de septembre. C'est pourquoi nous mettons en avant aussi bien l'alternance que la formation initiale lors de nos journées portes ouvertes.

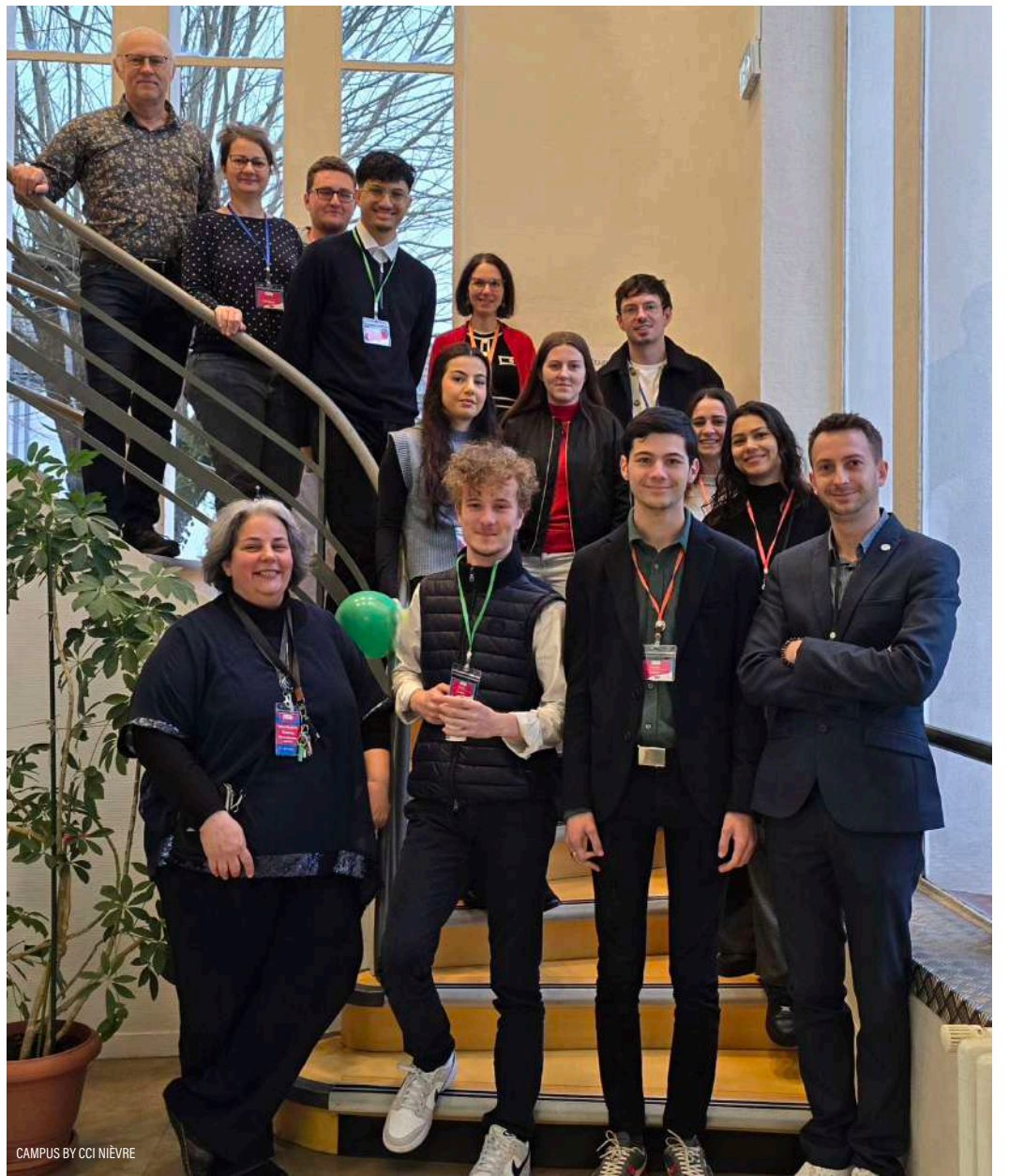
Il est regrettable que ce désengagement intervienne si tôt, car l'alternance pour les profils diplômés du supérieur s'installait progressivement comme un véritable levier d'embauche, favorisant l'insertion professionnelle des jeunes tout en répondant aux besoins des entreprises.

Les chefs d'entreprises sont nombreux à se montrer démunis pour intégrer et fidéliser la Génération Z. Comment cette dimension d'intégration prend corps dans les formations que dispense votre organisme ?

Tout repose sur la quête de sens. La génération actuelle a grandi dans un contexte marqué par de nombreuses crises : sanitaire avec la Covid, écologique, géopolitique avec la guerre en Ukraine... Le travail n'est plus perçu comme une fin en soi, mais comme un moyen au service d'une qualité de vie et d'un équilibre personnel.

Dans nos formations, nous avons observé une évolution dans l'état d'esprit des promotions : l'esprit de cohésion et d'entraide est bien plus fort qu'il y a quelques années. Si nous restons très attachés à un suivi individualisé de chaque étudiant, nous nous efforçons aussi de renforcer cette dynamique collective, car c'est en stimulant le groupe que chacun peut donner le meilleur de lui-même.

Au Campus by CCI Nièvre, nous favorisons cet engagement à travers des projets con-



CAMPUS BY CCI NIÈVRE

Ose l'Agriculture

en Bourgogne-Franche-Comté

Tu recherches un **métier** ? Une **formation** ?

L'agriculture c'est :

- plus de **90** métiers !
- des formations du CAP à l'ingénieur !

L'**ANEFA** t'accompagne dans ta recherche d'orientation !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
www.anefa.org/bourgogne-franche-comte



Suivez nous sur ANEFA Bourgogne-Franche-Comté et sur @ANEFA BFC



Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

Arts et Métiers
Sciences et Technologies

Devenez leader de la transformation numérique

Intégrez une grande école d'ingénieur·e·s à Chalon-sur-Saône

- Réalité Virtuelle/Augmentée/Mixte
- Ingénierie Numérique
- Interfaces 3D
- Intelligence Artificielle

Master MTI3D

Management des Technologies Interactives 3D
En formation initiale ou en alternance

Doctorat

Plus de renseignements :



crets réalisés en cours, mais aussi via la participation à des événements qui valorisent nos étudiants et renforcent leur sentiment d'appartenance.

L'IA est désormais incontournable. Comment est-elle appréhendée dans vos formations ?

L'intelligence artificielle fait désormais partie intégrante de nos formations. Depuis l'an dernier, nous avons intégré une initiation à l'IA dans notre BTS Gestion, et sur l'ensemble de nos cursus, les modules digitaux intègrent l'usage des outils d'IA. Nos formateurs, issus du monde professionnel, utilisent quotidiennement ces technologies dans leurs activités et transmettent ces compétences aux étudiants. L'objectif est de faire de l'IA un véritable atout pour nos apprenants, en leur permettant d'acquérir une maîtrise concrète de ces outils et d'en comprendre les enjeux, tant éthiques que stratégiques.

Quelle est l'actualité de votre organisme de formation ?

La rentrée 2025 marque une étape clé pour le Campus by CCI Nièvre avec l'ouverture de trois nouveaux Bachelors accessibles après le Bac, dans des secteurs porteurs comme l'Informatique et le Marketing Digital. Notre ambition est claire : permettre aux jeunes Nivernais de se former à des métiers d'avenir tout en restant ancrés sur leur territoire. Autre grande nouveauté : le lancement du Bachelor Responsable Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE). Cette formation répond aux besoins croissants des entreprises en matière de conformité réglementaire, de sécurité des employés et de protection de l'environnement. Elle s'adresse aussi bien aux étudiants qu'aux salariés ou demandeurs d'emploi en reconversion. Avec ces nouvelles offres, nous renforçons notre mission : proposer des formations adaptées aux attentes du marché et accompagner nos apprenants vers une insertion professionnelle réussie.



“ DEPUIS L'AN DERNIER, NOUS AVONS INTÉGRÉ UNE INITIATION À L'IA DANS NOTRE BTS GESTION, ET SUR L'ENSEMBLE DE NOS CURSUS, LES MODULES DIGITAUX INTÈGRENT L'USAGE DES OUTILS D'IA.”

VALÉRIE DELMOTTE - CAMPUS BY CCI NIÈVRE





en route vers *l'apprentissage*



RH,
MANAGEMENT,
FORMATION,
PSYCHOLOGIE

INFORMATION,
COMMUNICATION
TECHNOLOGIES
NUMÉRIQUES

DROIT

COMMERCE,
DISTRIBUTION,
MARKETING,
LOGISTIQUE

ENVIRONNEMENT,
SCIENCES
BIOLOGIQUES

GESTION,
COMPTABILITÉ,
FINANCE











QUELQUES PORTES OUVERTES

◆ CESI Dijon

Jusqu'au 13 mars, pour une immersion au cœur des formations.
Inscriptions obligatoires : dijon.cesi.fr

◆ École des métiers

Samedi 15 mars, 9h - 16h
ecoledesmetiers.fr

◆ Uimm 21

Les mercredis de l'industrie les 19 février et 26 mars.
De 13 h 45 à 16 h 00
Maison des Entreprises
uimm21.fr

◆ Pôle formation

Samedi 22 mars 2025 de 9h00 à 12h00.
37 Boulevard du pré Plantin (Nevers)
et 6 Route de Monéteau (Auxerre) : Uimm, Itii, Epsi, let, Ifag
pole-formation.net

◆ ECM

Samedi 8 mars 2025, de 9h à 13h
sur les campus ECM de Besançon,
Belfort, Dijon. ecm-france.fr

◆ CUCDB

Pour découvrir le supérieur autrement :
Les journées d'immersion du Diaage. cucdb.fr

◆ Centre de formation CCI Yonne

EGC : le mercredi 12 mars de 14h à 17h, campus de Sens. Samedi 12 avril de 9h à 12h journée découverte dans le tout nouveau campus situé à la Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois à Auxerre (105 rue des Mignottes) cci89.fr

◆ Centre de formation d'apprentis des métiers de l'automobile

Samedi 15 mars, de 9h à 13h à Mâcon.
cci89.fr



FREEPIK



CENTRE DE FORMATION POUR UNE CONDUITE PREVENTIVE ET RESPONSABLE



STAGES DE PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS

destinés aux entreprises, administrations, collectivités, et particuliers :

Formation basée sur des ateliers pratiques portant sur la *perte d'adhérence*, *les distances de freinage*, *l'évitement d'obstacles*, *l'éco conduite*, *les distracteurs au volant*.

Formation professionnelle éligible au CPF

Renseignements et inscriptions via : www.moncompteformation.gouv.fr



La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION



CENTAURE GRAND EST
Route de St-Philibert
21220 Gevrey-Chambertin

Contact
03 80 34 17 77
formation.professionnelle@centaure-ge.com

www.grand-est.centaure.com

Centaure est un organisme de formation spécialisé dans la prévention des risques routiers. Les formations sur site alternent pratique et théorie. L'objectif est de reproduire différentes situations d'accidents, et d'amener chaque conducteur à choisir la solution préventive qui lui aurait permis d'éviter le sinistre. Ainsi toutes les composantes impactant la conduite sont abordées : l'environnement, le comportement, l'état physiologique, le véhicule.

Centaure Grand Est est certifié pour la conception, le développement et la réalisation de prestations de formation.

Opinions

Les agriculteurs encore asphyxiés par l'inaction du Conseil Régional

Jeunes Agriculteurs de Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire, de l'Yonne, du Territoire de Belfort et de Bourgogne Franche-Comté.

Nous, Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, prenons aujourd'hui encore la plume pour exprimer notre colère face à une situation inacceptable. Depuis des mois, nous attendons désespérément le versement des crédits FEADER, fonds essentiels pour moderniser nos exploitations et assurer la pérennité de notre agriculture. Ces aides, censées nous soutenir, restent bloquées dans les méandres de l'administration régionale. À cause de votre inaction, nous sommes en train d'étouffer.

Pourtant un plan de sortie de crise a été voté en décembre 2024 et nous louons ce plan ambitieux. Malgré tout, les agriculteurs nous font encore et toujours des remontées d'incompréhension de vos services, de règles non établies, de changement d'éligibilité des projets, d'incompréhension des messages reçus (quand ils en reçoivent).

Concernant les projets déposés à partir de juin 2023, toujours aucune validation desdits projets. Les promesses, nous les avons entendues. Vous nous avez assuré que les dossiers seraient traités, que les fonds seraient débloqués. Pourtant, la réalité est tout autre : des retards abyssaux, des

procédures incompréhensibles et un mépris total pour ceux qui nourrissent le pays. Chaque jour qui passe est une nouvelle entrave envers les agriculteurs qui ne peuvent pas investir, réparer leurs équipements, ou simplement maintenir leur activité.

Témoignage illustrant l'inquiétude permanente et les situations déplorables auxquelles nous sommes confrontés : Florian, éleveur en Haute-Saône, a déposé un dossier d'aide pour des clôtures et l'aménagement d'un point de gestion de l'eau en juin 2023. Il attend toujours une validation de sa demande pour rénover son système. « J'ai besoin de ce projet, explique-t-il. J'ai contracté des emprunts, engagé des travaux... et aujourd'hui, dès que je cherche à contacter le Conseil Régional, je n'ai soit personne, soit des gens qui me répondent qu'on va me rappeler, mais personne ne me rappelle. Je suis baladé sans rien comprendre. On me dit que mon dossier n'est pas complet car il me faut un permis de construire. Je leur précise à la lecture du règlement qu'il me semble que ce n'est pas nécessaire. On me répond qu'en effet, j'en ai pas besoin de permis de construire, et six mois plus tard

je reçois un mail pour me dire que mon projet ne peut plus voir le jour car je n'ai pas déposé à temps le permis de construire. On marche sur la tête. Je suis désespéré et je ne sais plus quoi faire pour que cela avance. »

Florian n'est pas un cas isolé. Derrière chaque dossier en attente, il y a un agriculteur en souffrance, une famille qui craint pour son avenir, une exploitation qui risque de disparaître. Comment pouvez-vous rester sourds face à cette détresse ? Comment justifiez-vous ce blocage qui condamne nos exploitations ?

Nous exigeons des actes, plus de discours ! Nous demandons dans les plus brefs délais la réception des conventions papiers par les porteurs de projet pour qu'ils puissent enfin continuer. Nous n'acceptons pas d'attendre juillet 2025 pour avoir un logiciel en ordre de marche. Une CRPa a été annoncée en mars 2025 pour avancer les projets déposés fin 2023. Il est impératif que les conventions soient envoyées à la suite. Trop, c'est trop ! Nous refusons d'être les victimes de votre incompétence bureaucratique. Il est temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Nous ne pouvons plus attendre.

Le regard de Faro

L'UNION EUROPÉENNE ANNONCE INVESTIR 200 MILLIARDS DANS L'IA



NEWSLETTER
ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
 pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

La formation professionnelle, une formule d'avenir



Une étude Ipsos réalisée il y a quelques mois à la demande du réseau d'écoles d'ingénieurs CESI mettait en avant les attentes des jeunes d'aujourd'hui, la fameuse « Gen Z » (jeunes nés entre 1995 et 2010) à peine entrés dans la vie active ou encore en formation. Pour 72% d'entre eux, disposer d'autonomie dans leurs postes est considéré comme primordial ou important. La même proportion est avide de formations tout au long de la vie professionnelle pour maintenir un bon niveau de performances et 50% apprécient d'avoir à utiliser des outils numériques, tels l'IA, dans leur pratique professionnelle ou dans leur formation. Et par-dessus tout, ces jeunes, attentifs à l'équilibre entre leur vie personnelle et leur travail, sont en recherche de sens : ils veulent agir sur le monde et les valeurs de l'entreprise sont au cœur de leur épanouissement professionnel.

À la lecture de ces chiffres, force est de constater que la formation professionnelle répond à ces attentes et tout particulièrement le dispositif d'apprentissage. En familiarisant très tôt les jeunes à la culture d'entreprise, ces derniers peuvent à la fois apprendre des gestes et devenir les gardiens d'un savoir-faire parfois ancestral, utiliser des outils boostés aux nouvelles technologies, mais aussi acquérir des savoir-être qui sont autant de socles pour une construction harmonieuse de l'individu avec le monde qui l'entoure. Et infuser du sang neuf dans les TPE, les PME ou les grands groupes, cela bouscule tout le monde et permet souvent aux dirigeants de regarder en face leur marque employeur s'ils veulent conserver leurs pépites ! Le dossier du Journal du Palais (pages 5 à 26 de cette édition) donne la parole à ces acteurs de la formation professionnelle et ils partagent tous le même enthousiasme pour ce modèle qui, s'il a des bases remontant aux confréries du Moyen-Âge, montre aujourd'hui, à l'ère de l'IA, toute sa modernité !

Le coin bouquins

LE DIRIGEANT INTELLIGENT.



Selon une étude menée par Ipsos pour Square en mars 2024, 88 % des dirigeants français déclarent ressentir du stress lié à leur activité professionnelle. De plus, un quart d'entre eux éprouvent des difficultés à maintenir un équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle. Dans cet ouvrage, Sébastien Bost partage les leviers essentiels pour devenir un « architecte » de son entreprise. Il plaide pour une délégation efficace et une gestion proactive des priorités, permettant ainsi aux dirigeants de se concentrer sur des tâches à forte valeur ajoutée. Le livre souligne que les jeunes générations exigent désormais des environnements de travail qui offrent un sens et un épanouissement personnel. Un environnement toxique est non seulement préjudiciable à la santé mentale des employés, mais impacte également la productivité et la pérennité de l'entreprise. L'auteur met donc en avant l'importance de l'alignement entre les valeurs personnelles et professionnelles, un facteur clé pour réduire la charge mentale.

♦ Éditions jikji, 264 pages, 19,90 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.

Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Appel d'offres



Orvitis

Remplacement d'un escalier de secours au foyer LE MAIL situé 12 Rue Georges Sand à CHENOVE

Publicité supplémentaire à celle publiée sur le profil acheteur
1. DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ACHETEUR : Orvitis - 17, Boulevard Voltaire BP n° 90104 - 21001 Dijon Cedex
NOUVEAU PROFIL ACHETEUR : <https://orvitis.e-marchespublics.com/>
Référence : 1073675
En cas de difficultés :
Numéro de la plateforme : 01 72 36 55 48.
Ou Direction Achats Mutualisés :
Lana MARAULT gestionnaire de procédure : 03.80.69.41.43
2. OBJET DU MARCHÉ : Remplacement d'un escalier de secours au foyer LE MAIL situé 12 Rue Georges Sand à CHENOVE
Lot n° 1 : Gros-oeuvre - Démolition
Lot n° 2 : Métallerie
A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir d'avril 2025 sous réserve de la fructuosité de la procédure.
La visite des lieux d'exécution du marché est une condition de recevabilité de l'offre.
Cette visite obligatoire organisée aura lieu au 12 Rue Georges Sand à Chenôve le jeudi 20 février 2025 à 10h30 (cf article 8 du règlement de la consultation)
3. DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS Lundi 3 mars 2025 à 19 h 00
4. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION Lundi 10 février 2025 L2500712

Procédure adaptée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

Avis d'appel public à la concurrence

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE, M. Patrice ESPINOSA - Président, 12 Rue Ampère, BP 53 - 21110 GENLIS. Tél. : 03.80.37.73.88 - mël : commandepublique@plainedijonnaise.fr - web : <http://www.plainedijonnaise.fr> - SIRET 2000092500095
Groupement de commandes : Non.
L'avis implique un marché public.
Objet : Travaux aménagement intérieur pour la création d'une épicerie sociale et solidaire - Référence acheteur : 2025-002
Type de marché : Travaux.
Procédure : Procédure adaptée ouverte.
Technique d'achat : Sans objet.
Lieu d'exécution : Epicerie Sociale et Solidaire - 3 rue Marie Curie - 21110 GENLIS.
Durée : 2 mois.
Classification CPV :
Principale : 45454000 - Travaux de restructuration.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui.
Les variantes sont exigées : Non.
Valeur estimée hors TVA : 130.000,00 €.
Lot N° 1 - Gros oeuvre et maçonnerie - CPV 45262522. Lieu d'exécution : 3 Rue Marie CURIE - GENLIS (21110).
Lot N° 2 - Menuiseries extérieures - CPV 45421000. Lieu d'exécution : 3 Rue Marie CURIE - GENLIS (21110).
Lot N° 3 - Plâtrerie et peinture - CPV 45410000. Lieu d'exécution : 3 Rue Marie CURIE - GENLIS (21110).
Lot N° 4 - Menuiseries intérieures - CPV 45421000. Lieu d'exécution : 3 Rue Marie CURIE - GENLIS (21110).
Lot N° 5 - Revêtements de sols et faïences - CPV 45432130. Lieu d'exécution : 3 Rue Marie CURIE - GENLIS (21110).
Lot N° 6 - Electricité - CPV 09310000. Lieu d'exécution : 3 Rue Marie CURIE - GENLIS (21110).
Lot N° 7 - Plomberie sanitaires - CPV 45332000. Lieu d'exécution : 3 Rue Marie CURIE - GENLIS (21110).
Lot N° 8 - Chauffage Ventilation - CPV 45331000. Lieu d'exécution : 3 Rue Marie CURIE - GENLIS (21110).
Conditions de participation :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
Marché réservé : NON.
Réduction du nombre de candidats : Non.
La consultation comporte des tranches : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
Visite obligatoire : Oui.
Dates des visites :
- Le vendredi 14 février 2025 de 10h à 11h sur site.
- Le mardi 18 février 2025 de 14h à 15h sur site.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs : Service Commande Publique. Tél. : 03.80.37.73.88.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Remise des offres : 26/02/25 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 07/02/25.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>
L2500708

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30
Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON
Directeur : Jacques STAKLIN
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT
Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851
xxx

Service annonces légales : annoncelocale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org



Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Adjudication



LDH AVOCATS
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 2 AVRIL 2025 A 10 H 30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

**THOISY LA BERCHERE (21210),
1 Place de la Liberté**

Une maison individuelle à usage d'habitation cadastrée le Village section AH 306 pour 9a 41ca et section AH 162 pour 02a 58ca comprenant :

- Au rez-de-chaussée : séjour - cuisine, une chambre, salle de bains avec wc, buanderie, local chaudière, 2 caves ;
- A l'étage : quatre chambres ;
- Grenier ; Jardin paysager ; Garage ; 2 granges.

Etant précisé que la parcelle cadastrée AH 306 provient de la division de la parcelle AH 163.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 38.000 €

LES ENCHÈRES NE PEUVENT ÊTRE PORTÉES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.
VISITE : MARDI 18 MARS 2025 A 14H00.

A la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNEBOURGOGNE, société coopérative à capital variable, inscrite au RCS de Troyes, identifiée sous le n° SIREN 775 718 216, dont le siège social est 269 Faubourg Croncels à Troyes et la Direction Générale 18 rue Davout à DIJON, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général en exercice, domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant la SCP LDH AVOCATS, pour avocat, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.
L2500787

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

**HOSTELLERIE
SAINT VINCENT/
HSV**

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Me Nicolas TAICLET notaire à NUIITS SAINT GEORGES, avec la participation de Me Thomas DYALL, notaire à LYON 6° le 31/01/2025 enregistré au SPFE de DIJON le 5/02/2025 dossier 2025 00005797 réf 2104P01 2025 N 00330 la SARL HOSTELLERIE SAINT VINCENT, sise Rue du Général de Gaulle, 21700 Nuits St Georges immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 333484186 a cédé à la

SAS dénommée HSV au capital de 150.000 €, dont le siège est 23 rue du Général de Gaulle, 21700 Nuits St Georges, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 939899217.

Un fonds de commerce d'hôtellerie restauration sis à NUIITS-SAINT-GEORGES (21700) 29 rue Charles de Gaulle, connu sous l'enseigne et le nom commercial «L'Alambic» pour la partie d'activité relative à la dégustation, restauration, et sous l'enseigne et le nom commercial «HOSTELLERIE SAINT-VINCENT» pour la partie d'activité relative à l'hôtellerie, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le numéro 333484186.

Moyennant le prix de 100.000,00 €, payé comptant (45.000€ pour les éléments incorporels, 55.000€ pour les éléments corporels).

Propriété jouissance au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'Etude de Maître Nicolas TAICLET, notaire à NUIITS SAINT GEORGES (21700), 33 Avenue Pasteur, où domicile est élu à cet effet.

Pour avis

L2500805

CONSTITUTION

DE SOCIETE



SENSHU

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 6 février 2025, est constituée la société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : SENSHU.
OBJET SOCIAL : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- La conception, la réalisation, l'édition, la promotion et la distribution de jeux, jouets, cartes de jeux et accessoires, en gros et en détail, neuf et occasion, prestations de services marketing, organisation d'événement sur tous supports, y compris informatique, de livre, phonogrammes et de vidéogrammes, de loisirs, concours, séminaires ou réunions, de campagnes publicitaires, et toutes actions de communication dans tous les domaines, toutes prestations d'études et de conseils relatifs aux activités susvisées, la personnalisation de produits, le rachat et la revente de produits auprès de particuliers et de professionnels, la vente en ligne via un site internet et des enchères.

SIEGE SOCIAL : 39M avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE.

DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 5 000 € divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 50 € chacune.

PRESIDENT : Monsieur Johan, Philippe AMEY, demeurant 9B rue d'Emeraude - 21110 SOIRANS.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Le Président.

L2500668



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

EVAUTOM

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle aux caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : EVAUTOM.

CAPITAL : 10.000 € divisés en 1.000 parts de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées.

APPORT EN NUMÉRAIRE : 10.000 €.

SIÈGE : 38 rue du Général Bouchu - 21120 IS SUR TILLE.

OBJET : Etude, réalisation et dépannage d'automatismes informatiques et électriques.

DURÉE : 99 années.

GÉRANT : Monsieur Vincent PEREZ demeurant 38 rue du Général Bouchu - 21120 IS SUR TILLE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

La gérance.

L2500590



**FG CONSEIL ET
FORMATION**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 6 chemin de Daix 21121 FONTAINE LES DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 6 février 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : FG CONSEIL ET FORMATION

Siège : 6 chemin de Daix, 21121 FONTAINE LES DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La formation notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de la communication, de la stratégie, de l'organisation, de la vente, de la prévention et de la négociation.

- Le conseil et l'audit en matière de management et développement personnel,

- Le commerce de produits d'apprentissage, logiciels, applications,

- L'exploitation d'une plateforme de e-learning,

- L'organisation de séminaires, locations de salles,

- Apporteur d'affaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, ascendants et descendants, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Florence GABORIAUD demeurant 6 chemin de Daix, 21121 FONTAINE LES DIJON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS La Présidente

L2500646

LC RÉNOVATION

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 04/02/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LC RÉNOVATION

Objet social : travaux de rénovation, d'isolation intérieure, placoplâtre, travaux de peinture

Siège social : 4 route de seurre, 21250 POUILLY SUR SAONE

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. CHAVOT Cédric 9 rue du Stade 21250 SEURRE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Le Président

L2500630



**SCI CLEMENT
FOURNIER**

A SAINT JULIEN le 5/02/2025, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI CLEMENT FOURNIER.

SIEGE SOCIAL : 30 rue Virolot - 21490 SAINT JULIEN.

OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CAPITAL : 1.000 €.

GERANCE : Clément FOURNIER, 74 route de Corcelles - 21000 DIJON.

AGREMENT DES CESSIONS DE PARTS : agrément obtenu à l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION au RCS de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2500665

**CAVEAU SAINT
CHARLES**

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au R.C.S. de CHALON SUR SAONE, dénommée CAVEAU SAINT CHARLES, au capital de 5.000 €, ayant pour objet : Le négoce de fromage, vins, épicerie fine, glacier, charcuterie, objets décorations et produits dérivés de la marque ; Conseils et gestion administrative et financière dont le siège social est à BEAUNE (21200), 23 rue de Lorraine. Le Président unique est Madame Karine LHOE demeurant 21 rue Saint Vincent à CHEILLY LES MARANGES (71150).

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

Transmission d'actions : Si la société vient à comprendre plusieurs associés, la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis.

L2500715

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SISA DE L'AUXOIS MORVAN

Par acte SSP en date du 28/01/2025 il a été constitué la société suivante :

DÉNOMINATION : SISA DE L'AUXOIS MORVAN.
FORME : SISA à capital variable.
CAPITAL INITIAL : 230 €, capital minimum : 30 €, capital maximum : 350 €.

DURÉE : 99 ans.
SIÈGE SOCIAL : 8 rue des Ursulines - 21230 ARNAY LE DUC.

OBJET SOCIAL : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités :
- de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin ;
- d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique ;
- de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique ;
- L'exercice par des professionnels de santé salariés par la société, d'activités de soins de premier recours, second recours, ainsi que d'autres activités contribuant à la mise en l'œuvre du projet de santé.

- La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés.

- L'encaissement sur le compte de la société de tout ou partie des rémunérations des activités de ses membres ou de celles de tout autre professionnel concourant à la mise en œuvre du projet de santé et le reversement de rémunérations à chacun d'eux. Le professionnel concourant à la mise en œuvre du projet de santé est signataire de ce projet dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 6323-3.

GÉRANCE : Monsieur GUIGON Julien demeurant 5 impasse du champ de foire - 21230 VIEVY, Monsieur BOISSARD Pierre demeurant 6 rue du cours Moingeon - 21230 ARNAY LE DUC ET Madame BAZEROLLE Marie demeurant Route de Paris - 21230 ARNAY LE DUC.

CLAUDE D'AGREMENT : La cession de parts sociales exige l'accord de la majorité des trois cinquièmes des associés de la profession concernée lorsque la cession intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers exerçant la même profession que le cédant. La cession exige l'accord de tous les associés de la même profession que le tiers lorsqu'elle intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers n'exerçant pas la même profession que le cédant.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2500779

EV MOTOCULTURE

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société EV MOTOCULTURE, SAS au capital de 3.000 €. DURÉE : 99 ans. SIÈGE : 25 A rue Professeur Louis Néel - 21600 LONGVIC. OBJET : La vente, réparation, entretien et location de matériel de motoculture, le dépannage de machine de motoculture. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le président est Madame Lucie VENET, demeurant 20 rue Georges Brassens - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et le directeur général est Monsieur Julien LOISEAU, demeurant 1 rue du Moulin - 21220 VALFORET.

Pour avis : Le président. L2500733



SCP
GUILARD - CONVERS - PÉRE
Notaires à DIJON, 7 bd de Brosses
Successeurs de Maître MARION

SCI LECOULTEUX 2025

Constitution de société

Suivant acte reçu le 07/02/2025 par Me Sylvain CONVERS, notaire à DIJON (21000) 7 bd de Brosses, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI LECOULTEUX 2025
Objet social : Acquisition, propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement

Siège social : 9 rue de Pasques 21370 PRENOIS
Capital : 600 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Co-gérance : M. Sylvain LUTCHMAYA, demeurant à PRENOIS (21370), 9 rue de Pasques et M. Pierre-André GERRER, demeurant à DIJON (21000), 13 rue Philibert de la Mare.

Clause d'agrément : collectivité des associés par décision extraordinaire.
POUR AVIS. Me CONVERS L2500696

JUMB

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOLAY du 10/02/2025, il a été constitué une société par action simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : JUMB.
SIÈGE SOCIAL : 16 rue des Maumenets à NOLAY (21340).

OBJET SOCIAL :
- L'acquisition, la détention, la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières, et en général, toutes participations dans toutes personnes morales quelles que soient leurs activités ;
- La gestion, l'achat, la vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ;
- Toutes prestations administratives, commerciales, financières, informatiques, de ressources humaines et de formation.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans, à compter de l'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 20.000 € divisé en 200 actions de 100 € chacune.

PRÉSIDENT : Monsieur Julien BOULIGNAT, demeurant 16 rue des Maumenets à NOLAY (21340) est nommé pour une durée illimitée.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandat à son conjoint ou un autre associé, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.
APPORTS : APPORTS EN NUMÉRIQUE : 1.000 €.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de tous les associés.

GÉRANT : Monsieur Julien OLLAGNIER, résidant 2 rue des Charmes à MESSIGNY ET VANTOUX (21380) a été désigné comme gérant statutairement pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis. L2500742

J.H BÂTIMENT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 12/02/2025, il a été constituée une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : J.H BÂTIMENT.
Objet social : Maçonnerie générale et terrassement.

Siège social : 16 Rue de la voie romaine, 21310 BELLENEUVE.
Capital : 1.000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

Gérance : M. HUGUENIN Jonathan 16 Rue de la voie romaine 21310 BEIRE LE CHATEL.

HUGUENIN Jonathan L2500716

RJ Terrassement

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 6, clos de la Motte 21270 MAXILLY-SUR-SAÛNE
R.C.S. : Dijon
Société en cours de constitution

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 06/02/2025 a été constituée une société par actions simplifiée RJ Terrassement, ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL : tant en France qu'à l'étranger : Le terrassement

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DENOMINATION : RJ Terrassement
SIEGE SOCIAL : 6, clos de la Motte à MAXILLY-SUR-SAÛNE (21270)

DURÉE : 99 années, à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : CINQ MILLE (5.000 €).

CESSIONS D' ACTIONS EN CAS DE PLURALITE D' ASSOCIEE : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

PRÉSIDENT : Monsieur José Carlos SOBRAL REI demeurant 6, clos de la Motte à MAXILLY-SUR-SAÛNE (21270). La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président. L2500717

GENLIS INVEST

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 février 2025, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : GENLIS INVEST.

FORME : société civile immobilière.
CAPITAL : 1.000 €.

SIÈGE : 18 avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON.

OBJET : L'acquisition d'un ensemble immobilier situé 56, 58, 60 avenue Général de Gaulle - 21110 GENLIS. La démolition du bâti existant suivi de la construction d'un ensemble de cellules commerciales. L'administration, la gestion par bail ou tout autre forme des cellules commerciales ainsi que le cas échéant, l'aliénation totale ou partielle de ces cellules notamment au moyen de vente, échange et/ou apport en société.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

APPORTS : APPORTS EN NUMÉRIQUE : 1.000 €.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de tous les associés.

GÉRANT : Monsieur Julien OLLAGNIER, résidant 2 rue des Charmes à MESSIGNY ET VANTOUX (21380) a été désigné comme gérant statutairement pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis et mention, le gérant. L2500718

J.H BÂTIMENT

Rectificatif de l'annonce légale numéro L2500716 paru dans le journal-du-palais.fr, le 11 février 2025. Il fallait lire «21310 BEIRE LE CHATEL» au lieu de «21310 BELLENEUVE» pour le siège social.

HUGUENIN Jonathan L2500773

CAVEAU SAINT CHARLES

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée CAVEAU SAINT CHARLES, au capital de 5.000 €, ayant pour objet :

Le négoce de fromage, vins, épicerie fine, glacier, charcuterie, objets décorations et produits dérivés de la marque ;

Conseils et gestion administrative et financière dont le siège social est à BEAUNE (21200), 23 Rue de Lorraine.

Le Président unique est Madame Karine LHOTE demeurant 21 Rue Saint Vincent à CHEILLY LES MARANGES (71150).

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET PARTICIPATION AUX DÉCISIONS : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

TRANSMISSION D' ACTIONS : Si la société vient à comprendre plusieurs associés, la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis. L2500786



SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

MANKO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 31/01/2025 par Maître Stéphanie CHAPUIS, Notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MANKO
Objet social : Toutes activités de restauration, grill, pizzeria, café, débit de boisson licence IV, sur place ou à emporter

Siège social : 23 rue André Fleury, 21000 DIJON
Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. DE HORSEY Mathieu 6 A rue Jean Laillet 21121 DAIK

Le notaire L2500809

MODIFICATION

DE STATUTS



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EURO-TRANS-SECURITE

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : CD 996, 21380 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
RCS de DIJON n°408 728 491

AVIS DE MODIFICATION

En date du 04/02/2025, le président a décidé à compter du 15/12/2024 de rendre effectif le départ de M. AULEN André aux fonctions de directeur général pour cause de décès.

Modification au RCS de DIJON. L2500705



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PHARMASI

SELARL au capital de 30 000 euros
Siège social : 22 place de la République
21000 DIJON
850 310 145 RCS DIJON

Avis de modification

AGE en date du 07/02/2025, les associés ont décidé : 1. la transformation de la Société en société civile à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 30.000 €, divisé en 300 parts sociales de 100 € chacune. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

M^{me} Julia WALTER, 11 rue Jules Mercier 21000 DIJON, associée et M. Giuseppe MANNINO, 11 rue Jules Mercier 21000 DIJON, associé. 2. de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit : AM :

La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. NM :

Acquisition, administration, gestion et vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ;

Gestion et administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, animation et coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ;

Acquisition, administration, gestion et vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ;

Acquisition, souscription, administration, gestion, location et vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCIL).

3. de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «PHARMASI» par «HÉRITAGE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. 4. de transférer le siège social du 22 place de la République 21000 DIJON au 2 impasse du Pouillet 71390 ROSEY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 850 310 145 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de CHALON-SUR-SAÛNE. L2500710

Le premier gérant de la société, nommé pour une durée indéterminée est Monsieur Mathieu CHAUMONNOT, né 6 avril 1996 à CHENOVE (21), de nationalité française, demeurant 6B rue de Crecey - 21120 ECHEVANNES.

En cours de vie sociale, la nomination du ou des gérants est décidée à la majorité de plus de la moitié des parts sociales.

NOUVELLES MENTIONS : Le premier président de la société nommée aux termes des présents statuts sans limitation de durée est : La société à responsabilité limitée CHAUMONNOT HOLDING, au capital de 5.000 €, dont le siège social se situe 6B rue de Crecey - 21120 ECHEVANNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 938 358 835, associé unique et gérant de la société CHAUMONNOT FINANCES.

La société CHAUMONNOT HOLDING accepte les fonctions de président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux décisions collectives et y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique dans les conditions prévues par la loi et les statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix au moins.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON (21000).

Pour avis. L2500723

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661



CHAUMONNOT FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros

Siège social : 6B rue de Crecey 21120 ECHEVANNES
R.C.S. Dijon n° 977 934 181

Aux termes du procès-verbal des délibérations extraordinaire de l'associé unique du 10 février 2025 :

L'associé unique de la société CHAUMONNOT FINANCES a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 10 février 2025. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

CAPITAL
ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de 5.000 €. Il est divisé en 5.000 parts sociales de 1 € chacune, numérotées de 1 à 5.000, attribuées en totalité à la société CHAUMONNOT HOLDING, intégralement libérées. Ces 5.000 parts sont attribuées à l'associée unique.

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de 5.000 €. Il est divisé en 5.000 actions de 1 € chacune, numérotées de 1 à 5.000, attribuées en totalité à la société CHAUMONNOT HOLDING, intégralement libérées. Ces 5.000 actions sont attribuées à l'associée unique.

FORME
ANCIENNE MENTION : Société à responsabilité limitée à associé unique.

NOUVELLE MENTION : Société par actions simplifiée.

ADMINISTRATION
ANCIENNES MENTIONS : Liste des gérants : La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, personne(s) physique(s), avec ou sans limitation de durée de mandat et désigné(s) par les associés.

Le premier gérant de la société, nommé pour une durée indéterminée est Monsieur Mathieu CHAUMONNOT, né 6 avril 1996 à CHENOVE (21), de nationalité française, demeurant 6B rue de Crecey - 21120 ECHEVANNES.

En cours de vie sociale, la nomination du ou des gérants est décidée à la majorité de plus de la moitié des parts sociales.

NOUVELLES MENTIONS : Le premier président de la société nommée aux termes des présents statuts sans limitation de durée est : La société à responsabilité limitée CHAUMONNOT HOLDING, au capital de 5.000 €, dont le siège social se situe 6B rue de Crecey - 21120 ECHEVANNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 938 358 835, associé unique et gérant de la société CHAUMONNOT FINANCES.

La société CHAUMONNOT HOLDING accepte les fonctions de président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux décisions collectives et y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique dans les conditions prévues par la loi et les statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix au moins.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON (21000).

Pour avis. L2500723

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L2500661

Pour avis. L25

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or


SARL LE MARRONNIER (HOTEL LE MARRONNIER)

Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 Euros
Siège social : 6 rue des Forges
21500 BUFFON
R.C.S. Dijon n° 537 710 493

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2025 :

La collectivité des associés de la société SARL LE MARRONNIER a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 4 février 2025. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital :
- Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent mille € (300.000 €). Il est divisé en cent (100) parts sociales, de trois mille € (3.000 €) chacune ;
- Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à trois cent mille € (300.000 €). Il est divisé en cent (100) actions, de trois mille € (3.000 €) chacune entièrement libérées.

Forme :
- Ancienne mention : Société à responsabilité limitée ;
- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration :
- Anciennes mentions :
Liste des gérants :
Isabelle, Céline GRES, épouse BRETT, né le 24 février 1974 à AUBERVILLIERS (93001), de nationalité française, demeurant au 6 rue des FORGES à BUFFON (21500) ;
- Nouvelles mentions :

Le premier président de la société nommé aux termes des présentes statuts sans limitation de durée est :
Isabelle, Céline GRES, épouse BRETT, né le 24 février 1974 à AUBERVILLIERS (93001), de nationalité française, demeurant au 6 rue des FORGES à BUFFON (21500).

Laquelle déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives et y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique dans les conditions prévues par la loi et les statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON (21000).

Pour avis.

L2500774

NB ELEC

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 B Rue Ernest Petit
21000 DIJON
894 546 480 RCS DIJON

AVIS DE PARUTION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 11 B Rue Ernest Petit, 21000 DIJON au 143B rue d'Auxonne 21000 DIJON à compter du 31 décembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L2500087

SOCIETE CHEVALIER

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 Euros
Siège social : Route d'Armay
21320 CREANCEY
383 071 743 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 11 février 2025, il résulte que les mandats du CABINET REROLLE ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, et de Madame Marie-Laure CHARIGNON, commissaire aux comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de commissaire aux comptes.

POUR AVIS : La Présidente.

L2500196



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ARNAUD BAILLOT

Société civile d'exploitation viticole au capital de 1.500 Euros
Siège social :
ZA Les Cerisiers - 21200 BEAUNE
833 804 883 RCS Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 22 novembre 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1.500 € à 1.540 €. Mention sera portée au RCS de DIJON.

L2500663

AUTOMOTIVE PERFORMANCE MATERIALS (A.P.M.)

Société par actions simplifiée au capital de 6.000.000 Euros
Siège social : Rue des Prés Potets
Parc d'activité des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON
434 515 557 R.C.S. Dijon

Changement d'administrateur

Le conseil d'administration de la SAS AUTOMOTIVE PERFORMANCE MATERIALS prend acte :

- De la démission de monsieur Remi DAUDIN à effet du 27 novembre 2024 de son mandat d'administrateur ;

- Et décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, à compter du 27 novembre 2024, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'au 26 janvier 2027, madame Elise MOREAU, née le 6 juin 1982 à CLERMONT FERRAND et demeurant 10 allée des Marronniers à Emond (95) Pour avis.

L2500670

AUTOMOTIVE PERFORMANCE MATERIALS (A.P.M.)

Société par actions simplifiée au capital de 6.000.000 Euros
Siège social : Rue des Prés Potets
Parc d'activité des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON
434 515 557 R.C.S. Dijon

Changement de directeur général

Au terme d'une délibération en date du 27 juin 2024, le conseil d'administration de la SAS AUTOMOTIVE PERFORMANCE MATERIALS a décidé, à l'unanimité, la nomination d'un nouveau directeur général à compter du 27 juin 2024.
Ancien directeur général : M. Pierre DEMORTAIN ;
Nouvel directeur général : M. Sylvain KECA demeurant 1 rue Pasteur à TALANT (21240).

Pour avis.

L2500671



Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

SCI AUXONNE INVEST

SCI au capital de 71.651,04 Euros
Siège à :
SEURRE (21250)
3 grande rue du Faubourg Saint-Georges
R.C.S. Dijon 841 999 741

Aux termes de l'assemblée générale des associés en date du 17 décembre 2024, il a été pris acte de, savoir :

1. Transférer à compter du 18 décembre 2024 le siège social à SEURRE (21250), 3 grande rue du Faubourg Saint-Georges.
2. Nommer à compter du 18 décembre 2024 pour une durée illimitée Monsieur Ahmed ABARKANE, demeurant 2 rue Colette à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Charles-Henri NAPPEY, démissionnaire.

Pour avis et mention, Hubert CHARLOT.

L2500743

VIP MOTORS 21

SAS au capital de 4.980 Euros
Siège social :
ZAE La Bouloze, Local A
21110 FAUVERNEY
984 968 230 R.C.S. Dijon

Par décision de l'assemblée générale du 12/12/2024, il a été décidé de modifier, à compter du 12/12/2024, l'objet social comme suit :

La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :
- Mécanique automobile ;
- Le commerce de voitures et de véhicules automobile légers neuf ou d'occasion ;
- Et de manière accessoire, la location de véhicule.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de datation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.
Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. «.

Modification au R.C.S. de DIJON.

L2500768


ATMOS EXPERTISE

Société par actions simplifiée au capital de 9.000 Euros
Siège social : 170 avenue Jean Jaurès
Immeuble Le Major - 21000 DIJON
SIREN 889 286 720 R.C.S. Dijon

Directeur général / Directeur général délégué / Directeur général unique

Aux termes des décisions unanimes du 31/01/2025, les associés ont décidé de nommer aux côtés de Messieurs Olivier GEAY et Romain GAMORY, Monsieur Didier HENRY demeurant à NEUVY-SAUTOUR (89570), 6 rue de la Belle Croix, aux fonctions de Directeur Général, à compter du même jour.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2500788

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

S.M.F.F. SOCIETE METALLURGIQUE DE FONTAINE FRANCAISE

SASU au capital de 200 000 euros
Siège social : Route de Chazeuil,
21610 FONTAINE FRANCAISE
016 950 958 RCS DIJON

En date du 31/01/2025, l'associé unique a décidé de procéder à la désignation volontaire de GRANT THORNTON, SAS au capital de 2 297 184 € dont le siège social est 4 Rue Marguerite Yourcenar, 21000 DIJON, immatriculée n° 632 013 843 RCS NANTERRE en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

L2500770


LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

APB HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 491.100 Euros
Siège social : 8 rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
930 666 979 R.C.S. Dijon

ASSP 11/02/2025 : transfert de siège social à compter du 11/02/2025. AM : 20 B rue des Moulissards - 21240 TALANT. NM : 8 rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2500799

AUTEX

EURL au capital de 5 000 €
Siège social : 28 RUE DE LA REDOUTE
21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS de DIJON n°894 852 300

Transfert de siège

En date du 01/12/2024, l'associé unique a décidé à compter du 01/12/2024 de transférer le siège social au 46 RUE LOUISE LABÉ, 69720 SAINT BONNET DE MURE.

Radiation du RCS de DIJON et immatriculation au RCS de LYON
L'associée unique

L2405785

SCEA DE CHAMPIGNY

Société civile d'exploitation agricole au capital de 150.000 Euros
Siège social : Ferme de Champigny
21570 RIEL LES EAUX
323 764 431 R.C.S. Dijon

Par une AGE en date du 19/12/2024, la collectivité des associés a
- nommé Madame Elodie ROSSELLE, demeurant Ferme de Champigny - 21570 RIEL LES EAUX, co-gérante de la société pour une durée illimitée ;
- nommé Monsieur Rémi ROSSELLE, demeurant Ferme de Perville - 52210 DANCEOVOIR, cogérant de la société pour une durée illimitée ;
- autorisé Madame Marie-Hélène ROSSELLE à démissionner de ses fonctions de co-gérante.

Le tout à compter du 20/12/2024.
Pour avis : La Gérance.

L2500694


LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PEINTURE ISOLATION ENDUIT RAVALEMENT

EURL au capital de 3 811,22 €
Siège social : 10 RUE DES METIERS
21170 SAINT USAGE
RCS de DIJON n°424 757 276

Avis de transformation

En date du 12/02/2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 12/02/2025 et a nommé en qualité de président HOLDING ELIF, EURL au capital de 578 000 €, ayant son siège social 10 rue des Métiers 21170 SAINT USAGE, immatriculée sous le n°940278625 au RCS de DIJON.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.

Accès aux assemblées et votes : Dans les conditions statutaires et légales.

Transmission des actions : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers.
Mention : RCS de DIJON.

L2500803

FINANCIERE FLEUROT

Suivant décision en date du 06/02/2025, l'associé unique de la société FINANCIERE FLEUROT, SARL au capital de 100.000 €, Siège social : Route d'Ecuitigny - 21360 BLIGNY SUR OUCHE, R.C.S. DIJON 442 775 334 a décidé de transférer le siège social pour le fixer au 12 Place du 8 Mai 1945 - 21360 BLIGNY SUR OUCHE à compter du même jour, les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : La Gérance.

L2500794

SARL DE CHAMPIGNY

Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 Euros
Siège social :
Ferme de Champigny
21570 RIEL LES EAUX
504 990 490 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Marie-Hélène ROSSELLE de démissionner de ses fonctions de co-gérante et a nommé en qualité de nouvelle co-gérante, Madame Elodie ROSSELLE, demeurant Ferme de Champigny - 21570 RIEL LES EAUX, pour une durée illimitée.

Le tout à compter du 20 décembre 2024.

Pour avis, La Gérance.

L2500704

NBM INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 Euros
Siège social : 60H avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE
R.C.S. : Dijon 952 765 105

Transfert de siège

En date du 01/01/2025, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 35 grande Rue à CURTIL-SAINT-SEINE (21380) à compter du 01/01/2025.

Le Président et associé unique est Monsieur Nicolas MAILLY, demeurant au 35 grande rue à Curtil-Saint-Seine (21380).

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2500722


SCI CLAIRODOL

Société Civile Immobilière au capital de 200,00 Euros
Siège social :
7 rue de la Liote
21110 ROUVRES EN PLAINE
484 847 439 RCS Dijon

Suivant PV d'AGE du 27 août 2024, M. Hubert SAUVAIN, demeurant à ROUVRES EN PLAINE (21110) 7 rue de la Liote, a été nommé cogérant, pour une durée illimitée.

L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis, La Gérance.

L2500735



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

UniC

SAS au capital de 127.500 Euros
Siège social : 92 rue Vannerie
21000 DIJON
909 941 346 R.C.S. Dijon

Suivant décisions collectives des associés du 04/02/2025 le siège social a été étendu à l'exploitation de toute activité hôtelière, à la vente de produits en relation avec le tourisme, à la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'activité spécifiée. L'article 2 (OBJET) des statuts a été modifié en conséquence.

L2500800


LE CROMIN

SAS au capital de 1.000 Euros
MEURSAULT (21190)
25 rue de Cîteaux
N° SIREN 934 310 798 RCS Dijon

Aux termes d'un acte authentique reçu le 30/01/25 par Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER notaire à DIJON constatant le caractère définitif et rétroactif d'un acte authentique reçu par ledit notaire le 20/12/24, les associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social d'une somme de 37.518.494 €, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 37.519.494 €, par création de 37.518.494 nouvelles actions, intégralement souscrites et libérées.

Pour avis : La Présidente.

L2500806


DOMAINE GENOT BOULANGER

Société civile d'exploitation viticole au capital de 310.000 Euros
Dont le siège social est
MEURSAULT (21190)
25 rue de Cîteaux
N° SIREN D 418 120 713 RCS Dijon

Aux termes d'un acte authentique reçu le 30/01/25 par Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER notaire à DIJON constatant le caractère définitif et rétroactif d'un acte authentique reçu par ledit notaire le 20/12/24, les associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter en numéraire le capital social de la société d'une somme de 513.052 €, ledit capital se trouvant ainsi porté à 823.052 €, par création de 513.052 nouvelles parts, intégralement souscrites et libérées.

Pour avis : La Gérance.

L2500807

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



CONVERT

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros porté à 20 000 euros
Siège social : 37 D cours du Parc
21000 DIJON
017351412 RCS DIJON

REDUCTION CAPITAL
DEMISSION DIRECTEUR
GENERAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 31 décembre 2024 et des décisions du Président du 13 février 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 20 000 euros, pour être ramené de 40 000 euros à 20 000 euros par voie d'achat et d'annulation de 500 actions.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Nouvelle mention : Capital social de 20 000 euros divisé en 500 actions de 40 euros
L'assemblée générale mixte du 31 décembre 2024 a également pris acte de la démission de Monsieur Grégoire CONVERT de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

POUR AVIS Le Président
L2500811

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

APB CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 1.650 Euros
Siège social : 8 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
531 647 634 RCS Dijon

ASSP 11/02/2025 : transfert de siège social à compter du 11/02/2025. AM : 20 B rue des Moulissards - 21240 TALANT. NM : 8 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON. RCS DIJON.

Pour avis.
L2500814

EURL RB INVEST

Par décision du 10/02/25, l'Associé Unique de l'EURL RB INVEST, capital : 1 000 €, siège : 7 petite Place Carnot 21200 BEAUNE, 522 180 728 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège social au 8 r. des Curtilles 21200 LEVERNOIS à compter du 10/02/25, et de modifier l'art. 4 des statuts.
L2500824

SCI DEDEVAL

SCI au capital de 10.000 €
Siège social : Route Départementale
17 - 21190 SAINT ROMAIN
499 500 502 RCS DIJON

Capital social

Selon décisions du 31/12/2024, l'associé unique a :
augmenté le capital social d'une somme de 5.871.000 € pour le porter à 5.881.000 €, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société et création de parts sociales nouvelles,
puis réduit le capital social d'une somme de 2.087.755 € pour le ramener à 3.793.245 €, par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle mention :
Capital social : 3.793.245 €.
Mention au RCS de Dijon.
L2500815

SCI DEDEVAL 2

SCI au capital de 5.000 €
Siège social : route départementale 17
21190 SAINT ROMAIN
838 036 010 RCS DIJON

Capital social

Selon décisions unanimes du 31/12/2024, les associés ont :
augmenté le capital social d'une somme de 3.526.200 € pour le porter à 3.531.200 €, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société et création de parts sociales nouvelles,
puis réduit le capital social d'une somme de 918.112 € pour le ramener à 2.613.088 €, par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle mention :
Capital social : 2.613.088 €.
Mention au RCS de Dijon.
L2500821

RACINES ATELIER

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social :
16 AVENUE DE LA CONCORDE
21000 DIJON
939 680 716 RCS Dijon

Par décision de l'Assemblée générale du 10/02/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 18 AVENUE DE LA CONCORDE 21000 DIJON, à effet du 10/02/2025.
Modification au RCS de DIJON
L2500812

FUSION



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

AUDITION REF

SAS au capital de 10.000 Euros
Siège social : 27 rue Buffon
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 903 686 483

Fusion simplifiée - Avis de
dissolution de la société
absorbée

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date, à ANTONY (92), du 12 décembre 2024,

La société ATOL AUDITION, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 25.000 €, dont le siège social est situé 2-6 Place du Général de Gaulle à ANTONY (92160), immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le n° 904 484 953, (ci-après la « société absorbante »),

Et la société AUDITION REF, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé 27 rue Buffon à BEAUNE (21200), immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 903 686 483, (ci-après la « société absorbée »),

ont établi un projet de traité de fusion par absorption de la société AUDITION REF par la société ATOL AUDITION.

Les actifs et passifs de la société absorbée qui seront transmis à la société absorbante s'élevaient à :

Actifs : 422.925 € - Passifs : 130.600 € ;
d'où un actif net de : 292.325 €.

Il est rappelé que, pour chacune des deux sociétés concernées, et en application des dispositions visées à l'article L 236-6 al 2 du Code de Commerce, le projet de traité de fusion a fait l'objet :

- De dépôts aux Greffes des Tribunaux de Commerce de NANTERRE pour la société absorbante et de DIJON pour la société absorbée, lesquels en ont accusé réception, respectivement les 18 décembre 2024 et 19 décembre 2024 ;

- D'insertions, respectivement pour la société absorbante et la société absorbée, dans les éditions du 23 et 24 décembre 2024 et du 21 et 22 décembre 2024 du BODACC, offrant aux tiers un délai de 30 jours pour former opposition.

La société absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la société absorbée pendant la durée requise par l'article L 236-11 du Code de Commerce, l'opération n'entraîne aucun échange d'actions, ni aucune augmentation de capital.

La différence entre la valeur des actifs nets apportés, soit 292.325 € et la valeur nette comptable des actions de la société absorbée dans le bilan de l'absorbante, soit 125.000 €, constituant le boni de fusion, soit 167.325 €, sera inscrite dans un sous-compte « boni de fusion » du compte « Prime de fusion ».

La fusion est devenue définitive le 31 janvier 2025 et la société AUDITION REF est dissoute de plein droit, avec effet rétroactif, et ce sans liquidation.

Le dépôt légal des actes et pièces concernant la dissolution sans liquidation de la société absorbée sera effectué auprès du greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.
L2500820

CONVOCAION

CAISSE DE CREDIT
MUTUEL DU
CHATILLONNAIS

Convocation

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1. En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 05 MARS 2025 à 19h00
au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau ;
02. Adoption des statuts types révisés ;
03. Pouvoirs pour les formalités ;
04. Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2. En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 21 MARS 2025 à 19h00 à l'adresse suivante :

SALLE LUC SCHREDER, RUE ALBERT CAMUS - 21400 CHATILLON SUR SEINE avec l'ordre du jour suivant :

01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;
02. Compte-rendu d'activité ;
03. Présentation du bilan et du compte de résultat ;

04. Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;
05. Approbation du bilan et du compte de résultat ;

06. Affectation du résultat ;
07. Approbation de la variation du capital social ;

08. Quitus et décharge au conseil d'administration ;

09. Réponses aux questions ;
10. Allocation de l'invité(e) d'honneur ;
11. Pouvoirs pour les formalités ;
12. Clôture de l'assemblée générale.

3. En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 06/03/2025 et le 20/03/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.
L2500703

RELATION CLIENTS

ESTIVALET Fabienne

06.10.31.42.64

relationclient.jdp@leganet.org

CAISSE DE CREDIT
MUTUEL DE NUITS
SAINT GEORGES

Convocation

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1. En assemblée générale extraordinaire le JEUDI 06 MARS 2025 À 17H30 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01 : Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau ;

02 : Adoption des statuts types révisés ;

03 : Pouvoirs pour les formalités ;

04 : Clôture de l'assemblée générale.

ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3. ci-après.

2. En assemblée générale ordinaire le VENDREDI 28 MARS 2025 à 18h30 à l'adresse suivante : MAISON DE NUITS, 3 rue de la Berchère - 21700 NUITS SAINT GEORGES avec l'ordre du jour suivant :

01 : Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;

02 : Compte-rendu d'activité ;

03 : Présentation du bilan et du compte de résultat ;

04 : Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;

05 : Approbation du bilan et du compte de résultat ;

06 : Affectation du résultat ;

07 : Approbation de la variation du capital social ;

08 : Quitus et décharge au conseil d'administration ;

09 : Elections au conseil d'administration 1 siège est à pourvoir (*) ;

10 : Pouvoirs pour les formalités ;

11 : Clôture de l'assemblée générale ;

*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3. En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e)
du Conseil d'Administration.
L2500767

DISSOLUTION

DE SOCIETE

EARL DES SEPT
FONTAINES

Exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation au capital de 151.865 Euros
Siège social :
18 Les Petits Comets - 21120 DIENAY
333 035 525 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, la collectivité des associés de l'EARL DES SEPT FONTAINES a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs, M. Jean-Noël LAMIRAL et Mme FRELLET Catherine, demeurant à 18 Les Petits Comets - 21120 DIENAY, et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 18 Les Petits Comets - 21120 DIENAY, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Les liquidateurs.
L2500657

S.C.I. DE
L'ANCIENNE
COMÉDIE

Siège social : 12 Rue de la
Fontainotte
SEMUR EN AUXOIS 21140
Capital Social : 106 714.00 Euros
SIREN : 403 190 978

L'assemblée générale ordinaire du 02 décembre 2024 a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la S.C.I DE L'ANCIENNE COMÉDIE en date du 23 décembre 2024.

Monsieur Jean-Marc BORDOT, domicilié 12 rue de la Fontainotte à SEMUR EN AUXOIS est nommé liquidateur pour la prise en charge de la procédure.

Le siège de dissolution est fixé au siège social de la S.C.I.

La modification est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
L2500702

SARL BEN & STEF

Avis de dissolution

Les associés de la SARL BEN & STEF, au capital de 6.000 € ayant son siège social 47 rue Jean Jacques Rousseau - 21000 DIJON et immatriculée au RCS DIJON 832 148 589, ont décidé à l'unanimité, en date du 29/01/2025, la dissolution anticipée de la Société à compter du 29/01/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Ils ont nommé comme liquidateur M. Benoit CHAUTARD, demeurant 33 Boulevard François Pompon - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 33 Boulevard François Pompon - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.
L2500709



SCI DES NOIRETS

SCI en liquidation au capital de 1.372,04 Euros
Siège social : avenue de Spy
21220 GEVREY CHAMBERTIN
Siège de liquidation :
11 rue de l'Ancien Hôpital
21220 GEVREY CHAMBERTIN
441 071 776 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution
anticipée

Par consultation écrite, le 10/02/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10/02/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Philippe CHERON, demeurant Grande Rue - 21700 VILLEBICHOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 11 rue de l'Ancien Hôpital - 21220 GEVREY CHAMBERTIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2500736

ALBATROS

Dissolution

Le 31/12/2024, l'AGE de la société ALBATROS (SARL, capital de 1 000€, siège au 20 rue Piron 21000 DIJON, immat 841 237 282 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable, sous le régime conventionnel prévu par les statuts et ladite assemblée, a nommé son gérant M. Jérémy BOYARD (dem 20 rue Piron 21000 DIJON) liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, a fixé le siège de liquidation au 20 rue Piron 21000 DIJON, pour toute correspondance et notification d'actes et documents concernant la liquidation. Dépôt au RCS de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.
L2500695



EURL NAOUR

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 500 Euros
Siège social :
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Siège de liquidation :
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
878 516 475 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 14 décembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Hsaine WAKRIM, demeurant 3 Boulevard des Valendons 21300 CHENOVE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 Boulevard des Valendons 21300 CHENOVE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur
L2500808

CLOTURE

DE LIQUIDATION

Etude de Maître Anne-
Flore SEGUIN-VOYE

Notaire associé à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), 5 rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE FRANCAISE, 6 rue de La Tour du Pin

GFA DE L'ALBANE

Groupement foncier agricole
Capital : 1.500 Euros
siège social : 3 rue du Chateau
21310 BLAGNY SUR VINGEANNE
N° d'identification : 815 328 992
R.C.S. Dijon

Avis de dissolution
anticipée

L'assemblée générale des associés du 22 novembre 2024 a nommé pour liquidateur Monsieur Clément FIET, demeurant à BEZE, Place de Verdun, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation et la dissolution de la société en date du 22 novembre 2024.

Les formalités seront déposées au R.C.S. DE DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.
L2500810

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

SCI DE MONGIN LE BEAU

SCI en cours de liquidation
au capital de 30.000 Euros
Siège social :
DIJON (21) - 10 rue Lucre Villiard
R.C.S. Dijon 479 831 885

AGE 10/02/2025 : Clôture de la liquidation de la société. L'Assemblée a prononcé la clôture définitive de la société, donné quitus à la Liquidatrice de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et déclaré que la personne morale cessait d'exister à compter de ce jour Liquidatrice : Sophie PEETERS, demeurant à VALFORET (21), 7 rue de la Fontaine. RCS : DIJON
Pour avis : La liquidatrice.
L2500583

Etude de Maître Sabine KRAUSE

Notaire associé à SAINT APOLLINAIRE 723 Cours de Gray

SCI DE LA CROIX HAUTE

Société Civile Immobilière
Capital : 10.976,33 Euros
siège social :
1 Rue de la Croix Haute Lanteny
21370 PLOMBIERES LES DIJON
N° d'identification : 339 818 932 RCS
Dijon

Avis de dissolution anticipée

L'assemblée générale des associés du 28 MARS 2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation, avec la dissolution de ladite société à la date du 31 décembre 2023.

Monsieur Boris TCHERNISHOFF, ancien gérant, demeurant à AHUY, 2 Rue des Grands Clos a été nommé liquidateur.

Les formalités seront déposés au RCS DE DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2500804

B.B.R.

SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 2 rue du Poitou
21110 GENLIS
RCS de DIJON n°498 159 185

Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 04/02/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. RAMAC Boris de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 04/02/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

le liquidateur

L2500645

LE BADINAGE

L'AGO du 31/01/2025 de la société en liquidation LE BADINAGE (SCI en liquidation, capital de 1 500 €, Siège social et siège de liquidation au 22 rue de la Galoche 21310 TANAY, immat 914 403 696 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M^{me} Agnès GILLOT de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2500700

S.C.I DE L'ANCIENNE COMÉDIE

S.C.I. en liquidation
au capital de 106.714 Euros
Siège social :
12 rue de la Fontainotte
SEMUR EN AUXOIS (21140)
SIREN 403 190 978

L'assemblée générale du 02/12/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 23/12/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

L2500701

SOLUTION TRAVAUX

Clôture de liquidation

L'AGO du 31/01/2025 de la société en liquidation SOLUTION TRAVAUX (SAS en liquidation, capital de 10 000 €, siège social et de liquidation 24B rue Jules Ferry 21160 COUCHEY, immatriculée 909 417 420 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pierre BIZOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Dépôt d'actes et comptes au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2500707

ALBATROS

liquidation amiable

Le 09/02/2025, les associés de la société en liquidation ALBATROS (SARL en liquidation, capital de 1 000€, siège social et de liquidation au 20 rue Piron 21000 DIJON, immat 841 237 282 RCS DIJON) ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jérémie BOYARD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2500721

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SCE DOMAINE REGIS ROSSIGNOL CHANGARNIER

Société civile d'exploitation agricole
Capital social : 15.244,90 Euros
Siège social :
Aux Cerisiers -
21200 BEAUNE
417 641 743 RCS Dijon

Dissolution anticipée

Aux termes des décisions unanimes en date du 22 novembre 2024, les associés ont décidé la dissolution sans liquidation de la société à compter du même jour.

Pour avis.

L2500769

TRIBUNAUX

EXTERIEURS

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

VAM'DA

Zac la Planche - 25770 FRANOIS, R.C.S. BESANCON : 389 551 391. Etablissement secondaire à DIJON : 389 551 391 - 2002 B 614. Activité : Négoce d'appareils ménagers, télé, Hifi, vidéos, meubles, literie, cuisines intégrées, articles sanitaires.

Jugement du tribunal de commerce de BESANCON en date du 29 janvier 2025 prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Guigon Associés, 3 avenue Commandant Marceau - 25000 BESANCON et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS, prise en la personne de Monsieur Philippe JEANNEROT. L2500728

FCE Consulting-Blique actimum

1 Allée d'Enghien - 54600 VILLERS LES NANCY. RCS NANCY : 949 320 238. Etablissement secondaire à DIJON : 949 320 238 - 2024 B 1255. Activité : Conseil en recrutement, management, formation, reclassement et évaluation de personnel, organiser l'activité de formation en apprentissage sur le principe de l'alternance, assurer les missions dévolues par l'article 632-1 modifié et suivants du code du travail et 6211-1, organiser les activités de formation professionnelle d'adaptation, promotion, prévention, conversion, acquisition, perfectionnement de connaissances et ce pour tous publics.

Jugement du NANCY en date du 28/01/2025 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro 41523269, désigne liquidateur Maître Geraldine DONNAIS 25 rue du Général Fabvier - 54000 NANCY. L2500731

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

ADRICAT

14 rue Albert Einstein - 77420 CHAMPS SUR MARNE, R.C.S. MEAUX : 443 900 824. Etablissement secondaire à DIJON : 443 900 824 - 2002 B 587. Activité : La vente au détail de tous articles d'habillement, chaussures et accessoires ayant trait à l'homme, la femme, le bébé, l'enfant et le junior ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières s'y rapportant.

Le tribunal de commerce de MEAUX a prononcé en date du 03/02/2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 20251140 date de cessation des paiements le 03/08/2023 et a désigné juge commissaire : Monsieur BANQUET-BONAPARTE D'ORX, administrateur(s) : Selarl AJILINK LABIS-CABOOTER -DE CHANAUD, mission conduite par Maître Jérôme CABOOTER, 18 rue de l'Abreuvoir - 77100 MEAUX, avec pour mission : D'assister, mandataire(s) judiciaire(s) : Selarl GARNIER Philippe et GUILLOUET Sophie, mission conduite par Maître GUILLOUET, 55 rue Aristide Briand - 77100 MEAUX et a ouvert une période d'observation expirant le 03/08/2025, les déclarations des créances sont à déposer au(x) mandataire(s) judiciaire(s) dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. L2500730

CENTRE EST PEINTURES DISTRIBUTION

76 rue de Verdun - 69100 VILLEURBANNE, R.C.S. LYON : 410 073 464. Etablissement secondaire à DIJON : 410 073 464 - 2010 B 1319. Activité : Toutes opérations de négoce, de Représentations, import, export, courtage, négoce de peintures matériels et outillage.

Jugement du tribunal des activités économiques de LYON en date du 06/02/2025 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : La SELARL JEROME ALLAIS, représentée par Maître Jérôme ALLAIS, immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel - 69003 LYON, la SELARL MJ SYNERGIE, représentée par Maître Bruno WALCZAK, Maître Michaël

ELANCERY ou Maître Etienne ANDRÉ, 136 cours Lafayette, Cs 33434 - 69441 LYON CEDEX 03, Administrateur judiciaire : La Selarl BCM représentée par Maître Eric BAULAND ou Maître Alain NIOGRET, 40 rue de Bonnel - 69003 LYON mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion la SELARL AJ MEYNET & Associés représentée par Maître Robert Louis MEYNET ou Maître Typhaine MEYNET, 128 rue Pierre Corneille - 69003 LYON mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 15/12/2024.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC. L2500732

VIALTO

1b Villa Charles - 93800 ÉPINAY SUR SEINE.

R.C.S. PARIS : 381 687 318. Etablissement secondaire à DIJON : 381 687 318 - 2022 B 1913.

ACTIVITE : Messagerie fret express.

Le Tribunal des Activités Économiques de Paris a prononcé en date du 30/01/2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro P202500379 date de cessation des paiements le 20/11/2023, et a désigné juge commissaire : M. Guillaume Simon, juge commissaire suppléant : M. Jean-Luc Bour, administrateur : SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Carole Martinez, 22 rue de l'Arcade - 75008 PARIS, SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Marine Pace, 22 rue de l'Arcade - 75008 PARIS, SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Christophe Thévenot 42 rue de Lisbonne - 75008 PARIS, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 41 rue de l'Echiquier - 75010 PARIS, SELARL FIDES en la personne de Me Céline Perdriel Vaissière, 5 rue Palestro - 75002 PARIS, et a ouvert une période d'observation expirant le 30/07/2025, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au BODACC. L2500782

CREANCES

SALARIALES

4R SOLUTIONS

Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

SCOF DIJON SAS

Restauration traditionnelle, 64 B rue de Sully - 21000 DIJON, SIREN 883 703 803.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 10/02/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce. Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.

L2500737

4R SOLUTIONS

Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

VITI PRESTATIONS SERVICES SARL

Travaux viticoles et vente de fournitures viticoles, attelage et transport de tourisme rémunéré, 41 route des Grands Crus - 21220 MOREY SAINT DENIS, SIREN 500 707 625.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 10/02/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.

L2500738

4R SOLUTIONS

Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

AU PAIN DE GRANCEY SARL

Boulangerie, pâtisserie, épicerie
Place de la Mairie 21580 GRANCEY LE CHATEAU NEUVILLE
SIREN 492 169 248

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 28/08/2024.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.

L2500739

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY

Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

EPOUX ROQUELLE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Luc DASNOY, notaire à DIJON (21000), le 10 février 2025, M. Jean-Yves ROQUELLE et Madame Martine Gilberte Pauline FOURNIER, demeurant ensemble à DIJON (21000), 63 rue des Godrans, mariés le 01/03/1975 sous le régime de la séparation de biens puis ayant adopté le régime de la communauté universelle, ont convenu de supprimer la clause d'attribution intégrale de la communauté au profit du survivant des époux.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me Luc DASNOY, notaire à DIJON (21000), 2 rue Bossack où domicile est élu à cet effet pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour avis, le Notaire

L2500828

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} RAYER Juliette décédée le 13/09/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218109506. L2500744

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BON René décédé le 19/01/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218087822. L2500745

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la

succession de M^{me} DAMERON Monique décédée le 22/05/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132878. L2500746

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 28/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} CHAPPELLE Jacqueline décédée le 18/05/2023. Réf. 0218140720. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2500747

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BERTRAND Nathalie décédée le 28/01/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218134936. L2500748

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BEUDOT Paulette décédée le 16/11/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132910. L2500749

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GOULLAUD Georges décédé le 05/09/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132836. L2500750

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} KLARENBECK Tanja décédée le 31/08/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132852. L2500751

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GRANDCLAUDE Georges décédé le 15/02/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132843. L2500752

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MARSANGY Laurent décédé le 01/02/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132899. L2500753

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BOUBRIH Ahmed décédé le 19/10/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132814. L2500754

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} PONCET Christiane décédée le 29/10/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218139166. L2500755

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJONJugement du
04 février 2025

SARL CORTON, 26 Rue Odebert, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 904 275 781. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2500693

LIQUIDATION
JUDICIAIREJugement du
04 février 2025

LESPINASSE Elody, 12 rue Marin, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 978 354 363. Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500674

BEN AMAR Sia, 8 boulevard Carnot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 482 694 056. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 04 Août 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500675

SAS ATLAS BTP, 14 E Rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 902 772 813. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 04 Août 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500684

SARL AUTO ECOLE DU TRANSVAAL, 44 - 46 Rue du Transvaal, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 807 783 097. Enseignement de la conduite. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Août 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500685

SARL MEL'ANGES, 3 Rue de l'Etang, 21440 Poiseul-la-Grange, RCS Greffe de Dijon 878 448 778. Pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500686

SARL DNGJ GROUP, 13 B Rue Combe du Bas, 21220 Gevrey-Chambertin, RCS Greffe de Dijon 902 182 633. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 27 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500687

SAS GROUPE EXPERTS BATIMENTS, 60 F Avenue du 14 Juillet, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 814 144 994. Évaluation des risques et dommages. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500688

SAS JC RÉNOVATION, 17 Impasse Aux Champs Bonhomme, Les Patios de Rosette, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 919 643 213. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 03 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500689

SAS C L PISCINES, 7 Rue de l'Arbre Pin, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 522 492 255. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 26 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500690

SARL MHA-ALD, 13B Rue Combe du Bas, 21220 Gevrey-Chambertin, RCS Greffe de Dijon 939 459 004. Salon de coiffure mixte, lavage, coupe, mise en plis, teinture, coloration, l'ondulation, le défrisage des cheveux pour femmes, enfants et hommes, rasage et taille de la barbe, vente de produits cosmétiques et capillaires, vente de produits de parfumerie et parfums d'ambiance, vente de fournitures et accessoires liés à la coiffure, la bijouterie fantaisie et négoce de tous articles de mode. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 27 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500691

SARL KCTK, 19 A Route de Meurges, 21170 Trouhans, RCS Greffe de Dijon 949 894 992. - Les activités de bar et restauration ; - Les activités de traiteur et de préparation de plats à emporter ; - La vente ambulante de tous produits liés à ces activités. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500692

SARL KCTK, 19 A Route de Meurges, 21170 Trouhans, RCS Greffe de Dijon 949 894 992. - Les activités de bar et restauration ; - Les activités de traiteur et de préparation de plats à emporter ; - La vente ambulante de tous produits liés à ces activités. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500692

Jugement du
05 février 2025

SAS VALTI, Route de Courtangis, 21500 Montbard, RCS Greffe de Dijon 652 052 531. Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon et la SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus, 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500673

REDRESSEMENT
JUDICIAIREJugement du
04 février 2025

SARL TRANSPORT STEPHANE WEBER, Route d'Esbarres, Zone Industrielle, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 843 054 164. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Janvier 2025, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500672

SARL BEAUN'PROLNGE, 31 Rue Buffon, Zac Porte de Beaune, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 983 096 645. Blanchisserie-teinturerie de détail. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 02 Janvier 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500682

SARL ETABLISSEMENTS CHARPENTE MORTIER, Marey-sur-Tille, 21120 Is-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 329 141 980. Travaux de charpente. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Janvier 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500683

FAILLITE

PERSONNELLE

Jugement du
13 mai 2024

SARL BATIMENT RG, 16 Rue Saint-Michel, 21220 Ternant, RCS Greffe de Dijon 835 286 295. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur Romain GOLMARD pour une durée de 6 ans ans. L2500757

SARL D.S.I.P., 27 Boulevard Georges Clémenceau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 824 074 314. Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur Frédéric PAYET pour une durée de 8 ans ans. L2500759

SARL JG RENOV, «en Vougeot», 21910 Barges, RCS Greffe de Dijon 441 822 939. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur Christophe GRILLO pour une durée de 15 ans ans. L2500760

SAS AMENAGEMENT V.R.D. COTE D'OR, 5 Rue de l'Enclume, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 823 381 843. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur Sylvain MORSELLI pour une durée de 6 ans ans. L2500761

SARL Renotech Habitat, 4 Place Saint-Bernard, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 818 251 472. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur Ghislain Manuel CANTIN pour une durée de 6 ans. L2500762

Jugement du
18 novembre 2024

SARL ORIGAMI PACK & PLV, Grande Rue, 21120 Pichanges, RCS Greffe de Dijon 523 048 593. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur Eric MANTELIN pour une durée de 7 ans ans. L2500764

SAS BATY2M, 14 Rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 811 466 036. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de M. LECHGAR Mohammed pour une durée de 15 ans ans. L2500765

INTERDICTION
DE GÉRERJugement du
13 mai 2024

GARCIA GERARD, chemin DE SAINT ROCH, 84200 Carpentras, RCS Greffe de Dijon 812 022 341. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Gérard GARCIA pour une durée de 6 ans ans. L2500758

Jugement du
16 septembre 2024

SARL FRANCE MEDIAS SERVICES, 59 Rue de Lorraine, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 848 216 842. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Jean Michel TORRENTE pour une durée de 9 ans ans. L2500763

Jugement du
10 février 2025

SARL VERONIQUE ANGLÉSIO, 25 Boulevard Thiers, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 521 715 839. Coiffure. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Madame Anglésio Véronique pour une durée de 7 ans. L2500766

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIFJugement du
04 février 2025

SAS EST ENERGY (EE), 60 Rue de Montchapet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 853 825 644. Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500767

SARL ATF, 44 Rue Condorcet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 510 091 283. Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500677

SAS SASU BAR A CAF, 9 Rue de la Grosse Borne, 21310 Belleneuve, RCS Greffe de Dijon 751 906 587. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500678

SARL ORIGAMI PACK & PLV, Grande Rue, 21120 Pichanges, RCS Greffe de Dijon 523 048 593. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500679

SARL KC SPORTS, 30 Rue de l'Artisanat, 21560 Couternon, RCS Greffe de Dijon 824 151 526. Activités de clubs de sports. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500680

SARL «ROXA RENOV», 10 Rue de L'Église, 21250 Pagny-la-Ville, RCS Greffe de Dijon 418 256 178. Construction d'autres bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500681

AVIS DIVERS


OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

Madame Louise
Laure Adrienne
MAIRE-D'EGLISEAvis de saisine de
légitaire universel
Délai d'opposition
Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28
novembre 2016

Par testament olographe en date du 18 octobre 2013, Madame Louise Laure Adrienne MAIRE-D'EGLISE, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000), 27 rue Louis Blanc. Née à LONGVIC (21600) le 19 novembre 1934. Veuve de Monsieur André Louis MENIGOZ et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à DAIX (21121) (FRANCE) le 2 décembre 2024.

A institué un légataire universel. Ce testament olographe a été déposé au rang des minutes de Maître Xavier ALHERITIERE notaire à DIJON suivant procès-verbal en date du 6 février 2025 dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de DIJON le 10 février 2025.

Aux termes de cet acte, il a été constaté la saisine du légataire universel. Les oppositions pourront être formées auprès de la SAS OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis :
Xavier ALHERITIERE.
L2500793

LEGATIS
Dijon - Quetigny

Madame Denise
Fernande JEANNINAvis de saisine de
légitaire universel - Délai
d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18
novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 décembre 2015,

Madame Denise Fernande JEANNIN, en son vivant retraitée, demeurant à SAINTJEAN DE LOSNE (21170), Place d'Armes Ehpad La Saone.

Née à SAINT-USAGE (21170), le 14 juin 1926.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 27 août 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maud CLEON

Notaire à DIJON, Me Blandine MARC notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON

(Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, a reçu l'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel en date du 12 février 2025 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Blandine MARC, notaire à DIJON (21000), référence CRPCEN : 21005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. L2500816

AVIS

ADMINISTRATIF

Commune
de BARGESPrescription de la révision
générale du PLU

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 5 avril 2024, le conseil municipal a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et fixé les modalités de la concertation.

Cette procédure a pour objectifs de :
- Assurer la préservation du caractère rural et authentique de la commune, ainsi que de son cadre de vie

- Assurer la protection du Chairen,

- Assurer une croissance démographique, tout en maîtrisant le développement urbain, en réponse à la construction d'une nouvelle école au sein du futur SIVOS Barges-Saulon -la-Chapelle et à l'augmentation de la capacité d'accueil d'effluents de la future station d'épuration,

- Assurer la mixité fonctionnelle au sein de la commune,

- Pérenniser les équipements communaux, notamment l'église la mairie et le lavoir

- Réfléchir à la finalisation du chemin de ronde et au développement des modes doux,

- S'interroger sur le développement de la zone d'activités,

- Réfléchir à toute innovation visant à l'embellissement de la commune

En outre, par une délibération du 8 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de révision du PLU au groupement DORGAT / ENVOL ENVIRONNEMENT.

Les délibérations ainsi que le registre de concertation, destiné à recueillir les observations du public, sont d'ores et déjà consultables en Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture.

L2500826

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

Yonne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

In Extenso

Experts-Comptables
CENTRE-EST

www.inextenso.fr

Noël, Gérard, Louis
HAMEN

Entrepreneur individuel
Adresse : 2 lieu-dit les Rebles
Sainte-Colombe-sur-Loing
89520 TREIGNY-PERREUSE-SAINTE
-COLOMBE
801 080 912 RCS d'Auxerre

Cession de fonds

Par ASSP du 29/01/2025, enregistré au SPFE YONNE, le 05/02/2025, Dossier 2025 00004136, réf. 8904P01 2025 A 00162, M. Pascal, Daniel MACORAT, entrepreneur individuel, domicilié 57 allé du Roichat, 89520 THURY, immatriculé sous le n° 404 961 450 RCS AUXERRE, a cédé à M. Noël, Gérard, Louis HAMEN, entrepreneur individuel, domicilié 2 lieu-dit les Rebles, Sainte-Colombe-sur-Loing, 89520 TREIGNY-PERREUSE-SAINTE COLOMBE, immatriculé sous le n° 801 080 912 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de restauration rapide en ambulancier sur foires et marchés, salons professionnels en tournées et en clientèle, vente de pizzas à emporter et vente de tous produits alimentaires exploités de manière itinérante dans les villages où il a l'autorisation de se stationner, moyennant le prix de 85.000 €, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 54.460 €, et au matériel pour 30.540 €.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2025.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : Cabinet IN EXTENSO CENTRE EST, Agence AUXERRE, sise 28 bis Avenue Denfert Rochereau, 89000 AUXERRE. L2500660

MODIFICATION

DE STATUTS

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ENVLIM GROUP

SAS au capital de 243 900 euros
porté à 180 000 euros
Siège social : Route de Lyon - Cravan
89460 DEUX RIVIERES
518 696 570 RCS AUXERRE

Avis de modification

DUA du 10/01/2025, le capital social a été réduit de 63.900 €, pour être ramené de 243 900 € à 180 000 € par voie de rachat et annulation de 639 actions. Article 8 des statuts modifié en conséquence. AM : Le capital social est fixé à deux cent quarante-trois mille neuf cents euros (243 900 €). NM : Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180 000 €). Modification RCS AUXERRE. L2500662

LEGA
SPHERE
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ETABLISSEMENTS
JERUSALEM

SAS au capital social de
7.622,45 Euros
Siège social :
38 Rue du Collège
89160 ANCY-LEFRANC
353 120 850 RCS Auxerre

Aux termes des décisions unanimes en date du 25 décembre 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de Président à compter du même jour, Monsieur Arthur JERUSALEM, demeurant 1 Grande Rue - 89160 CHASSIGNELLES en remplacement de M. Jean Yves JERUSALEM. Fin du mandat de Directeur Général de M. Arthur JERUSALEM le 25/12/2024.

Mention sera portée au RCS d'AUXERRE.
L2500697

LDS
GROUPE

SC PAC

Société civile
Au capital de 30.000 Euros
porté à 31.400 Euros
Siège social :
21 LES BERTINS CHEVILLON
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
899 370 597 RCS Sens

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 17 décembre 2024 que le capital social a été augmenté de 1.400 € par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à trente mille Euros (30.000 €).

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à trente et un mille quatre cents Euros (31.400 €).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis : La gérance.
L2500713

Perfect Trade

Dénomination : Perfect Trade.
Forme : SA.
Capital social : 100 Euros.
Siège social : 9 route de Paroy,
89400 Bussy en Othe.
932748932 RCS Sens.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2024, à compter du 31 décembre 2024, le président a pris acte de la modification de la direction :

- Directeur général : M. Evan Fossat (partant)

Mention sera portée au RCS Sens.
L2500714

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie

03.80.68.25.55

annoncelegale.jdp@legalnet.org

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

SAS ELEOM

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 Euros
Siège social : 23 avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre 819 409 004

Avis de modification

Par ordonnance du président du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre en date du 07/02/25, Marlène LOISEAU, Administrateur judiciaire associée de la SELARL AJRS, 16 rue de l'Horloge - 89000 AUXERRE, a été désignée administrateur provisoire de la société ELEOM, mettant fin au mandat de président de M. Cyril DUVAL à compter du 07/02/25.

Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis.

L2500775

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

SAS TEOLI

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 35 avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre 824 737 803

Avis de modification

Par ordonnance du Président du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre en date du 07/02/25, Marlène LOISEAU, Administrateur judiciaire associée de la SELARL AJRS, 16 rue de l'Horloge - 89000 AUXERRE, a été désignée administrateur provisoire de la société TEOLI, mettant fin au mandat de président de M. Cyril DUVAL à compter du 07/02/25.

Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis.

L2500776

LA NUCÉRIENNE
DE TRAVAUX

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 39 rue de la Petite Etape
aux Vins
89310 NOYERS SUR SEREIN
938 797 115 R.C.S. Auxerre

Par PV DAU du 07/02/2025, il a été décidé de nommer Monsieur Zarif HUSIDIC, né le 2 décembre 1966 à Klupe (Bosnie-Herzégovine), de nationalité française, demeurant au 22 avenue des Iris - 93370 MONTFERMEIL, en qualité de directeur général de la société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.
L2500795

CONSTITUTION

DE SOCIETE

Sully Auto Service

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 10 VC Grande Rue
89580 COULANGERON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COULANGERON du 04/02/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : Sully Auto Service

Siège social : 10 VC Grande Rue,
89580 COULANGERON
Objet social :

- L'entretien, la réparation et la remise en état de tous véhicules automobiles, motocycles, cyclomoteurs, quads et autres engins motorisés ;

- La réalisation de travaux de carrosserie, de tôlerie et de peinture ; «en sous-traitance à des entreprises tierces ou associations, sous réserve que celles-ci disposent des agréments ou autorisations requis pour l'exécution des travaux concernés» ;

- L'entretien courant (vidanges, remplacements de pneumatiques et de pare-brise, le nettoyage et l'entretien extérieur...) de tous véhicules automobiles, motocycles, cyclomoteurs, quads et autres engins motorisés ;

- L'achat et la vente de pièces détachées, d'accessoires et d'équipements pour tous véhicules automobiles, motocycles, cyclomoteurs, quads et autres engins motorisés.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Sullivan DE MENIS, demeurant 10 VC Grande Rue, 89580 COULANGERON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis : La Gérance

L2500560

LDS
GROUPE

L'Atelier
de Musique

Société à responsabilité limitée
au capital de 4.000 Euros
Siège social :
31 rue du pont - 89000 AUXERRE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 5 février 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : L'Atelier de Musique.

SIÈGE SOCIAL : 31 rue du pont - 89000 AUXERRE.

OBJET SOCIAL : le commerce de tout instrument de musique neuf ou d'occasion et de toutes pièces détachées et tout accessoire pour instrument de musique, de tout matériel audio et de sonorisation ou d'enregistrement, de partitions livres et de tout objet ayant un lien direct ou indirect l'activité de la société, le commerce de tout bien domestique, la réparation, la rénovation, l'entretien, les accords et les réglages de tout instrument de musique, la location de tout instrument de musique, l'enseignement de la clarinette en cours particuliers, l'organisation et/ou la participation à des manifestations musicales, concerts, masters class, stages et ateliers musicaux

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 4.000 €.

GÉRANCE : Madame Coralie COTTRET, demeurant 5 rue Basse - 89290 IRANCY et Monsieur Alex GHOREISHI, demeurant 5 rue Basse - 89290 IRANCY.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2500727

DISSOLUTION

DE SOCIETE

argos
EXPERTISE COMPTABLE

SAS
LES BOULOTS

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 Euros
Siège Social :
6 Les Boulots
89770 BOEURS EN OTHE
R.C.S SENS 788 747 756

Dissolution

Suivant décision de l'actionnaire unique en date du 31 janvier 2025, l'actionnaire unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 janvier 2025. L'actionnaire unique susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Fabrice BROCHARD demeurant 6 les Boulots 89770 BOEURS EN OTHE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS.
Pour avis.

L2500789

FONCIERE 90

Société civile
au capital de 324.000 Euros
Siège social
Le Buisson Souef
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
353 666 555 RCS Sens

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/01/2025, il a été décidé de :

- prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de la même date

- de désigner en qualité de liquidateur M. Edouard BARBAT du CLOSEL demeurant 1 rue Franklin 92400 COURBEVOIE, le mandat de la gérante M^{me} Sophie BARBAT de CLOSEL prenant fin

- de fixer le siège de liquidation au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Mention au RCS de SENS.
L2500797

AVIS DIVERS

EML NOTAIRE

Office notarial
6 gr Grand Rue
89160 ANCY LE FRANC

M^{me} THOREZ
Nathalie

Suivant testament olographe du 23/08/2024, M^{me} THOREZ Nathalie, née à ANNABA, ALGERIE, le 02/12/1969, demeurant à Chassignelles 89160, 29 Grande Rue, décédée à Tonnerre (89700), le 24/08/2024, a institué plusieurs légataires. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MOUYSSSET Eric 6 Grande Rue - 89160 ANCY LE FRANC, le 19/11/2024, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 21/11/2024. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MOUYSSSET Eric. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2500801

POUR PLUS DE RAPIDITÉ,

OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE, UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...



AVIS D'EXPERT

Fraudes financières : quels enjeux pour les victimes et les banques ?

Justice. Les fraudes financières sont sophistiquées et se développent. Elles peuvent prendre de nombreuses formes : fraude au faux conseiller bancaire, au faux courtier, aux faux placements... Les enjeux sont différents pour les clients victimes et les banques.



PAR ME FRANÇOIS-XAVIER BERNARD & ME CHRISTOPHE CHATRIOT, MEMBRES DE L'ORDRE DES AVOCATS DE DIJON.

La première étape pour le client victime d'une fraude financière consiste à déposer plainte et à informer sa banque le plus rapidement possible. S'il s'agit d'une fraude à la carte bancaire, il peut effectuer cette démarche en ligne sans tarder avec le téléservice « Perceval ».

Il doit ensuite transmettre la copie du dépôt de plainte à sa banque afin qu'elle puisse mettre en œuvre une procédure de rappel des fonds (« recall »).

En cas d'échec de cette procédure, le client peut demander le remboursement des opérations frauduleuses (cas 1) ou, à défaut, rechercher la responsabilité de sa banque (cas 2).

CAS 1 : OPÉRATIONS NON-AUTORISÉES OU MAL EXÉCUTÉES

Selon le type de fraude et le contexte, les opérations frauduleuses peuvent être considérées comme étant non-autorisées par le client ou mal exécutées par la banque.

Dans cette hypothèse, il convient d'appliquer le régime spécifique d'indemnisation par le Code monétaire et financier (articles L 133-18 et suivants).

Le client dispose d'un délai de 13 mois pour demander le remboursement des opérations frau-

duleuses ; la banque doit le rembourser immédiatement sauf si elle démontre une négligence grave de sa part.

Dans une affaire de fraude au faux conseiller bancaire, la Cour de cassation a récemment écarté toute négligence grave du client qui a validé des opérations après avoir été mis en confiance par une personne ayant usurpé le numéro de téléphone de la banque et se présentant comme un salarié de cette dernière (Arrêt du 23 octobre 2024, n°23-16267).

Si le remboursement n'est pas immédiat, la banque s'expose au risque de devoir payer des pénalités financières. À titre d'exemple, si le remboursement intervient après 30 jours, le taux d'intérêt légal est majoré de 15 points. Le taux légal d'intérêt légal applicable aux particuliers étant de 7,21 % au premier semestre 2025, il sera ainsi porté à 22,21 %.

CAS 2 : RECHERCHE DE LA RESPONSABILITÉ DE LA BANQUE

Si les opérations frauduleuses sont considérées comme ayant été autorisées par le client et valablement exécutées par la banque, le client peut uniquement rechercher la responsabilité de cette dernière.

Les banques sont tenues à une obligation de vigilance.

Leur responsabilité peut être retenue lorsque les opérations frauduleuses renfermaient une anomalie apparente matérielle ou intellectuelle qui aurait dû être détectée par la banque lors de l'analyse des documents transmis par le client, de l'opération elle-même ou du fonctionnement du compte bancaire.

Concrètement, le client devra démontrer le caractère anormal des opérations frauduleuses : incohérence au niveau des documents transmis, multiplicité des opérations, montants élevés, caractère inhabituel par rapport au fonctionnement usuel du comptes, destinataire(s) situé(s) à l'étranger...

L'appréciation se fait au cas par cas selon les habitudes bancaires du client, les modalités de la fraude



et les échanges qui ont pu intervenir entre le client et sa banque.

Si la responsabilité de la banque est retenue, l'indemnisation du client ne sera pas intégrale : elle consistera en une perte de chance de ne pas être victime de la fraude qui sera appréciée en pourcentage par les tribunaux.

La matière est relativement complexe. Il ne faut pas hésiter à consulter un professionnel même si la banque refuse de faire droit à une demande de remboursement dans le cadre d'une tentative de résolution amiable du litige.

LE POINT DE VUE DES BANQUES

Au client qui affirme ne pas avoir autorisé la transaction litigieuse, la banque sera tentée d'opposer le processus d'authentification forte (la clef digitale mise en œuvre depuis 2023 et qui remplace le SMS d'authentification) pour affirmer que ledit client est bien à l'origine de l'opération.

L'argument n'est cependant pas opérant, l'existence de cette authentification forte ne suffit pas en soi à montrer que la transaction a été autorisée par le client. (Rép. Min. du 22 juin 2023)

La banque devra en réalité prou-

ver que l'opération a été dûment enregistrée et comptabilisée et aussi qu'elle n'a pas été affectée par une déficience technique.

Pour s'exonérer de sa responsabilité de plein droit (article L 133-19 du C.M.F.), la banque aura aussi intérêt à se concentrer sur les négligences graves du client dont elle devra rapporter l'existence : ainsi, le client qui a conservé codes et instruments de paiement à proximité, sous forme accessible et reconnaissable, ne pourra se retourner contre sa banque.

LE CAS DES TRANSACTIONS AUTORISÉES PAR LE CLIENT

Comme rappelé ci-dessus, la banque est tenue à une obligation de vigilance : il reviendra donc au client de démontrer le caractère anormal de l'opération frauduleuse, ce que pourra contester la banque, qui insistera ainsi sur le profil du client (investisseur professionnel multipliant les opérations bancaires complexes, à l'étranger...).

Les escroqueries au faux RIB se multiplient : la banque n'est pas responsable si elle a exécuté le virement un utilisant le RIB erroné fourni par le client car elle n'a pas à

vérifier si le RIB correspond à celui du destinataire du virement. (Cass. Com. 24 janvier 2018, n° 16-22.336)

Une mesure d'expertise technique (informatique) est souvent ordonnée par le juge, saisi d'une action en responsabilité du client contre sa banque : la banque devra impérativement y collaborer, à défaut le juge en tirera toutes conséquences défavorables à son encontre (C.A. Lyon, 22 mars 2023).

S'agissant du préjudice du client (composé de la perte financière et d'un manque à gagner), la Cour de cassation fait peser la preuve sur la banque : c'est à elle, qui détient tous les éléments afférents au fonctionnement du compte, de prouver que les préjudices subis par les victimes ne sont pas exacts. (Cass. Com. 22 novembre 2011, n° 10-301.01)

ET LE CHÈQUE ?

Bien qu'en recul, ce titre de paiement est toujours utilisé par les Français qui ont émis plus d'un milliard de chèques en 2022 et la jurisprudence reste abondante en la matière.

On rappellera que tenu là encore d'une obligation de vigilance, le banquier doit être alerté par l'existence d'anomalies matérielles (pas de date ou de lieu de signature, imitation grossière d'une signature, falsification, ...) ou intellectuelles (montant inhabituel du chèque).

La responsabilité de la vérification se partage entre la banque du tiré et la banque du bénéficiaire.

Si une banque du bénéficiaire délègue à un sous-traitant (qui n'agit donc pas en qualité de banque), le soin de vérifier la régularité des chèques, l'obligation de vigilance du banquier pèse aussi sur ce dernier ; la clause de non-responsabilité existant entre eux n'est pas opposable au bénéficiaire lésé qui peut donc poursuivre les deux.

On recommandera aux banques de justifier rapidement tout refus de paiement, en adressant au client tous éléments de preuve pouvant le dissuader d'un contentieux.

Fiscalité. À partir du 1^{er} mars, presque toutes les voitures thermiques passeront par la case malus. Jusqu'à 70.000€. Gros coup de rabot pour les aides fiscales à l'achat des voitures électriques.

Malus horribilis



88 % des Dacia Sandero, la troisième voiture la plus vendue en France en 2024, seront pénalisées par un malus dès le 1^{er} mars.

Entre gouvernement démis et projet de budget censuré, on ne savait plus très bien où on en était en matière de malus écologique. La seule chose qu'on avait intégrée était la disparition pure et simple de certaines aides et la baisse significative du bonus accordé aux véhicules 100 % électriques, désormais corrélé au revenu fiscal des acheteurs. Pour bénéficier de la prime maximum de 4.000 €, il convient désormais d'avoir un revenu fiscal de référence ne dépassant 16.300 €. Autrement dit, être dans une situation financière ne permettant pas d'acheter une voiture électrique neuve. Constat peu ou prou identique pour l'aide de 3.000 €, imposant de déclarer moins de 26.200 €. Les autres auront

droit à un bonus divisé par deux et réduit à 2.000 €. Une prime riquiqui à placer en regard des tarifs des modèles électriques qui, hormis quelques citadines, restent à des niveaux élevés les réservant à des clients aisés. Et comme si c'était encore trop facile de décrocher la prime, il convient de respecter d'autres critères : un poids inférieur à 2,4t pour 2025, un prix de vente de 47.000 € maxi, sans oublier le score environnemental excluant, en particulier, les voitures assemblées en Chine. Ces conditions risquent de s'aggraver dès 2026, en particulier celle liée au poids. Comme si, au-delà des discours creux, on voulait inciter les clients à se détourner des 100 % électriques...

Du côté des voitures thermiques : c'est le malus quasi

assuré. Et ce dès le 1^{er} mars. Avec un maximum fixé provisoirement à 70.000 € pour les modèles émettant plus de 189g/km de CO₂. Cette majoration annuelle de 10.000 € se poursuivra en 2026 et 2027 pour atteindre 90.000€. Cela ne concerne que quelques milliers de voitures immatriculées en France. D'ores et déjà, une bonne part des acheteurs concernés contournent l'obstacle de diverses façons.

LES CLIO ET 208 DE BASE TOUCHÉES PAR LE MALUS

Pour le commun des mortels, la potion est à peine moins amère. Dès le 1^{er} mars, le seuil d'exemption passera de 118 à 113g/km d'émissions de CO₂. Une baisse de cinq grammes qui se poursuivra l'année prochaine et en 2027 pour arriver à 103g/km. Un niveau sous lequel

les voitures à moteur thermique sont plutôt rares.

Dès cette année, les modèles échappant à la taxation seront peu nombreux. Les petites voitures populaires qui constituent la structure du marché national seront touchées. Ce sera le cas des trois meilleures ventes de 2024. La Renault Clio de base équipée du TCe 90ch ECO2, un moteur modeste s'il en est, sera concernée par le malus 2025. De même, la Peugeot 208 thermique motorisée par le bloc PureTech essence de 100ch, qui émet 118 g passera à la caisse dès le printemps. *Le Journal de l'Automobile* a calculé que la proportion des Peugeot 208 touchées par l'élargissement de la taxe passerait de 13 à 44%. Exemple encore plus caricatural : la Dacia Sandero, la voiture

la moins chère de sa catégorie, 3^e meilleure vente en France en 2024 et n°1 auprès des clients particuliers. 88 % d'entre elles seront affectées d'un malus.

Comme si l'addition n'était pas encore assez indigeste, il faudra y ajouter l'an prochain l'abaissement du poids au-delà duquel sera appliqué un malus supplémentaire, frappant les véhicules jugés trop lourds. Jusqu'à présent, les modèles se situant sous la barre des 1.600kg en étaient exemptés. Le premier janvier prochain, le seuil sera fixé à 1.500kg avec une taxe de 10€ par kilo supplémentaire jusqu'à 1.600kg. De quoi faire encore grimper davantage l'addition et concerner de très nombreux modèles familiaux.

Les 100 % électriques devraient également être touchés. Et comme le poids

conséquent de leurs batteries entraîne une inévitable surcharge pondérale se chiffrant en centaines de kilos, cela risque de faire mal au portefeuille. Vouloir que les Français passent à l'électrique tout en réduisant fortement le bonus et en instaurant un malus au poids est pour le moins paradoxal...

Cerise sur ce gâteau : les régions ont voté l'augmentation du prix des « cartes grises » pour la porter dans de nombreux cas à 60€ par cheval fiscal, tout près du seuil maximum de 65€. On voudrait dissuader les Français d'acheter des voitures neuves qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Si le marché poursuit sa descente aux enfers mois après mois, il ne faudra pas jouer les étonnés.

Dominique Marée

**Anais a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explosent
pour 2,50€ /mois***



Grâce au **don mensuel**
on a tous le pouvoir de **changer**
le monde, même à distance !

hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010


**handicap
international**

*Après réduction fiscale.

Légende. La plus emblématique des Porsche reprend le nom d'un modèle qui a longtemps symbolisé la quintessence de la voiture de sport. Entre-temps, la puissance est passée de 160 à 480 chevaux.

911S : Appellation d'origine contrôlée

Dites Porsche 911S et vous verrez une lumière briller au fond des yeux des Porschistes. Les anciens qui en ont rêvé ou qui ont eu le bonheur de la conduire. Les plus jeunes pour qui la 911S est un mythe sur roues figurant au Panthéon de l'automobile. En ressuscitant ce nom quasi magique, la marque allemande sait ce qu'elle fait.

Quelle place pour cette « S » comme sport dans la foisonnante gamme 911 actuelle ? La réponse ne va pas de soi tant les multiples versions proposées au catalogue compliquent la tâche. À l'exception de ceux qui travaillent pour la marque, qui peut prétendre la connaître dans les détails ? On peut prendre comme point de repère les caractéristiques du flat six, pièce essentielle s'il en est. Le 3l de la 911S dotée de deux nouveaux turbos affiche fièrement 480ch, un gain de 30ch par rapport à la Carrera classique, assorti d'un couple de 530Nm. Détail amusant, c'est exactement la même progression que celle de la toute première « S » au milieu des années 60. Mais

il y a près de 60 ans, le six cylindres 2l du modèle de base comptait seulement 130ch et les 160ch de la « S » constituait un bond en avant spectaculaire.

Les performances de la Carrera S 2025 se passent de commentaires : 0 à 100km/h en 3,3 secondes et une vitesse maximum de 308km/h. Exclusivement disponible avec la boîte PDK à double embrayage, elle bénéficie de liaisons au sol retravaillées, de roues de 20 pouces à l'avant et 21 à l'arrière, des disques de 408mm à l'avant et 380mm à l'arrière ainsi que des étriers de l'ultra performante GTS. Les 911 ont toujours été des freineuses de référence, la S ne fera pas exception. Esthétiquement, la 911S se distingue par des boucliers spécifiques et par une sobriété générale de bon aloi. Inutile d'en faire trop.

Le coupé s'offre à partir de 157.300€ (171.500€ en version cabriolet). Un tarif auquel il convient d'ajouter un certain nombre d'options rendant la vie plus agréable. Le malus maximum de 60.000€, lui, n'est ni agréable, ni optionnel...

Dominique Marée



Record. Jamais une F1 n'avait encore atteint un tel sommet lors d'une vente aux enchères. Elle rejoindra la collection privée d'un acheteur particulier resté anonyme.

51 M€ pour la Mercedes de Fangio

Pour 50 M€, on n'a plus rien. Mais en rajoutant un peu plus d'un million supplémentaire, on peut s'offrir une Mercedes W196R Stromlinienwagen de 1954. 51.155.500 € très exactement : c'est la somme déboursée par un enchérisseur anonyme pour devenir le propriétaire d'une pièce majeure de l'histoire de la Formule 1 des années 50 au volant de laquelle Juan Manuel Fangio et Stirling Moss se sont illustrés. Ce châssis 00009/54 avec lequel Fangio a remporté le GP d'Argentine a reçu une carrosserie exclusive avec les roues carénées, spécificité unique plus aérodynamique, réservée aux tracés de F1 les plus rapides. On a pu voir les W196R Stromlinienwagen notamment au GP de France disputé sur le Circuit de Gueux à proximité de Reims où elles ont réussi le doublé, l'Argentin s'imposant devant Karl Kling. Seules les monoplaces Mercedes disposaient d'une telle particularité améliorant sensiblement leur vitesse de pointe. De quoi exploiter au mieux les 290 chevaux de leur huit cylindres à injection, une technologie de pointe en course en 1954. Au total, la marque

a construit quinze châssis dont seulement quatre ont reçu cette sublime carrosserie profilée collant parfaitement au surnom de « Flèche d'argent » des Mercedes de l'époque.

Cette W196R avait été donnée par le constructeur au circuit d'Indianapolis en 1966 qui a choisi de s'en séparer pour financer la restauration d'autres modèles de sa riche collection. Il paraît que vendre ses cadeaux est un manque de savoir-vivre. Apparemment Mercedes n'a pas été vexé de la chose puisque c'est au sein même du Musée de la marque à Stuttgart que Sotheby a procédé aux enchères le 1^{er} février.

Ces 51.155.000 € constituent le prix le plus important jamais atteint par une voiture de course. Une autre W196R à roues découvertes a atteint récemment 30 M€.

C'est cependant beaucoup moins que celui d'une autre Mercedes, un rarissime coupé 300SLR Uhlenhaut (le nom de l'ingénieur qui l'a conçue) partie aux enchères à 135 M€ il y a deux ans.

D.M.



Riadh Bouaziz. Arrivé en France et en Bourgogne Franche-Comté en particulier pour ses études, il a créé RKF Group et RKF Luxury Linen à Luxeuil-les-Bains en Haute-Saône. Peu à peu, l'entreprise s'est fait une place dans l'univers du luxe en proposant du linge de maison innovant.

Du sol tunisien au monde du luxe



« J'ai toujours été attiré par des études à l'étranger. J'ai vite eu

L'ambition de m'épanouir à l'international », se souvient Riadh Bouaziz. Originaire de Sfax en Tunisie, il y est resté jusqu'au bac avant de s'envoler pour la France et d'atterrir à l'IUT de Belfort. Il rejoint la filière organisation et génie de la production. « J'avais postulé dans plusieurs établissements mais face à Paris ou Lyon, j'ai préféré Belfort car j'y voyais une ville plus sage pour l'étudiant fêtard que je savais être. » Il poursuit son cursus par un diplôme d'ingénieur à l'université de Haute Alsace. « Je voulais avoir plus de possibilités de parcours et des responsabilités plus importantes. » En alternance dans l'industrie ferroviaire, il y reste un temps malgré l'envie d'entreprendre qui très tôt l'anime. « J'étais le plus jeune directeur qualité de France à ce moment-là. J'étais parmi les premiers à faire la norme ISO 9002 qui a permis à ma société de signer deux importants contrats dans la foulée », ne manque pas de préciser Riadh Bouaziz. Sorte de serial certificateur pour le groupe Swiss Steel qui l'emploie, il met ses compétences au service des différentes identités jusqu'à en perdre un certain intérêt pour son métier.

Dès 1998, il entame une réflexion pour créer sa propre entreprise. « Je cherchais ma valeur ajoutée. Je ne voulais pas aller dans la certification mais plutôt créer quelque chose d'innovant. » À force de chercher, c'est un souvenir d'enfance qui l'a finalement mis sur la voie de son activité. « Une fois par an, nous allions passer un week-end dans un hôtel de luxe en Tunisie. J'avais l'impression de vivre un rêve avec la climatisation, un haut niveau de service, le sourire du personnel... J'attendais ce moment d'une année sur l'autre. » C'est de ce souvenir que lui est venue sa volonté de travailler dans l'hôtellerie du luxe. Restait pour lui à trouver de quelle façon.

LA BOUCLE INTIRABLE

En jouant le client d'hôtels de luxe et de palaces parisiens, il observe avec attention les services, les prestations, les produits à la

recherche d'une problématique à solutionner. « J'ai constaté que les peignoirs avaient tendance à s'effilo-cher et que le problème était récurrent. » Riadh Bouaziz décide alors de créer des peignoirs et serviettes de qualité « avec des bouclettes

éponge résistantes. » En 2000, il lance RKF Group avec une usine à Luxeuil-les-Bains en s'appuyant sur un produit de qualité avec une durée de vie accrue,

au prix du marché. Sûr de lui, le jeune dirigeant se fixe l'objectif de devenir le leader français du

secteur en 2005. « J'y suis arrivé dès 2003 en comptant la quasi-totalité des thermes et centres de thalasso français comme clients. » Le bouche-à-oreille fait son œuvre autour de « la boucle intirable » et RKF gagne des clients avec les clubs de sport et les chaînes d'hôtel. En 2004, il

En 2007, le chef d'entreprise sollicite un cabinet conseil pour basculer du haut de gamme au luxe. « Je voulais fournir le groupe Vuitton dans les cinq ans. »

- 1967**
Le 16 novembre, naissance à Sfax (Tunisie).
- 1988**
Il arrive en France et intègre l'IUT de Belfort
- 2000**
Création de RKF Group
- 2023**
Il reçoit les insignes de Chevalier de l'Ordre national du mérite remis par Marie-Guite Dufay.



luxe, hôtel et spa, dans 87 pays du monde. Malgré le succès qu'il n'hésite pas à souligner, Riadh Bouaziz ne se repose pas sur ses lauriers et cherche à innover. « Les gens n'osaient pas traverser le lobby des hôtels en peignoir et chausson pour aller au spa. J'ai voulu créer un peignoir haute couture et j'ai lancé une première collection en 2018 avec un défilé de mode sur la place Vendôme pendant la fashion week. Cette idée cassait avec la tradition et apportait de l'originalité à un produit comme le peignoir. » Le groupe RKF poursuit son développement en enrichissant sa gamme avec du linge de table qu'il installe dans les étoilés Michelin.

Entre temps, en 2017, le groupe rachète l'entreprise Bruno à qui il sous-traitait la fabrication d'une partie de ses produits. « Fondé en 1834, la société était habitée des familles royales, du Moyen-Orient... Nous en gardons en héritage des dessins qui servent nos collections, des marques et des brevets autour d'innovation dans les matières, la qualité du made in France mais aussi la durabilité. » Riadh Bouaziz insiste sur les labels et certifications qui inscrivent ses marques dans une industrie durable. « Nous sommes parmi les 8 % des meilleures entreprises mondiales. Nous tendons vers un bilan carbone nul. Nous sommes en avance sur le sujet. »

INNOVER AUSSI DANS L'ÉCOLOGIE

En parallèle, le dirigeant de 58 ans se félicite des nombreux prix remportés par RKF. « Nous en avons eu 24 en 10 ans que ce soit sur le design haute couture, l'innovation ou les matières. » Actuellement, l'entreprise finalise un produit « au toucher soie réalisée avec de la fibre de bois de hêtre, 100 % naturel, écologique, recyclable et biodégradable qui consomme 20 fois moins d'eau que le coton ! » Chevalier de l'Ordre national du mérite, il contribue au rayonnement du pays et de la région avec une entreprise comptant 160 salariés. Entrepreneur dynamique, il parcourt le monde et les hôtels de luxe tout en trouvant le temps de s'entretenir et de passer du temps avec ses quatre enfants. Quitte à se lever aux aurores pour tout faire tenir dans une journée.

NADÈGE HUBERT



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

